THE CANADIAN DAIRY COMMISSION

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

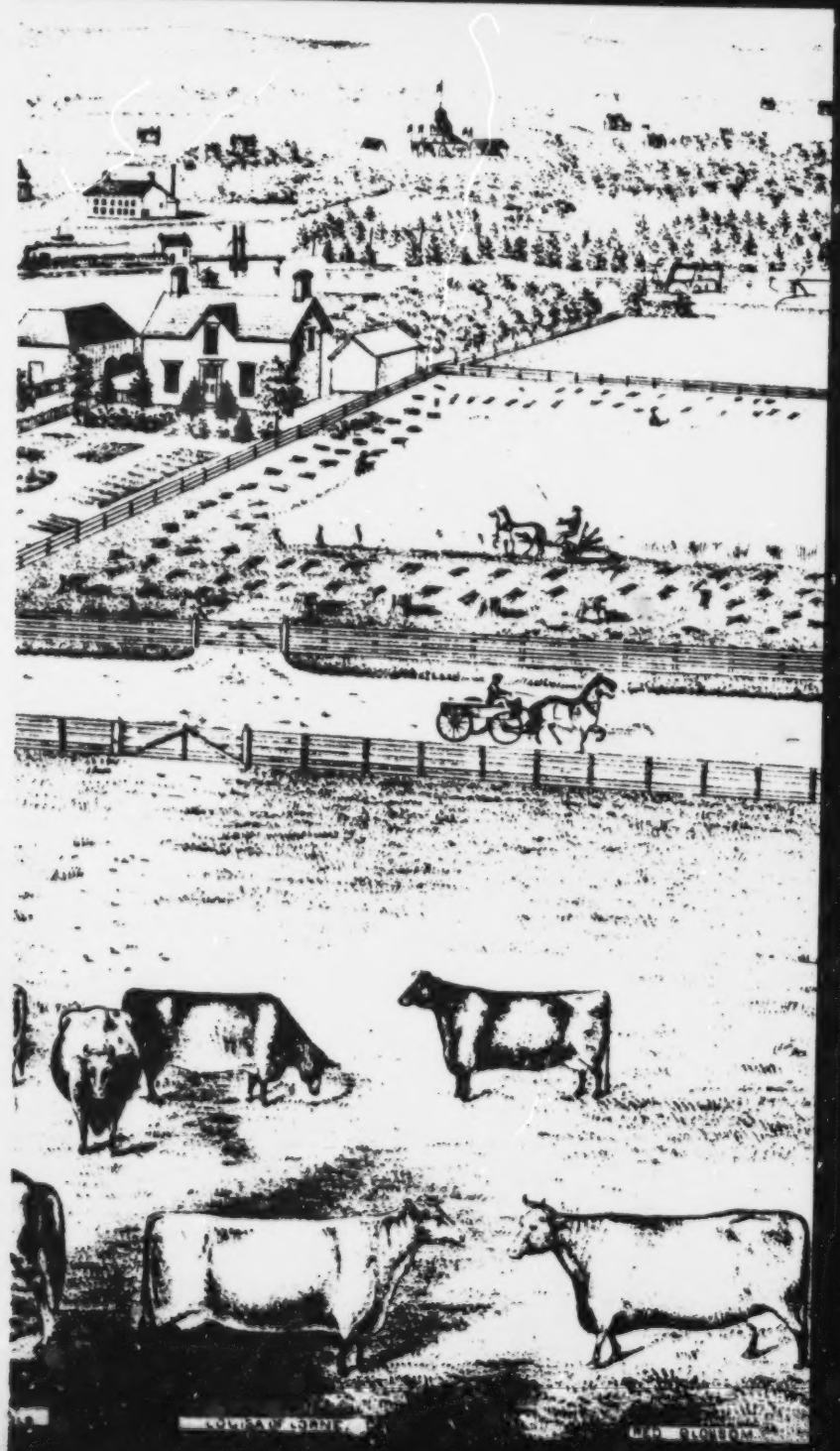

Annual Report
Rapport annuel

1983-84

THE CANADIAN DAIRY COMMISSION

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

We at the Canadian Dairy Commission are proud of the quality and variety of Canadian dairy products available to consumers in Canada and to our foreign customers. In the report which follows, we present a summary of the Commission's activities in support of the industry during 1983/84.

On behalf of all of us in the Canadian dairy industry, thank you for buying Canadian dairy products!

Yours truly,

Nous de la Commission canadienne du lait, sommes fiers de la qualité et de la variété des produits canadiens offerts aux consommateurs du Canada et de l'étranger. Ce rapport résume les activités de la Commission dans son rôle de soutien à l'industrie laitière en 1983-1984.

Nous vous remercions, au nom de tous ceux qui travaille au sein de l'industrie laitière, d'acheter des produits laitiers canadiens.

Sincèrement,

Gilles Choquette
Chairman
Président

Elwood Hodgins
Vice-Chairman
Vice-président

Clifford McIsaac
Commissioner
Commissaire

The Honourable John Wise
Minister of Agriculture
Ottawa, Ontario

Dear Mr. Minister:

We are pleased to report on the activities of the Commission undertaken during dairy year 1983/84 on behalf of the Government of Canada and provincial milk marketing boards and agencies. We feel we were successful in meeting the general objectives of our ***Act*** and in meeting specific goals set for the year.

The domestic market was stable in 1983/84. However the world market was not. Prices dropped under the influence of continuing large surplus stocks and generally depressed economic conditions for traditional importers, especially of skim milk powder. The lower world market prices of products such as skim milk powder and evaporated milk affected the revenues for sales of skim milk powder from within quota production as well as for exports under the special export program for whole milk products.

Consumption of dairy products in Canada rose for the second consecutive year by 2.8% for a total demand of 45.43 million hectolitres of milk. Although the Canadian Milk Supply Management Committee initially set the quota for the year at 47.6 million hectolitres, the same as the previous year 1982/83, provincial milk marketing boards and agencies agreed to discourage production wherever possible in order to use up some of the surplus butter accumulated from excess milk production during the two previous years.

Overall there was still 0.5 million hectolitres more milk produced than was needed to meet domestic and export requirements for 1983/84, however provinces were successful in reducing the level of production by about 0.6% to 48.1 million hectolitres. This enabled the Commission to meet its first objective of the year to bring milk production back into close balance with demand.

Another objective set for the year was to reduce the accumulated surplus stocks of butter. This was first tackled in part by targeting to produce less milk for 1983/84 while meeting some of that year's butter demand from surplus stocks. Then, in order to increase overall butter sales at a time of low market activity and to freshen stocks by rotating them, in early February the Commission held its first ever nation-wide sale of butter from its inventory. The sale was necessary because low world market prices and heavy selling of butter by processors to the Commission left no option but to rotate stocks and hopefully increase overall annual sales by selling large volumes quickly on the domestic market. The cooperation and support of manufacturers, retailers and consumers ensured the success of the sale and helped the Commission meet its objective of reducing butter inventories as year-end stocks dropped from 31.4 million kilograms in July 1983 to 28.7 million in July 1984.

Also of note was the increased volume of skim milk powder sold on the domestic market through the animal feed market rather than the more usual export route. The Canadian Milk Supply Management Committee approved the program and it is totally funded by farmers. Sales under this progam increased during the year from 2.4 to 4.7 million kilograms.

One disappointment was the delay at getting the provinces to agree among themselves on acceptable terms under which British Columbia would rejoin the national milk marketing plan. While new proposals made during the year brought the issue closer to a resolution, no agreement was signed. Failure to resolve this issue contributed in part to a deficit in the levy account of $14 million which is to be funded by provinces in 1984/85. On a positive note, British Columbia operated a parallel supply management program and remitted over quota levies on production in excess of 6 million kilograms of butter fat.

With respect to Commission activities, the volume of financial transactions moderated to a total of $1 billion in 1983/84. Purchases and sales of dairy products were $874 million, levy receipts from milk producers were $240 million, carrying charges funded by government declined to $21 million while subsidy payments increased slightly to $200 million and general administration and research remained constant at $6 million.

On the matter of prices paid to farmers for their milk, the federal Target Price rose $2.17 per hectolitre in three stages during 1983/84. Although the formula indicated a slightly larger increase of $2.37 per hectolitre over the year, actual increases in the support prices for butter and skim milk powder were limited to 5%, the maximum allowable under the federal restraint program. On March 31, 1984 the government extended the restraint program to another year at 4% to end on March 31, 1985.

Objectives for 1984/85 include continuing pressure to reduce surplus butter stocks futher, greater effort to sell more dairy ingredients on the domestic market and to secure a new long term National Dairy Policy commitment from the federal government. It is expected the new National Milk Marketing Plan will be in operation during the year.

Overall, inspite of the difficulties caused by world market prices, on balance the Canadian dairy industry continues to benefit from a relatively stable and reasonably prosperous environment.

Yours truly,

Gilles Choquette
Chairman
Président

Elwood Hodgins
Vice-Chairman
Vice-président

Clifford McIsaac
Commissioner
Commissaire

Honorable John Wise
Ministre de l'Agriculture
Ottawa (Ontario)

M. le Ministre :

Nous avons plaisir à vous faire rapport des activités que la Commission a entreprises, au cours de l'année laitière 1983-1984, au nom du Gouvernement du Canada et des offices et agences provinciaux de commercialisation du lait. Nous sommes confiants d'avoir atteint les objectifs généraux que nous fixe la ***Loi*** et les objectifs précis que nous avions pour cette année.

Le marché intérieur s'est avéré stable en 1983-1984. Ce ne fut toutefois pas le cas du marché mondial. Les prix ont chuté sous la pression des importants surplus de stocks qui ont perdurés et de situations économiques généralement peu favorables chez nos importateurs traditionnels, en particulier ceux de lait écrémé en poudre. Ces prix plus bas sur le marché mondial pour des produits comme le lait écrémé en poudre et le lait concentré ont affecté les revenus générés par les ventes de lait écrémé en poudre provenant des quotas de production ainsi que des exportations dans le cadre du programme spécial d'exportation des produits de lait entier.

La consommation des produits laitiers a augmenté au Canada pour la seconde année consécutive pour atteindre 45,43 millions d'hectolitres de lait, soit une augmentation de 2,8 p. cent. Si le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait fixait au départ le quota pour l'année à 47,6 millions d'hectolitres, le même que pour l'année 1982-1983, les offices et les agences provinciaux de commercialisation du lait s'entendaient pour décourager autant que possible la production afin de réduire les surplus de beurre accumulés à partir de la production excédentaire de lait au cours des années antérieures.

La production a cependant dépassé de 0,5 million d'hectolitres les quantités nécessaires pour répondre aux demandes intérieures et à l'exportation pour 1983-1984, bien que les provinces aient réussi à réduire les niveaux de production d'environ 0,6 p. cent pour qu'ils plafonnent à 48,17 millions d'hectolitres. Cela a permis à la Commission d'atteindre son premier objectif de l'année qui était de ramener la production de lait à un niveau proche de celui de la demande.

Nous avions également comme objectif, pour cette année, de réduire les surplus de stocks de beurre accumulés. Nous nous y sommes d'abord efforcés en réduisant la production de lait tout en satisfaisant une partie de la demande de beurre de l'année à partir des surplus. Ensuite, afin d'augmenter les ventes globales de beurre à un moment où l'activité sur le marché était au ralenti, et de faire tourner des stocks pour leur conserver leur fraicheur, la Commission a organisé au début de février sa première vente de beurre d'ampleur nationale à partir de ses stocks. Nous n'avions pas d'autres choix étant donné les bas prix sur les marchés mondiaux et les ventes importantes de beurre des transformateurs à la Commission. Il fallait faire tourner les stocks et augmenter les ventes annuelles globales en vendant rapidement de grandes quantités sur le marché intérieur. La coopération et l'aide des transformateurs, des détaillants et des consommateurs a assuré le succès de cette vente et elle nous a permis d'atteindre notre objectif de réduction des stocks de beurre puisque ceux de fin d'exercice sont passés de 31,4 millions de kilogrammes en juillet 1983 à 28,7 millions en juillet 1984.

Il faut également signaler que l'augmentation des ventes de lait écrémé en poudre sur le marché intérieur est due à celle réalisée sur le marché des aliments pour animaux plutôt que sur celui plus traditionnel des exportations. Le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait a approuvé le programme qui est financé en totalité par les agriculteurs. Les ventes de ce programme sont passées au cours de l'année de 2,4 à 4,7 millions de kilogrammes.

Nous avons été déçus par le fait que les provinces n'en sont pas encore arrivées à une entente entre elles sur des conditions qui permettraient à la Colombie-Britannique d'adhérer à nouveau au plan national de commercialisation du lait. Si les nouvelles propositions faites au cours de l'année nous ont fait approcher d'un règlement, aucune entente n'a toutefois été signée. Cet échec explique en partie le déficit de 14 millions de dollars du compte des retenues qui devra être financé par les provinces en 1984-1985. Signalons toutefois, et c'est encourageant, que la Colombie-Britannique a mis en place un programme parallèle de gestion des approvisionnements et a versé les retenues hors quota sur sa production dépassant les 6 millions de kilogrammes de matières grasses du beurre.

Quant aux activités de la Commission, le volume des transactions financières n'a été que de 1 milliard de dollars en 1983-1984. Les achats et les ventes de produits laitiers ont atteint 874 millions de dollars, les recettes en retenues provenant des producteurs de lait 240 millions de dollars, les frais de mise en marché financés par le gouvernement ont diminué à 21 millions de dollars alors que les paiements de subventions ont légèrement augmenté pour atteindre 277 millions de dollars et que les frais généraux d'administration et de recherche sont restés constants à 6 millions de dollars.

En ce qui concerne les prix versés aux agriculteurs pour leur lait, le prix visé fédéral a augmenté de 2,17 $ l'hectolitre en trois étapes en 1983-1984. Si la formule indique une augmentation légèrement plus élevée de 2,37 $ l'hectolitre pour l'année, l'augmentation réelle des prix de soutien du beurre et du lait écrémé en poudre a été limitée à 5 p. cent, le maximum permis en vertu du programme fédéral de restrictions. Le gouvernement prolongeait, le 31 mars 1984, ce programme de restrictions pour une autre année en plafonnant les augmentations à 4 p. cent d'ici le 31 mars 1985.

En 1984-1985, nos objectifs seront encore de nous efforcer de réduire davantage les surplus de stocks de beurre, de vendre plus d'ingrédients laitiers sur le marché intérieur et d'obtenir un nouvel engagement à long terme du gouvernement fédéral en ce qui concerne la politique laitière nationale. On s'attend à ce que le nouveau Plan national de commercialisation du lait entre en application au cours de l'année.

Dans l'ensemble donc, malgré les difficultés imputables aux prix sur les marchés mondiaux, l'industrie laitière canadienne continue à profiter d'un contexte relativement stable et raisonnablement prospère.

Nous vous prions de croire, M. le Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Gilles Choquette
Chairman
Président

Elwood Hodgins
Vice-Chairman
Vice-président

Clifford McIsaac
Commissioner
Commissaire

TABLE OF CONTENTS

DAIRY POLICY IN CANADA 6

THE ROLE OF THE CANADIAN DAIRY COMMISSION 12

DAIRY SUPPORT OPERATIONS 14

TARGET RETURNS FOR INDUSTRIAL MILK 14

- Application of the 6 and 5 percent restraint guidelines 14
- Returns Adjustment Formula 14
- Data base for Cost of Production studies 16
- Processor Margin study 16

DIRECT SUBSIDY PAYMENTS 16

- Reporting of milk and cream production 18
- Dairy farmers who shipped milk and cream 18

DAIRY PRODUCT PRICE SUPPORT PROGRAM 18

- Volumes of butter and skim milk powder handled 24
- Cheddar cheese 26

IMPORT CONTROLS 26

MILK SUPPLY MANAGEMENT 28

- Revision of the national milk marketing agreement 30
- Withdrawal from the National Plan by British Columbia 30
- Canadian Milk Supply Management Committee 30
- National Market Sharing Quota 34
- Production and Requirements in 1983/84 38
- Seasonality of milk production 38
- Integration into milk pooling 38

LEVIES FROM MILK PRODUCERS 38

MARKETING 42

DOMESTIC MARKETING 42

- Research Program 42
- Priority of milk use 42
- Skim milk powder for animal feed 42

INTERNATIONAL MARKETING 46

- Skim milk powder, butter, evaporated milk, whole milk powder and cheese 46
- Dairy product assistance program 50

CONSULTATIVE COMMITTEE TO THE COMMISSION 52

COMMISSION PERSONNEL 52

FINANCIAL REVIEW 54

AUDITED FINANCIAL STATEMENTS 57

TABLES

Table 1
SUPPORT PRICE STRUCTURE 18

Table 2
TARGET RETURNS, ASSUMED MARKET RETURNS, FEDERAL SUBSIDY 19

Table 3
RETURNS ADJUSTMENT FORMULA COMPONENTS 20

Table 4
TOTAL SUBSIDY PAID TO FARMERS 21

Table 5
SUBSIDY PAID TO DAIRY FARMERS ON INDUSTRIAL MILK AND CREAM 22

Table 6
DAIRY FARMERS WHO SHIPPED INDUSTRIAL MILK AND CREAM 24

Table 7
PRODUCTION OF INDUSTRIAL MILK AND CREAM 26

Table 8
FEDERAL SUPPORT PRICES FOR BUTTER, SKIM MILK POWDER AND CHEESE 29

Table 9
MARKETING ACTIVITIES UNDER THE DAIRY PRODUCT PRICE SUPPORT PROGRAM 32

Table 10
COMPONENTS OF NATIONAL MSQ 33

Table 11
PROVINCIAL SHARES OF NATIONAL MSQ 34

Table 12
SEASONAL DISTRIBUTION OF MILK PRODUCTION BETWEEN SUMMER AND WINTER MONTHS 35

- Industrial milk and cream production only
- All milk: fluid and industrial production

Table 13
PROGRESS IN INTEGRATION 36

Table 14
LEVIES REMITTED TO THE CDC BY PROVINCES 40

Table 15
LEVY RATES 41

Table 16
PER CAPITA CONSUMPTION OF DAIRY PRODUCTS 44

Table 17
EXPORTS OF SMP BY MARKET 45

Table 18
CHEESE EXPORTS/IMPORTS 47

TABLE DES MATIÈRES

LA POLITIQUE LAITIÈRE CANADIENNE 7

LE RÔLE DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT 13

PROGRAMMES DE SOUTIEN 15

REVENUS VISÉS POUR LE LAIT DE TRANSFORMATION 15

- Les prix pendant le programme national de restrictions 17
- Formule d'ajustement des revenus 17
- Base de données des études portant sur les coûts de production 19
- Étude sur la marge bénéficiaire des transformateurs 19

VERSEMENTS DE SUBVENTIONS DIRECTES 19

- Rapports de production laitière 21
- Producteurs qui livrent du lait et de la crème 23

PROGRAMME DE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS LAITIERS 23

- Achat et vente de beurre et lait écrémé en poudre 23
- Cheddar 23

CONTRÔLE DES IMPORTATIONS 23

GESTION DES APPROVISIONNEMENTS DU LAIT 31

- Révision de l'entente nationale de mise en marché du lait 31
- Modalités temporaires pour la Colombie-Britannique 31
- Le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait 31
- Quota national de mise en marché 31
- Production spéciale d'exportation 33
- Production et besoins en 1983-1984 37
- Caractère saisonnier de la production laitière 39
- Intégration dans les pools de lait de consommation 39

RETENUES DES PRODUCTEURS LAITIERS 39

ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION 43

SITUATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR 43

- Programme de recherche 43
- Priorité d'utilisation du lait 43
- Lait écrémé en poudre destiné à l'alimentation animale 43

SITUATION DU MARCHÉ INTERNATIONAL 45

- Lait écrémé en poudre 45
- Le beurre 49
- Lait concentré 49
- Lait entier en poudre 49
- Le fromage 51
- Programme d'aide aux produits laitiers 51

COMITÉ CONSULTATIF DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT 53

PERSONNEL 53

REVUE FINANCIÈRE 55

ÉTATS FINANCIÈRES VÉRIFIÉS 57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1
STRUCTURE DU PRIX DE SOUTIEN 18

Tableau 2
REVENU VISÉ, REVENU ESTIMATIF SUR LE MARCHÉ ET SUBVENTIONS FÉDÉRALES 19

Tableau 3
COMPOSANTES DE LA FORMULE D'AJUSTEMENT DES REVENUS 20

Tableau 4
SUBVENTIONS TOTALES 21

Tableau 5
SUBVENTIONS VERSÉES AUX PRODUCTEURS DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE CRÈME 22

Tableau 6
PRODUCTEURS QUI ONT LIVRÉ DU LAIT DE TRANSFORMATION ET DE LA CRÈME 24

Tableau 7
PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE CRÈME 26

Tableau 8
PRIX DE SOUTIEN FÉDÉRAUX POUR LE BEURRE, LE LAIT ÉCRÉMÉ EN POUDRE ET LE FROMAGE 29

Tableau 9
ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN DU PRIX DES PRODUITS LAITIERS 32

Tableau 10
DÉTERMINATION DU QUOTA NATIONAL DE MISE EN MARCHÉ 33

Tableau 11
ALLOCATION DES QUOTAS DE MISE EN MARCHÉ 34

Tableau 12
RÉPARTITION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE ENTRE LES MOIS D'ÉTÉ ET D'HIVER 35

- Production de lait de transformation et de crème seulement
- Tout le lait et la crème de transformation et de consommation

Tableau 13
ÉVOLUTION DE L'INTÉGRATION 36

Tableau 14
RETENUES REMISES À LA CCL PAR LES PROVINCES 40

Tableau 15
TAUX DES RETENUES 41

Tableau 16
DISPARITION (CONSOMMATION) DE PRODUITS LAITIERS PAR HABITANT AU CANADA 44

Tableau 17
EXPORTATIONS DE LAIT ÉCRÉMÉ EN POUDRE, PAR DESTINATION 45

Tableau 18
EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE FROMAGES 47

DAIRY POLICY IN CANADA

Delivering milk for cheese. 1912
Livraison de lait pour le fromage. 1912

The federal dairy policy is designed to develop and support a healthy, viable dairy industry in Canada by taking into consideration the needs of dairy farmers and processors and dairy product consumers. Responsibility for implementing the policy rests primarily with the Canadian Dairy Commission, a federal crown corporation which reports to Parliament through the Minister of Agriculture. Other federal departments responsible for aspects of the policy are Agriculture Canada for grading and plant inspection, External Affairs for import control, Health and Welfare for hygiene during processing, Consumer and Corporate Affairs for package labeling, weights etc.

Once milk leaves the farm, it is utilized in one of two markets, fluid or industrial. The market jurisdiction and pricing is determined by the end use of the milk. In accordance with Canada's constitution, milk entering the fluid or table milk and fresh cream market is under the jurisdiction of individual provinces because milk for that market is generally all produced and consumed within the same province. On the other hand, milk used in the industrial market for processing into products such as butter, skim milk powder, cheese, ice cream, yogurt, condensed milks etc. comes under federal jurisdiction when the milk or dairy products made from it enter interprovincial or international trade.

In practice, while the federal dairy policy specifically covers only the industrial market, in doing so it also provides the underlying stability for the fluid market. Provinces individually develop dairy policies for their own fluid milk markets and cooperate nationally with the federal government and its agency, the Canadian Dairy Commission, to manage the industrial milk market. This is done through the Canadian Milk Supply Management Committee which administers the federal/provincial agreement on marketing of industrial milk.

The fluid market uses about 37% of all milk produced and the remaining 63% is shipped into the industrial market.

The federal policy for the industrial milk market has been developed around a number of key principles, summarized here and elaborated on later in the report:

- efficient farmers are entitled to have the opportunity to earn fair returns on their labour and investment for milk and cream used to meet Canadian requirements. To achieve this, a **Returns Adjustment Formula** is used to calculate a **Target Returns**, adjusted from a cost of production base established in 1975.
- the **Target Returns** is supported in the marketplace through a nationwide **Offer-to-purchase program** for butter and skim milk powder administered by the Canadian Dairy Commission. The carrying charges incurred by the Commission to purchase, transport, warehouse and handle stocks of products produced from milk and cream for the domestic market are paid by the federal government.
- to guide the approximately 47,000 farms on how much industrial milk is needed, there is **national supply management** of that milk using a system of market shares of quotas for provinces and individual farmers.
- to make dairy products more affordable to Canadian consumers, the federal government pays for part of the costs of producing milk. The **subsidy** is paid directly to farmers at an uniform rate for their qualifying milk shipments.
- to protect the **national milk supply management program** and to ensure Canadian farmers are not subject to unfair and often subsidized competition from world market surpluses, there are **import controls** on dairy products.
- the **federal government** pays for the carrying charges (transport, warehousing and financing) of butter and skim milk powder purchased by the CDC under the federal government offer-to-purchase program and produced for **Canadian Requirements**.
- **Milk producers**, who control milk production in Canada, are **responsible for all costs**, including carrying charges, of **exporting dairy products** produced from milk not needed for Canadian Requirements. These costs are financed through **levies** collected from farmers by provincial milk marketing agencies and remitted to the CDC to cover the export costs it incurs.

The authority granted to the Canadian Dairy Commission to achieve its' objectives, may be summarized as follows:

1. to purchase, store, process or dispose of dairy products in any way it desires
2. to make payments for the benefit of producers for the purpose of stabilizing industrial milk and cream prices
3. to investigate matters pertaining to the production, processing and marketing of any dairy product
4. to help promote the use of dairy products
5. to receive funds to dispose of dairy products.

LA POLITIQUE LAITIÈRE CANADIENNE

La politique laitière fédérale est conçue pour développer une industrie laitière vigoureuse et viable au Canada, et lui venir en aide. Cette politique tient pour cela compte des besoins des producteurs laitiers et des transformateurs et consommateurs de ces produits. La mise en place de cette politique incombe, pour l'essentiel, à la Commission canadienne du lait, une société d'État fédérale qui fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture. Les autres ministères fédéraux qui sont responsables de divers aspects de la politique sont Agriculture Canada en ce qui concerne le classement des produits et l'inspection des usines, les Affaires extérieures pour le contrôle des importations, Santé et Bien-être social pour l'hygiène pendant la transformation, Consommation et Corporations Canada pour l'étiquetage des emballages, le contrôle des poids, etc.

Le lait, quand il quitte la ferme, sert à l'un des deux marchés que sont celui du lait de consommation et du lait de transformation. C'est son utilisation finale qui détermine la juridiction dont il relève et la politique de détermination des prix qui le concerne. Conformément à la constitution canadienne, celui qui est destiné au marché du lait de consommation et de la crème fraîche relève de la juridiction des provinces car il est généralement produit et consommé dans la même province. Par contre, le lait destiné au marché de transformation et entrant dans la fabrication de produits comme le beurre, le lait écrémé en poudre, le fromage, la crème glacée, les yaourts, le lait concentré, etc., relève de la juridiction fédérale quand le lait ou les produits laitiers qu'on en tire pénètrent sur le marché interprovincial ou international.

Si la politique laitière fédérale ne concerne que le marché de transformation, il s'avère en réalité qu'elle assure également la stabilité sous-jacente du marché de consommation. Les provinces élaborent individuellement leurs politiques laitières pour leurs propres marchés de consommation et coopèrent à l'échelle nationale avec le gouvernement fédéral et son agence, la Commission canadienne du lait, pour gérer le marché du lait de transformation. C'est le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait qui gère l'entente fédérale-provinciale sur la commercialisation du lait de transformation.

Le marché de la consommation absorbe environ 37 p. cent de tout le lait produit alors que les 63 p. cent restant entrent dans le marché de la transformation.

La politique fédérale qui concerne le marché du lait de transformation a été élaborée autour d'un certain nombre de principes essentiels que nous décrirons rapidement ci-dessous avant d'y revenir plus en détail dans les pages qui suivent :

- Il est juste que les agriculteurs efficaces qui contribuent à satisfaire la demande canadienne de lait et de crème touchent un revenu équitable pour leur travail et un rendement intéressant sur leurs investissements. On se sert pour cela de la **formule d'ajustement des revenus** qui permet de calculer un **revenu visé** qui est ajusté par rapport au coût de production de base établi en 1975.
- Ce **revenu visé** est soutenu sur le marché au moyen d'un programme national d'offre d'achat pour le beurre et le lait écrémé en poudre, programme géré par la Commission canadienne du lait. Les frais de mise en marché que la Commission supporte pour l'achat, le transport, l'entreposage et la manutention des produits venant du lait et de la crème et destinés au marché intérieur sont assumés par le gouvernement fédéral.
- Il y a environ 47 000 exploitations agricoles produisant du lait de transformation auxquelles il faut indiquer les quantités nécessaires. La **gestion nationale des approvisionnements** de ce lait permet d'y parvenir au moyen d'un système de quotas attribués à chaque province, et ensuite à chaque exploitant.
- Afin que les produits laitiers soient plus abordables pour les consommateurs canadiens, le gouvernement fédéral assume une partie des coûts de production du lait. La **subvention** est versée directement aux agriculteurs à un taux uniforme pour leurs expéditions de lait admissibles.
- Des **contrôles à l'importation** des produits laitiers permettent de protéger le **programme national de gestion des approvisionnements du lait** et d'assurer aux agriculteurs canadiens qu'ils ne seront pas exposés à une concurrence injuste et souvent subventionnée des produits excédentaires sur le marché mondial.

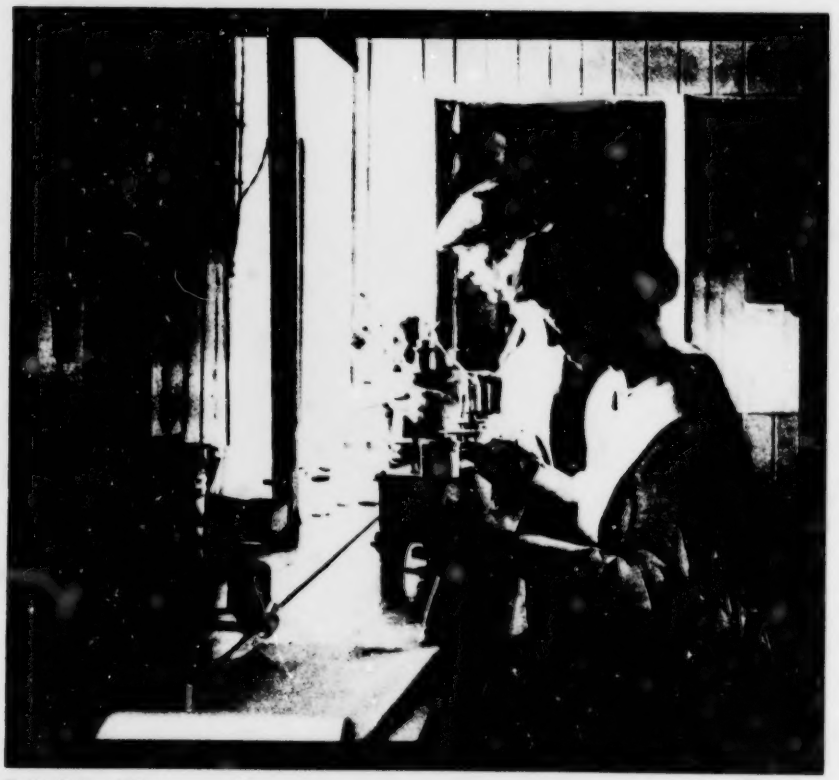

Testing butter, 1920
Vérification du beurre, 1920

SUPPLY MANAGEMENT OF INDUSTRIAL MILK

Responsibility for the administration of the federal government's National Dairy Policy rests with the Canadian Dairy Commission. A cornerstone of this policy is the operation of the national supply management system for the industrial milk and cream market.

The first formal sharing of this market began in 196" with the subsidy eligibility quotas issued by the Canadian Dairy Commission to individual producers. At that time the relationship of production quotas to market requirements was not as close as it is today. In 19"1 the basis of the current provincial shares was established with the signing of what was then called the Interim Comprehensive Milk Marketing Plan by the provinces of Quebec, Ontario and the federal government (represented by the Canadian Dairy Commission). By 19"4, all other milk producing provinces had joined (except Newfoundland which produces virtually no industrial milk). The Plan is administered by the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) which is made up of representatives of provincial producer marketing boards and provincial government agencies and is chaired by the CDC. Recently, a new agreement was negotiated and it should be signed and implemented in 1984/85.

The central features of the Plan are:

- Establishment of a national Market Sharing Quota (MSQ) related to the demand for industrial milk and cream.
- Determination of the percentage shares of the National Market Sharing Quota (MSQ) to be held by each province.
- The provision of rules by which shares of the national market or MSQ may be adjusted between provinces. During the negotiations for a new milk supply management agreement there has been no interprovincial movement of MSQ.
- A framework under which the coordinating body, the Canadian Milk Supply Management Committee, is to operate.
- Provision for the sharing of costs among provinces and producers for costs associated with exports.

Small cheese factory, 1889
Petite fromagerie, 1889

The CMSMC annually forecasts domestic market demand for dairy products on a butterfat basis (which includes traditional exports less permitted imports) and determines the amount of milk required to produce these products. A sleeve or margin of production tolerance is added if market circumstances warrant it. This results in a National Market Sharing Quota which is then shared between all provinces as provided in the Plan. There is an additional option for provinces to produce milk for a small, limited Special Export Program for whole milk products.

Provincial shares of the national market for industrial milk are determined on the basis of negotiations among the provinces themselves. Provinces in turn distribute their respective provincial allocations among their dairy farmers according to quota policies developed in each province. Because provinces administer their own quota policies, each is responsible for its share of costs of the operation of the national plan. Individual producers are ultimately responsible for all costs of disposal of all production above his/her quota that is not needed by year-end to fill Canadian Requirements.

The CMSMC reviews domestic market demand, milk production and the national quota at each of its bi-monthly meetings. The national quota is adjusted periodically to reflect anticipated changes in demand or changes to policies which would affect the volumes of milk required to be produced in Canada.

RETURNS TO PRODUCERS

In Canada, prices paid to farmers for milk and cream are largely based on formulae using data which indicate changes in the costs of production. In the case of industrial milk, the federal government uses the Returns Adjustment Formula to determine a national Target Returns level, or Target Price as it is sometimes referred to, which is considered to be sufficient to allow efficient farmers to achieve fair returns for their labour and investment. The provincially determined prices paid to farmers for fluid milk vary considerably from province and are higher than prices paid for industrial milk and cream.

- Le **gouvernement fédéral** paie les frais de mise en marché (transport, entreposage et financement) du beurre et du lait écrémé en poudre achetés par la CCL dans le cadre du programme d'offre d'achat du gouvernement fédéral et produits dans les limites de **la demande canadienne**.

- Les **producteurs laitiers** qui assurent le contrôle de la production du lait au Canada, supportent **tous les autres coûts**, y compris les frais de mise en marché, des produits laitiers destinés à l'exportation produits à partir de lait non nécessaire pour les besoins canadiens. Les retenues prélevées auprès des agriculteurs par les agences provinciales de commercialisation du lait, remises ensuite à la CCL, permettent de financer le coût de cette exportation.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés pour atteindre ses objectifs, la CCL peut :

1. acheter, entreposer, transformer ou vendre tout produit laitier,
2. faire des versements directs aux producteurs pour stabiliser les prix du lait de transformation et de la crème,
3. faire des recherches sur des questions relatives à la production, à la transformation et à la commercialisation de tout produit laitier,
4. promouvoir la consommation de produits laitiers et
5. encaisser les retenues en vue de la vente des produits laitiers.

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DES APPROVISIONNEMENTS DU LAIT

C'est la Commission canadienne du lait qui administre la politique laitière nationale du Canada. Le système national de gestion des approvisionnements du lait de transformation et de crème fraîche est la pierre angulaire de cette politique.

Les premiers quotas ont été établis en 1967 par la Commission canadienne du lait. À cette époque, les quotas n'étaient pas fixés de manière aussi rigoureuse qu'aujourd'hui en fonction des besoins du marché. En 1971, la signature de ce qu'on a alors appelé le Plan provisoire de mise en marché du lait par les provinces de Québec et de l'Ontario et par le gouvernement fédéral (représenté par la Commission canadienne du lait), a jeté les bases des quotas actuels. En 1974, toutes les provinces productrices de lait ont adhéré au Plan (à l'exception de Terre-Neuve qui ne produit pratiquement pas de lait). L'administration du Plan relève du Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL) qui, sous la présidence de la CCL, est formé de représentants des offices provinciaux de commercialisation du lait et d'organismes provinciaux. Une nouvelle entente a été négociée il y a peu et devrait être signée et entrer en vigueur en 1984-1985.

Le Plan a comme principaux éléments :

- L'établissement d'un quota national de mise en marché en fonction de la demande de lait de transformation et de crème.

- L'attribution à chaque province d'un pourcentage du quota national de mise en marché.

- L'établissement de règles qui permettent l'ajustement du quota de mise en marché entre les provinces. Au cours des négociations sur la nouvelle entente de gestion des approvisionnements du lait, il n'y a pas eu d'ajustement interprovincial du quota.

- Un cadre qui permet au Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait de fonctionner.

- Des clauses régissant le partage des coûts entre les provinces et entre les producteurs, pour ceux imputables aux activités d'exportation.

Chaque année, le Comité fait une prévision des besoins du pays en produits laitiers selon la teneur en matières grasses du beurre (ce qui comprend les exportations moins les importations permises) et il établit la quantité de lait nécessaire pour répondre à cette demande. Il prévoit ensuite une marge de production additionnelle si les conditions du marché le permettent. Le total produit le quota national de mise en marché qui est alors partagé entre les provinces comme prévu par le Plan. Les provinces disposent d'une possibilité additionnelle : la production de lait aux fins d'un petit programme spécial d'exportation limité de produits du lait entier.

Les quotas provinciaux de mise en marché sont fixés par négociation entre les provinces. Les provinces répartissent à leur tour leurs quotas entre les producteurs laitiers conformément à leurs politiques respectives. Elles administrent ces politiques de répartition du quota et doivent donc assumer une partie des coûts de fonctionnement du Plan national. Chaque producteur est, à la limite, responsable de tous les coûts liés à l'écoulement de la production qui dépasse son quota et les besoins canadiens à la fin de l'année.

Tous les deux mois, le CCGAL se réunit pour réévaluer la demande intérieure, la production laitière et le quota national. Ce dernier est ajusté périodiquement pour traduire les modifications prévues à la demande ou les modifications de politique qui pourraient influer sur la quantité de lait à produire.

REVENU DES PRODUCTEURS

Au Canada, les prix versés aux producteurs pour le lait et la crème reposent dans une large mesure sur l'utilisation de formules qui tiennent compte de l'évolution des coûts de production. Pour le lait de transformation, le gouvernement fédéral utilise une formule d'ajustement des revenus qui fixe un revenu national visé, qu'on appelle parfois prix cible, qu'on juge suffisant pour permettre aux producteurs efficaces de toucher des revenus leur permettant de couvrir leurs frais de main-d'oeuvre et obtenir un rendement acceptable sur leurs investissements. Quant aux prix versés par les provinces aux agriculteurs pour le lait de consommation, ils varient énormément d'une province à l'autre et sont supérieurs à ceux du lait de transformation et de la crème.

Les producteurs de crème et de lait de transformation obtiennent le revenu visé grâce aux prix du marché qui leur sont versés par les usines de transformation du lait ou par leur office provincial de commercialisation du lait, ainsi que grâce à la subvention fédérale directe. Le prix du marché versé aux producteurs fait l'objet de négociations dans chaque province. Quant à la subvention fédérale, bien qu'elle soit versée directement aux producteurs, elle a pour effet de réduire le prix à la consommation des produits laitiers tout en offrant aux producteurs et aux transformateurs un marché plus important qu'ils n'auraient autrement. Le gouvernement paie en effet certains des coûts de production de l'agriculteur. La subvention est fixée à 6,03 $ l'hectolitre depuis 1975.

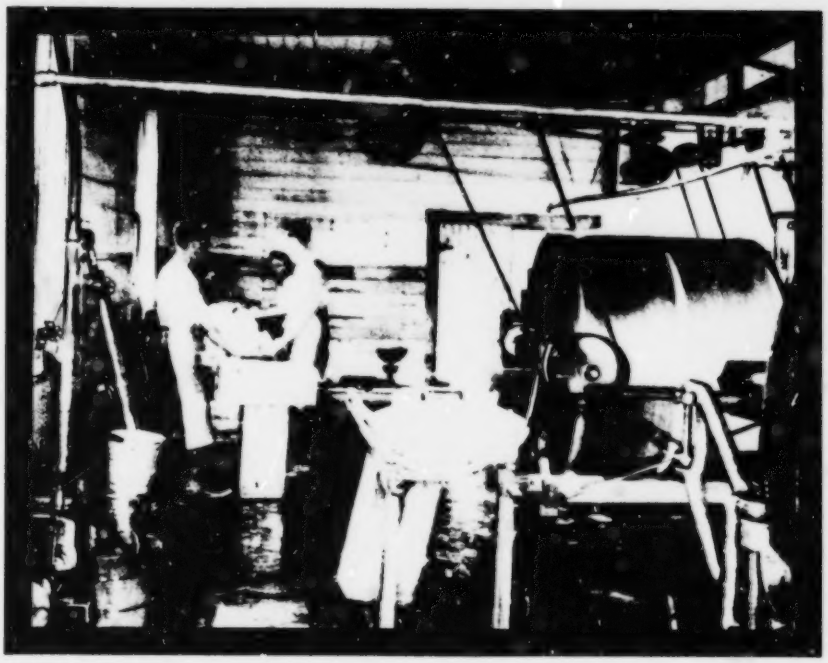

Making butter, early 1900's
Fabrication du beurre au début des années 1900

Industrial milk and cream producers achieve the Target Returns level through a combination of market returns paid to them directly either by milk processing plants or by their provincial milk marketing agency, together with the direct federal subsidy. The market return paid to producers is negotiated within each province. The federal subsidy, while it is paid directly to producers, has the effect of reducing the cost of dairy products to consumers thereby resulting in a larger market for farmers and processors to supply than would be the case without the subsidy. In effect, the government pays some of the farmer's production costs. The subsidy rate of $6.03 per hectolitre has remained unchanged since 1975.

PRICE SUPPORT PROGRAM

In order to support the market returns portion of the Target Returns level for milk producers, the federal government authorizes the Canadian Dairy Commission to offer-to-purchase butter and skim milk powder from manufacturers at support prices which, in combination with the federal subsidy on milk production, are set at a level to achieve the Target Returns for industrial milk. The offer-to-purchase cheese which used to be in effect many years ago is no longer used because the purchase of butter and skim milk powder alone provides the necessary price support influence for the Target Returns.

The offer-to-purchase program establishes floor prices at which the CDC will buy product (butter and skim milk powder) from manufacturers if there are no other buyers above those prices. The support prices for butter and skim milk powder, minus an assumed processing margin to cover the cost of transforming raw milk into butter and skim milk powder, yields a market return that, in conjunction with the federal subsidy, enables producers to achieve the Target Returns for their milk.

Traditionally, butter has been produced mostly during the milk heavy production of the pasture season of summer. In order to ensure sufficient supplies to consumers year round and to support the Target Returns for dairy farmers, the CDC purchases butter at its established floor prices during the spring, summer and fall. It then resells the butter back to the trade in the winter when fresh supplies are usually low. Costs incurred by the CDC to purchase, store and transport butter for domestic consumption are paid by the federal government, a process which assists in equalizing the wholesale price of butter across the country.

With the exception of a small quantity made available for animal feed purposes, virtually all the skim milk powder purchased by the Commission must be exported.

WHO PAYS FOR COSTS OF STORAGE, FINANCING, EXPORTING ETC.

As noted earlier, the federal government finances the costs incurred by the Commission to purchase, transport, warehouse and handle stocks of skim milk powder and butter produced from milk supplied to meet Canadian Requirements.

Milk producers finance the carrying charges for all other dairy products, including any butter and skim milk powder, which results from milk produced above domestic requirements.

LEVIES ON PRODUCERS

The federal government's National Dairy Policy offers farmers the opportunity to earn fair returns on milk produced for dairy products needed for the domestic market through federal price supports on butter and skim milk powder and by the federal government absorbing certain carrying charges. All other costs associated with the sale on the export market of dairy products not needed in Canada are the responsibility of dairy farmers. The costs are collected through producer levies.

A levy is simply a mechanism to recover costs incurred by the Canadian Dairy Commission from milk producers. Levies are collected from producers by provincial agencies which have been granted proper federal authority on the basis of the volume of milk or cream each producer ships. The funds are then remitted to the CDC.

IMPORT CONTROLS

In order to protect the national supply management program from the disruptions of intermittent imports of subsidized dairy products, Canada controls dairy product imports. While the Commission assists in the development of import policy measures, the day to day administration of the measures rests with the Department of External Affairs.

PROGRAMME DE SOUTIEN DES PRIX

Le gouvernement fédéral autorise la Commission canadienne du lait à administrer un programme de soutien des prix des produits laitiers qui fasse en sorte que les producteurs atteignent le revenu visé. Le programme comprend une offre d'achat pour le beurre et le lait écrémé en poudre à des prix de soutien qui, ajoutés à la subvention fédérale, permettent aux producteurs d'obtenir les revenus visés pour le lait de transformation.

Le programme d'offre d'achat du fromage en vigueur pendant de nombreuses années ne l'est plus parce que l'achat de beurre et de lait écrémé en poudre suffit maintenant pour atteindre les revenus visés pour le lait de transformation. Le programme d'offre d'achat fixe des prix plancher auxquels la CCL achètera le produit (beurre et lait écrémé en poudre) si personne d'autre n'est prêt à payer aux transformateurs des prix plus élevés pour ces produits. Les prix de soutien consentis pour le beurre et le lait écrémé en poudre, moins une marge bénéficiaire pour le transformateur lui permettant de couvrir les coûts de transformation du lait brut en beurre et en lait écrémé en poudre, génèrent un prix de marché qui, ajouté à la subvention fédérale, permet aux producteurs d'atteindre les revenus visés pour leur lait.

Traditionnellement, on produit pour l'essentiel le beurre pendant l'été, c'est-à-dire pendant la période de production intensive de lait à la saison des pâturages. Afin d'en stabiliser les prix à la consommation pendant toute l'année ainsi que les prix visés pour les producteurs laitiers, la CCL achète du beurre aux prix plancher qu'elle s'est fixée au printemps, à l'été et à l'automne. Elle le revend ensuite pendant l'hiver au moment où l'offre est habituellement faible. Les coûts supportés par la CCL pour acheter, entreposer et transporter le beurre destiné à la consommation intérieure sont pris en charge par le gouvernement fédéral. Cela contribue à égaliser les prix de gros du beurre à travers tout le pays.

À l'exception des petites quantités destinées à l'alimentation animale, pratiquement tout le lait écrémé en poudre acheté par la Commission doit être et porté.

QUI PAIE LES COÛTS D'ENTREPOSAGE, DE FINANCEMENT ET D'EXPORTATION ?

Le gouvernement fédéral finance, comme on l'a déjà vu, les coûts encourus par la CCL pour l'achat, le transport, l'entreposage et la manutention des stocks de lait écrémé en poudre et de beurre produits à partir du lait fourni pour répondre aux besoins intérieurs.

Les producteurs de lait paient les frais de financement de tous les autres produits laitiers, y compris de tout beurre et de tout lait écrémé en poudre produits à même le lait dont la production dépasse les besoins intérieurs.

RETENUES IMPOSÉES AUX PRODUCTEURS

La politique laitière nationale du gouvernement fédéral permet aux agriculteurs d'avoir des revenus justes pour le lait destiné à la fabrication des produits laitiers nécessaires au marché intérieur grâce au programme de soutien des prix du beurre et du lait écrémé en poudre offert par le gouvernement fédéral, lequel assume également certains frais. Tous les autres coûts liés à la vente, sur les marchés d'exportations, de produits laitiers dont le Canada n'a pas besoin sont assumés par les producteurs laitiers. Ces coûts sont perçus au moyen des retenues des producteurs.

Une retenue est tout simplement un mécanisme de récupération des coûts supportés par la Commission canadienne du lait. Elles sont perçues auprès des producteurs par les agences provinciales à qui le fédéral a délégué ce pouvoir en fonction des expéditions de lait ou de crème de chaque producteur. Les fonds sont ensuite versés à la Commission canadienne du lait.

CONTRÔLE DES IMPORTATIONS

Le Canada exerce un contrôle des importations de produits laitiers pour protéger le système national de gestion des approvisionnements des effets néfastes que pourraient avoir les importations intermittentes de produits laitiers subventionnées par les pays d'origine. C'est pourquoi la Commission aide à la mise au point de mesures liées à la politique sur les importations, mais l'administration courante de ces mesures relève du ministère des Affaires extérieures.

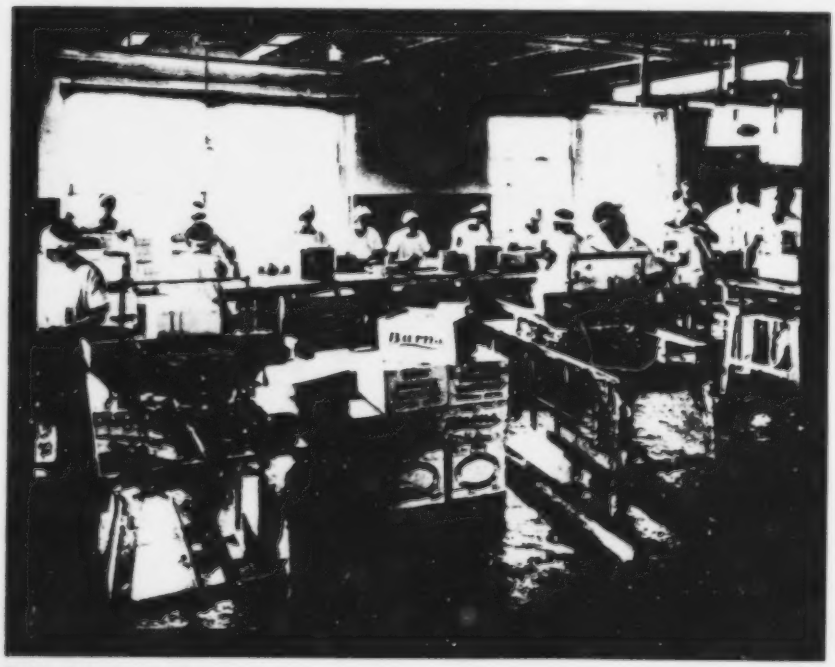

Packing butter, 1920
Emballage du beurre, 1920

THE ROLE OF THE CANADIAN DAIRY COMMISSION

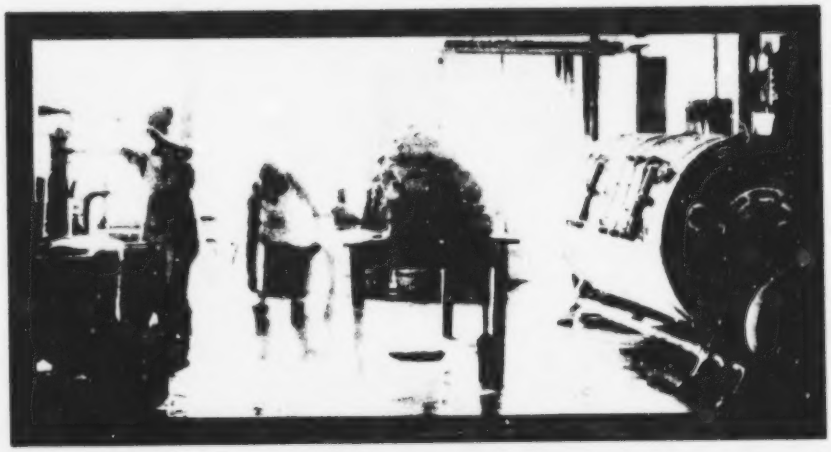

Making butter
La fabrication du beurre

The Commission was established by the federal government in 1966 as a crown corporation charged with the responsibility of implementing national dairy policy. Guidance in this task comes from three sources, the Canadian Dairy Commission Act of 1966/67 the National Dairy Policy and the annual National Dairy Program which outlines the short term objectives and administrative details. The Commission is responsible to the Canadian Parliament through the Minister of Agriculture.

The Commission is also accountable to the Canadian Milk Supply Management Committee for its activities involving milk producer funds.

Three Commissioners are appointed by the Governor in Council on the recommendation of the government, one of whom is designated the Chairman and Chief Executive Officer and another the Vice-chairman. It currently has a support staff of seventy and the Commission's offices are in Ottawa.

There is an advisory body to the Commission which provides advice on the marketing of dairy products in Canada. This nine member Consultative Committee is appointed by the Minister and it represents a variety of interests: dairy farmers, consumers, processors, wholesalers, and retailers of dairy products.

The objectives for the Commission as set out in the CDC Act of 1966 are:

- to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment; and
- to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality.

The Commission's authority derives principally from its Act of 1966, such as Section 9 which describes its authority to purchase, package, process, store, ship, import, export, or sell or otherwise dispose of any dairy products purchased by it. The Commission may make payments for the benefit of producers of milk and cream for the purpose of stabilizing the price of those products, which payments may be made on the basis of volume, quality or on such other basis as the Commission deems appropriate. It can also make investigations into any matter relating to the production, processing or marketing of any dairy product, including the cost of producing, processing or marketing that product; can undertake and assist in the promotion of the use of dairy products, the improvement of the quality and variety thereof and the publication of information in relation thereto.

Major areas of activity of the Commission include:

Policy — development and recommendation to the Minister of annual National Dairy Programs and positions on other dairy related issues, such as import/export policy for dairy products.

Milk Pricing — calculation of the national Target Return or Target Price for industrial milk and support prices for butter and skim milk powder based on the Returns Adjustment Formula.

Price Support — administration of the offer-to-purchase program for butter and skim milk powder.

Subsidy — payment of subsidy on eligible milk and cream shipments monthly to 45,000 farmers.

Supply Management — chairing of the Canadian Milk Supply Management Committee, coordinating of national supply management of industrial milk and cream production by the nine milk producing provinces.

Cost Recovery — calculation of costs associated with marketing of surplus dairy products by the Commission and determination of levy amounts to be collected by provinces from producers.

Marketing — exporting surplus dairy products not needed for domestic consumption, providing export assistance and administering other marketing and promotion programs. The Commission also funds dairy product development and market research.

ACCOUNTABILITY

As part of its accountability to Parliament every year, the Commission submits to government a Multi-Year Operation Plan (MYOP) which covers the previous year, current and next three years plus an operating budget. Its financial statements are audited every year by the Auditor General of Canada. There is also an annual report publication every year and the Commission appears before the Standing Committee of the House of Commons on Agriculture and the Estimates and appears periodically before the Public Accounts Committee to answer questions about its operations.

With respect to accountability to the Canadian Milk Supply Management Committee, every two months the Commission submits detailed reports to the representatives of farmers and provincial governments on milk production, dairy product demand, marketing operations, levy receipts and disbursements, subsidy payments, etc.

The success of the Commission in carrying out its mandate as the central coordinating body in the Canadian industrial milk industry is very dependent on the support and cooperation of farmers, processors and provincial governments.

The reference to "dairy support operations" describes the programs which are in support of the individual elements or cornerstones of

LE RÔLE DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

Le gouvernement a créé la Commission en 1966. Il lui a donné la forme d'une société d'État à qui il revient de mettre en place et d'appliquer la politique laitière nationale. Sa mission prend sa source dans la **Loi sur la Commission canadienne du lait** de 1966-67 la politique laitière nationale et le programme annuel laitier national qui fixe les objectifs à court terme et les détails de fonctionnement. La Commission rend compte de son mandat au Parlement par l'entremise du ministère de l'Agriculture.

Elle doit aussi rendre compte au Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait des activités et des programmes qui mettent en jeu les fonds des producteurs laitiers.

La Commission est dirigée par trois commissaires nommés par le Gouverneur général en conseil. L'un d'entre eux occupe le poste de président de la Commission et de président-directeur général, un autre, celui de vice-président. Elle emploie 70 personnes et ses bureaux sont situés à Ottawa.

Dans les domaines de la commercialisation des produits laitiers au Canada, la Commission reçoit l'aide d'un comité consultatif de neuf membres, nommés par le ministre, représentant un éventail d'intérêts divers : producteurs, consommateurs, transformateurs, grossistes et détaillants de produits laitiers.

Les objectifs de la Commission sont inscrit dans la **Loi sur la Commission canadienne du lait** de 1966 et sont :

- assurer aux producteurs efficaces de lait et de crème une juste rémunération de leur travail et un rendement intéressant sur leurs investissements; et
- assurer aux consommateurs de produits laitiers des approvisionnements continus et en quantités suffisantes de produits laitiers de haute qualité.

L'Article 9 de la **Loi sur la Commission canadienne du lait** autorise la Commission à acheter, à empaqueter, à transformer, à entreposer, à expédier, à importer, à exporter ou à vendre des produits laitiers ou à se défaire autrement de produits achetés par elle. En vertu de la Loi, elle peut faire des paiements au profit des producteurs de lait de transformation et de crème afin de stabiliser les prix de ces produits. Ces paiements peuvent être faits selon le volume, la qualité ou tout autre barème que la Commission juge approprié. Elle peut aussi faire des recherches sur toute question relative à la production, à la transformation ou à la mise en marché de tout produit laitier, y compris le prix de revient de la production, de la transformation ou de la mise en marché de ce produit. Elle peut également promouvoir la consommation de produits laitiers, favoriser l'amélioration de leur qualité et l'augmentation de leur variété et publier des renseignements qui s'y rapportent, tout comme elle peut apporter son aide à ces activités.

Voici les principaux domaines d'activité de la Commission :

Politique laitière — élaborer et recommander au ministre toutes les politiques pouvant affecter l'industrie laitière, le programme laitier national annuel et donner des conseils sur d'autres questions touchant le secteur laitier, comme les politiques sur l'importation et l'exportation de produits laitiers.

Détermination du prix du lait — calculer le revenu visé national, ou prix cible, pour le lait de transformation et établir les prix de soutien du beurre et de lait écrémé en poudre à partir de la formule d'ajustement des revenus.

Soutien des prix — administrer le programme d'offre d'achat de beurre et de lait écrémé en poudre.

Subventions — verser mensuellement aux 45 000 producteurs une subvention pour les expéditions admissibles de lait et de crème.

Gestion des approvisionnements — présider les travaux du Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait, coordonner la gestion des approvisionnements du lait de transformation et de crème des neuf provinces productrices de lait.

Recouvrement des coûts — calculer les coûts liés à la commercialisation, par la Commission, des produits laitiers excédentaires et établir le montant des retenues que les provinces doivent percevoir des producteurs.

Mise en marché — exporter les produits laitiers excédentaires, aider à l'exportation et administrer d'autres programmes de promotion et de mise en marché. La CCL administre également un programme de financement du développement de produits laitiers et d'exploration de nouveaux marchés.

RESPONSABILITÉ

La Commission étant responsable devant le Parlement, elle doit soumette un Plan d'opération pluriannuel (POP) qui couvre l'année précédente, l'année en cours et les trois années subséquentes, ainsi qu'un budget d'exploitation. La Commission publie également un rapport annuel et elle comparait devant les comités permanents de la Chambre des Communes sur l'agriculture et les prévisions budgétaires et périodiquement devant le Comité des comptes publics, pour répondre aux questions concernant ses activités.

La Commission doit également rendre compte de ses activités devant le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait. Lors de réunions tenues à tous les deux mois, elle soumet aux représentants des producteurs et des gouvernements provinciaux des rapports détaillés sur la production de lait, la demande de produits laitiers, les activités de mise en marché, les retenues perçues et le paiement de la subvention, etc.

La Commission ne peut remplir adéquatement son rôle d'organisme central de coordination de l'industrie du lait de transformation sans l'aide et la collaboration des producteurs, des transformateurs et des gouvernements provinciaux.

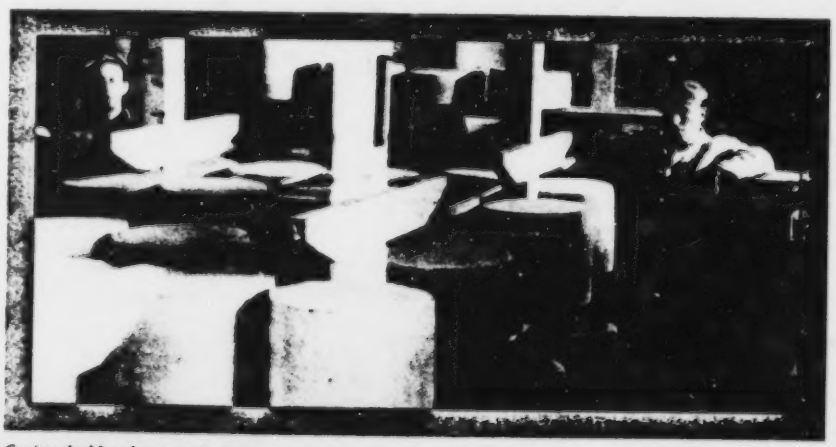

Curing cheddar cheese, early 1900's
Vieillissement du cheddar, début des années 1900

DAIRY SUPPORT OPERATIONS

Morley Earle and Daughter Mary Anne Earle sitting by cream separator, early 1900's

Morley Earle et sa fille Mary Ann Earle assis près d'un séparateur de crème, début des années 1900

the National Dairy Policy. Responsibilities for these support programs are divided between the various industry participants as follows:

The current federal government dairy support program involves the setting of a national *Target Price* for the 63% of milk used for processing and to alter the price when the costs of milk production change. This price is supported in the marketplace through a federal *offer-to-purchase* program for butter and skim milk powder, administered by the CDC. Part of the costs of milk production is paid by the federal government, at a rate which has remained the same since 1975. This is accomplished by a monthly mailing of a *subsidy* cheque to each farmer by the CDC.

The CDC has a responsibility to ensure consumers have "a continuous and adequate supply" of dairy products. Farmers have undertaken to produce enough milk to meet that need. Provinces share the Canadian market through a national milk supply management system which involves provincial and individual producer *quotas*. The government compliments that effort with *import controls* to protect the orderly marketing of milk and to ensure that Canadian farmers are not subjected to unfair competition from imports which are often subsidized.

Costs of the entire policy are shared between farmers and federal government. In addition to the subsidy mentioned above, the federal government pays for the costs incurred by the CDC to operate the offer-to-purchase program for that butter and skim milk powder produced from milk production up to total Canadian Requirements for butterfat. The government also provides a subsidy on a small special export program of whole milk products and has financed dairy products and market research. Farmers pay for all costs of exporting products not required for domestic consumption. Their share is collected by the provincial milk marketing boards and agencies using a system of levies on milk production. These funds are remitted to the CDC to cover the costs it incurred on behalf of dairy producers.

Farmers separately fund the very substantial advertising and promotion programs of their own Dairy Bureau of Canada.

TARGET RETURNS FOR INDUSTRIAL MILK AND CREAM

The current method of establishing a Target Price for the 63% of milk and cream used for processing was established in 1975. Using 1975 costs of producing milk in the main production areas of Quebec and Ontario, a price was set and is now adjusted up to three times a year according to a Returns Adjustment Formula which measures changes in costs of production since then.

Farmers receive the Target Price through a combination of market returns and the federal subsidy which covers some of the production costs. The market returns portion is calculated on the basis of federal support prices for butter and skim milk powder; this virtually determines the minimum prices processing plants pay farmers for their industrial milk and cream.

Actual market returns producers receive are dependent upon agreements or negotiations between milk producers and processors at the provincial level. These negotiations also impact on the margin provided for processors to transform milk into butter and skim milk powder. Actual margins may differ from the assumed processors margin used in the calculation to determine federal support prices for these two products. Factors which may impact on prices in the provinces are volumes of milk processed by plants, marketing costs, etc.

A sample calculation is shown in chart 2 for the Target Price of August 1, 1983. The Target Price of $42.80 per hectolitre was made up of $42.07 per hectolitre in projected market returns (after an allowance of $5.30 per hectolitre for the assumed processor's margin) and $6.03 per hectolitre in federal subsidy.

Pricing during the National Restraint Program

In June of 1982, the federal government introduced policies to temporarily restrain wage and price increases in order to combat high inflation rates. The application of this policy to the dairy industry limited increases on federal support prices for butter and skim milk powder, retroactive to April 1, 1982. Limits of 6, 5 and 4% were applied for the next three years to terminate on March 31, 1985. Actual returns to farmers and processors during this period were lower because the subsidy portion of the Target Returns is not indexed, yielding increases of 5.2% for the first year, 4.3% for the second and a maximum of 3.4% for the last year to end March 31, 1985.

Returns Adjustment Formula

The Formula was established by the federal government in 1975 to calculate changes in the cost of producing industrial milk in Canada. It is used during the course of the dairy year to adjust the Target Returns level for industrial milk from the base price established in 1975.

The usual practice is to consider an adjustment in the Target Returns only when the Formula indices change by 2% or more. However, this guideline was suspended during the restraint program. There are no more than three changes to the Target Returns during a dairy year, including that of the first of the year on August 1 which is reviewed by government along with the annual dairy program proposals for the upcoming year. Changes must be at least three months apart and none occur during October, November and December which are

L'expression « programmes de soutien » coiffe les programmes qui viennent en aide à des éléments particuliers ou essentiels de la politique laitière nationale. Les responsabilités en ce qui concerne ces programmes de soutien sont réparties entre les divers participants de l'industrie de la façon suivante :

Le programme actuel de soutien laitier du gouvernement fédéral implique la détermination d'un *prix visé* national pour les 63 p. cent du lait produit allant à la transformation, et la modification de ce prix quand les coûts de production du lait changent. Ce prix est assuré sur le marché au moyen d'un programme fédéral *d'offre d'achat* pour le beurre et le lait écrémé en poudre, programme géré par la CCL. Une partie des coûts de production du lait sont assurés par le gouvernement fédéral, à un taux resté le même depuis 1975. Le versement se fait par expédition, par la CCL, d'un chèque mensuel de subvention à chaque producteur.

Il incombe à la CCL de s'assurer que les consommateurs disposent d'approvisionnements continus et suffisants de produits laitiers. Les agriculteurs produisent suffisamment de lait pour répondre à cette demande. Les provinces se partagent le marché au moyen d'un système de gestion nationale des approvisionnements du lait qui implique des quotas de production provinciaux et individuels. Le gouvernement contribue à cet effort en appliquant des contrôles à l'importation pour protéger la commercialisation du lait et s'assurer que les agriculteurs canadiens ne sont pas soumis à une concurrence injuste de la part d'importations souvent subventionnées.

Les coûts de l'ensemble de la politique sont répartis entre les agriculteurs et le gouvernement fédéral. En plus de la subvention mentionnée ci-dessus, le gouvernement fédéral paie les coûts supportés par la CCL pour appliquer le programme d'offre d'achat du beurre et du lait écrémé en poudre produits à partir de la production laitière jusqu'aux besoins totaux canadiens en matières grasses du beurre. Le gouvernement fournit également une subvention pour un petit programme spécial d'exportation de produits entiers du lait et à financer la recherche sur les produits laitiers et leur commercialisation. Les agriculteurs prennent à leur compte tous les coûts d'exportation des produits qui ne sont pas nécessaires à la consommation intérieure. Ce sont les organismes provinciaux de commercialisation du lait qui recueillent leur part de ces coûts au moyen d'un système de retenues sur la production du lait. Ces fonds sont ensuite remis à la CCL qui les applique aux coûts qu'elle a supportés au nom des producteurs laitiers.

Les agriculteurs financent, indépendamment de ces programmes, les activités importantes de publicité et de promotion de leur propre Bureau laitier du Canada.

REVENUS VISÉS POUR LE LAIT DE TRANSFORMATION

La méthode qui est utilisée actuellement pour déterminer le prix visé qui s'applique aux 63% p. cent de lait et de crème destinés à la transformation a été mise au point en 1975. Les coûts de production du lait dans les grandes régions productrices du Québec et de l'Ontario avaient alors permis d'en arriver à un prix. C'est celui-ci qui est ajusté maintenant trois fois par année au moyen de la formule d'ajustement des revenus qui intègre l'évolution des coûts depuis cette époque.

Le revenu des producteurs provient donc de leurs ventes sur le marché et de la subvention fédérale. Pour faire en sorte qu'ils obtiennent les prix du marché, le gouvernement fédéral fixe des prix de soutien pour le beurre et le lait écrémé en poudre et offre ensuite d'acheter ces produits à certains endroits au Canada. Cette pratique a un effet direct sur les prix que paient les usines de transformation aux producteurs pour leur lait de transformation et leur crème.

Le revenu réel que le producteur retire du marché résulte d'ententes conclues entre les associations de producteurs et les transformateurs à l'échelle provinciale. Ces ententes influent également sur la marge des transformateurs qui peut ainsi être différente de la marge dont se sert le gouvernement fédéral pour fixer les prix de soutien et qui peut varier d'une province à l'autre en raison de facteurs comme le volume de lait transformé, les coûts de mise en marché, etc.

Le tableau 2 illustre la façon dont le prix visé était calculé au 1er août 1983. Ce prix de 42,80 $ l'hectolitre fut atteint en tenant

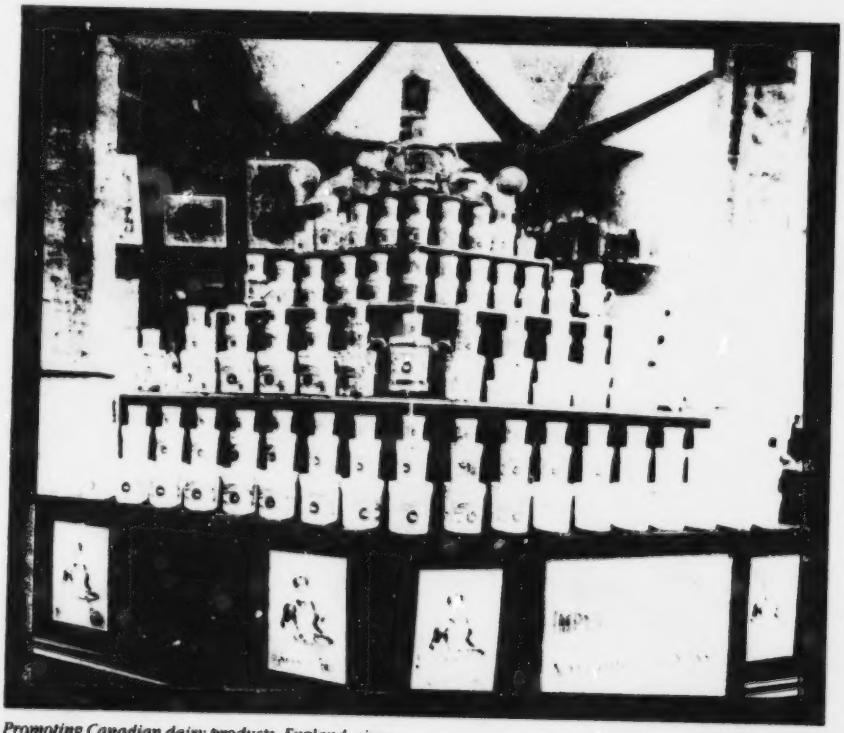

Promoting Canadian dairy products, England, circa 1900-1910

Promotion de produits laitiers canadiens en Angleterre, vers 1900-1910

peak dairy product marketing and consumption months.

Although the formula indicated larger increases in the Target Price in 1982/83 and 1983/84, these were adjusted to keep them within the temporary federal 6 and 5 percent wage and price guidelines.

The components of the Formula and their weights are outlined in more detail in the table on page 18:

a) **45%**
An index of dairy cash input prices to evaluate costs in milk production.

b) **35%**
The Consumer Price Index as a measure of changes in the earnings of operator and family labour.

c) **20%**
This portion of the formula was established in 1975 to reflect producers capital and investment costs. It was set at $5.00 per hectolitre as 20% of the formula which indicated Target Returns of $25.00 per hectolitre. It is not indexed. While this portion of the formula has not changed since 1975, the following criteria were established through which adjustments could be considered.

- significant changes in levels of dairy product stocks,
- the effect of changes to dairy producer returns occurring in other milk producing countries,
- major changes in competitive dairy product processing costs,
- major changes in the value of quotas under the federal dairy program.

Data base for Cost of Production studies

To obtain statistically sound information on the costs of producing milk, the Commission continued to share in the funding of milk production and management information systems (cost of production studies) with the provinces of Ontario, Quebec, New Brunswick and Saskatchewan. Data is collected directly from participating dairy farmers who provide specific information with respect to the cash costs they incur, as well as labour and capital requirements.

The Commission co-ordinates the four studies to ensure the establishment of consistent and comparable production data.The outcome of the studies will provide complete and reliable data to conduct more comprehensive cost of production analysis.

Processor Margin study

In 1983, a report was submitted on an independent study into the costs of processing industrial milk into butter and skim milk powder for tender to the CDC. The study provided another perspective on the Assumed Processor Margin portion of the federal Target Price and compliments methodologies already in use by the Commission when calculating the Target Price.

DIRECT SUBSIDY PAYMENTS

The Government of Canada continued to pay part of the costs of producing milk used to make dairy products for Canadian requirements and for the Special Export Program. This is achieved through monthly payments direct to each dairy producer based on his level of eligible milk and cream shipments.

The rate of subsidy continued at $1.675 per kilogram of butterfat or $6.03 per hectolitre of milk with a butterfat content of 3.6 kilograms. The rate has remained constant since it was introduced in 1975. By July 1984, it represented 13.8% of the Target Returns level compared to 24% in 1975. Consumers benefit from this subsidy because it results in prices for dairy products that are lower than they would be in its absence.

If the government no longer paid the subsidy and producers were to receive the same Target Price, an equivalent amount would have to come from the marketplace through an increase in dairy product prices. The amount paid as a subsidy is part of the revenues efficient farmers need to cover their costs and stay in business.

The subsidy is paid monthly and during the year it was paid on industrial milk and cream deliveries within 95% of the market sharing quotas held by individual producers. Following the final determination of Canadian requirements at year-end, adjustments to the final payments were made to pay subsidy on 99.7% of milk and cream production within each province's market sharing quota. This reflected increased domestic requirements which rose from 44.2 million hectolitres at the start of the year to 45.3 million hectolitres which was achieved by July 31, 1984.

Total payments for the 1983/84 dairy year amounted to $2?? million*. Payments to individual producers are limited to shipments of 18,000 kilograms of butterfat. However, upon application to the Commission, this basic maximum limit may be increased to 36,000 kilograms in cases where two persons co-own a dairying operation and work full-time on the farm. A third multiple of the basic maximum limit may also be allowed in cases where three persons are involved. The Commission approved 189 such applications for the 1983/84 dairy year.

The average subsidy payment to the 3?,138 milk producers in 1983/84 was $?,170 and that for the 9,??4 cream producers was $1,253.

**Does not include subsidy payable to British Columbia producers which was transfered to the export account ($10.1million) as that province had withdrawn from the national system in 1982 and rejoined in November 1984. This is explained in note 11 to the Financial Statements on page 64*

Jerseys, Brandon Fair, 1905
Vaches Jerseys, foire de Brandon, 1905

compte de la subvention fédérale de 6,03 $ l'hectolitre et du revenu estimatif de la vente sur le marché de 42,07 $ l'hectolitre, après avoir alloué une marge théorique aux transformateurs de 5,30 $ l'hectolitre.

Les prix pendant le programme national de restrictions

En juin 1982, le gouvernement fédéral limitait de façon temporaire l'augmentation des prix et des salaires pour combattre l'inflation. Dans le cas de l'industrie laitière, cette politique s'appliquait de façon rétroactive au 1er avril 1982, limitant ainsi les augmentations des prix de soutien du lait et du lait écrémé en poudre à 6 p. cent pendant la première année, à 5 p. cent pendant la seconde année et à 4 p. cent pendant la troisième et dernière année se terminant le 31 mars 1985. Les revenus réels des producteurs et des transformateurs pendant cette période ont été inférieurs à 6 et 5 p. cent parce que la subvention qui entre dans le revenu visé n'est pas indexée. Au cours de ces deux années, les augmentations maximales ont été de 5,2 et 4,3 p. cent respectivement pour les deux premières années et ne dépasseront pas 3,4 p. cent pour celle se terminant le 31 mars 1985.

Formule d'ajustement des revenus

La formule d'ajustement des revenus fut établie par le gouvernement fédéral en 1975 pour tenir compte des changements dans les coûts de production du lait de transformation au Canada. Elle sert au cours de l'année laitière à ajuster le niveau du revenu visé pour le lait de transformation par rapport au coût de production de base établi en 1975.

Habituellement, on procède à un ajustement des revenus visés lorsque les indices de la formule varient de 2 p. cent ou plus. Cette pratique a toutefois été suspendue pendant le programme de restriction. On ne procède pas à plus de trois changements de prix au cours d'une année laitière, y compris celui du début de l'année qui survient le 1er août qui fait l'objet d'un examen par le gouvernement en même temps que les éléments du programme proposé pour l'année laitière. Ces changements doivent respecter un intervalle d'au moins trois mois et aucun n'intervient pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre, période pendant laquelle les efforts de mise en marché et la consommation de produits laitiers atteignent un sommet.

Cette année, si l'utilisation de la formule donnait des augmentations du prix visé supérieures à celles de 1982-1983 et de 1983-1984, les ajustements retenus ont respecté les contraintes temporaires du programme fédéral des 6 et 5 p. cent.

Les éléments de la formule, et leur pondération, ci-dessous sont décrits plus en détail au tableau à la page 18 :

a) **45 p. cent**
Indice des coûts en espèces des intrants des produits laitiers permettant d'évaluer les coûts inhérents à la production laitière.

b) **35 p. cent**
Indice des prix à la consommation indiquant les variations de revenus des exploitants et de la main-d'oeuvre familiale.

c) **20 p. cent**
Cet élément a été fixé en 1975 afin de refléter les coûts d'investissement et de capital des producteurs. Il avait été fixé à 5 $ l'hectolitre et représentait 20 p. cent de la formule puisque le revenu visé était de 25 $ l'hectolitre de lait. Il n'est pas indexé. Bien que non ajusté depuis 1975, il pourrait l'être en tenant compte des critères suivants :

Reporting of milk and cream production

All farmers who sell milk and cream in Canada for manufacturing purposes are registered with provincial milk marketing agencies and with the Canadian Dairy Commission.

Shipments of milk and cream delivered to processing plants are recorded by provincial milk marketing boards and agencies responsible for the administration of the Market Sharing Quota program in each province against a producer's Market Sharing Quota. On that basis, the producer's quota is managed and levy amounts collected. Levies collected by provincial agencies are forwarded to the Commission each month to be applied against the costs of dairy products sold for export.

Monthly shipments of milk and cream from individual producers are also reported to the Commission by either the provincial marketing boards or agencies or by processing plants in provinces without a central marketing authority for these products. These shipments and the market sharing quota data for each shipper form the basis for calculation of monthly subsidy payments which the Commission mails directly to producers.

In order to ensure the milk production reported to the Commission for subsidy payment and levy collection purposes is accurate, the Commission audits processing plants and provincial marketing agencies' records.

Farmers who shipped milk and cream

A total of 46,912 dairy farmers made shipments of industrial milk or cream in 1983/84 compared with 49,936 in the previous year, a reduction of 3,024. Of the total, 3,853 ceased production during the year and 829 new producers were registered with the Commission in the same period. See the table on page 22 for the details by province.

DAIRY PRODUCT PRICE SUPPORT PROGRAM

The Commission is authorized by the government to administer an "offer-to-purchase" program for butter and skim milk powder at support prices derived from the Target Price for milk. The establishment of these floor prices in turn influences wholesale prices for all dairy products in Canada. The federal government pays the financing, handling and storage for any CDC purchases of these two

1 SUPPORT PRICE STRUCTURE / STRUCTURE DU PRIX DE SOUTIEN

The relationship of federal support prices for butter and skim milk powder to the Target Returns Level or Price for industrial milk.
Offer-to-purchase support prices as of August 1, 1983

Rapport entre les prix de soutien du beurre et du lait écrémé en poudre et le prix ou le niveau visé pour le lait de transformation.
Prix de soutien d'offre d'achat au 1er août 1983.

Butter / Beurre		
Federal support price per kilo	$ 4.55	Prix de soutien fédéral, le kilo
Amount of butter in one hl of milk	× 4.32	Quantité de beurre dans un hl de lait
	$19.66	

Skim milk powder / Lait écrémé en poudre		
Federal support price per kilo	$ 2.72	Prix de soutien fédéral, le kilo
Amount of skim milk powder in one hl of milk	× 8.24	Quantité de lait écrémé en poudre dans un hl de lait
	$22.41	

Market Price Guarantee, per hl	$42.07	Prix garanti sur le marché par hl
Assumed Processors' Margin, per hl	− 5.30	Marge théorique du transformateur par hl
Estimated Producers Market Returns, per hl	$36.77	Revenu estimatif des producteurs sur le marché, par hl
Direct Subsidy, per hl	+ 6.03	Subvention directe, par hl
Government of Canada Target Returns Level, per hl	$42.80	**Prix de soutien visé par le gouvernement du Canada, par hl**

- une variation importante des stocks de produits laitiers,
- une variation des revenus des producteurs laitiers dans d'autres pays producteurs,
- des variations majeures des coûts de transformation concurrentiels, et
- des variations importantes dans la valeur des quotas établis en vertu du programme laitier fédéral.

Base de données des études portant sur les coûts de production

La CCL, désireuse d'obtenir de bonnes données statistiques sur les coûts de production du lait, continue à participer au financement de systèmes d'information de la gestion et de la production du lait (études des coûts de production) avec l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan. Les données sont recueillies directement chez les producteurs laitiers participants qui fournissent des renseignements précis sur les coûts en espèces pour leur exploitation laitière ainsi que sur les besoins en main-d'oeuvre et en capital.

La Commission coordonne les quatre études pour s'assurer que les données recueillies soient cohérentes et comparables. Il en résultera un ensemble de données fiables qui permettront de mener des analyses détaillées des coûts de production.

Étude sur la marge bénéficiaire des transformateurs

Une étude indépendante, portant sur le coût de transformation du lait en beurre et en lait écrémé en poudre prêts à être offerts à la CCL, a été présentée en 1983. Elle a fourni un autre éclairage sur la part de la marge théorique des transformateurs qui entre dans le prix visé fédéral. Cette étude a également permis de disposer d'éléments complémentaires pour la méthode de calcul du prix visé déjà utilisée par la Commission.

VERSEMENTS DE SUBVENTIONS DIRECTES

Le gouvernement du Canada a continué à verser aux producteurs de lait une subvention directe qui fait partie du revenu visé pour combler les besoins canadiens et ceux du programme spécial d'exportations. Il procède pour cela à des versements directs de fonds à chaque producteur laitier en fonction de ses

2 TARGET RETURNS, ASSUMED MARKET RETURNS AND FEDERAL SUBSIDY
(for industrial milk January 1980 to April 1984)
(dollars per hectolitre of milk)

REVENU VISÉ, REVENU ESTIMATIF SUR LE MARCHÉ ET SUBVENTIONS FÉDÉRALES
(pour le lait industriel, de janvier 1980 à avril 1984)
(dollars par hectolitre de lait)

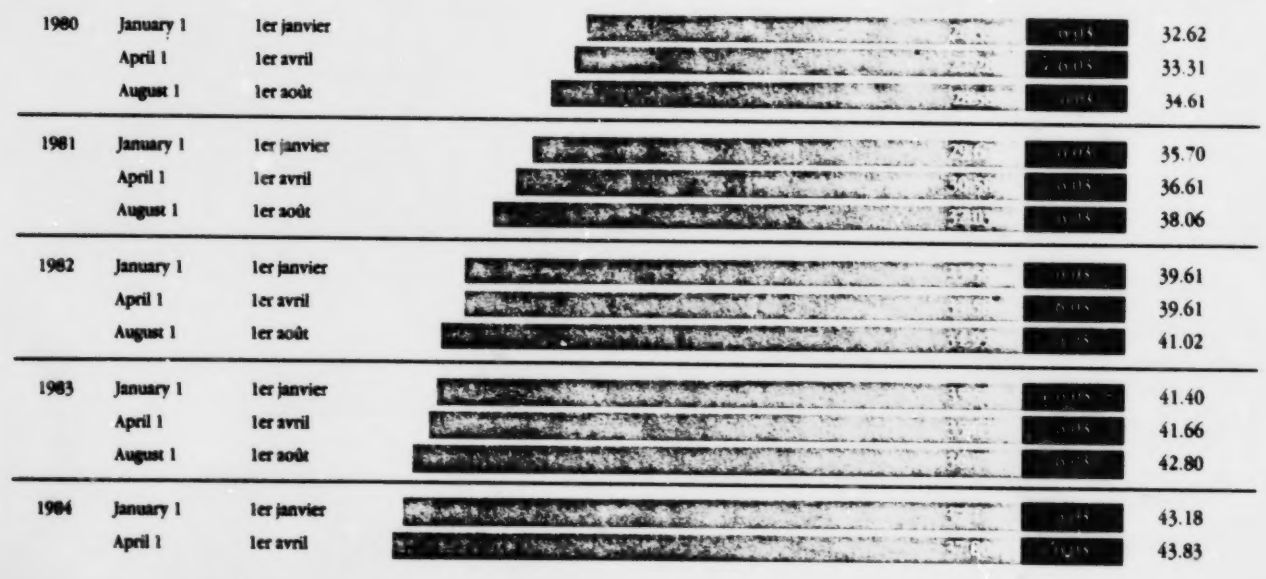

Assumed market returns[1] through price support program
Revenu estimatif sur le marché[1] par le biais des prix de soutien

(1) Assumed market returns to milk producers is based on the federal support prices for butter and skim milk powder excluding an allowance for a processing margin.

(1) L'évaluation des rendements pour les producteurs laitiers repose sur les prix de soutien fédéraux pour le beurre et le lait écrémé en poudre, à l'exclusion d'une marge pour la transformation.

3 RETURNS ADJUSTMENT FORMULA COMPONENTS[1]

COMPOSANTES DE LA FORMULE D'AJUSTEMENT DES REVENUS[1]

A 45%

Index of the Dairy Cash Input Prices by quarter, 1979 to 1982 (1970-72 = 100)

Indice des prix d'entrée au comptant par trimestre 1979 à 1982 (1970-1972 = 100)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
I	202.2	231.2	265.1	276.9	282.0	303.1
II	208.6	234.3	271.7	281.0	289.7	304.6
III	217.6	243.0	274.1	282.0	291.2	—
IV	223.4	250.7	271.6	277.7	297.6	—

Weights in the Index of Cash Input Prices	Pondération de l'indice des prix d'entrée au comptant	% Weights Pondération
Cash Costs[2]	Coûts comptants[2]	
16% dairy ration	16% ration laitière	13.4
Other materials and services index (veterinary medicine, other livestock expense, misc. haulage and fees)	Indice des matériaux et services divers (médecine vétérinaire, dépense de bétail, transport et frais divers)	7.8
Hired farm labour	main d'oeuvre	6.6
Machinery repairs	réparation de machinerie	3.1
Fertilizer	engrais	3.1
Property taxes	taxes foncières	2.8
Petroleum products	produits pétroliers	2.0
Seed	semences	1.9
Electricity	électricité	1.9
Building repairs	réparation de bâtiments	1.4
Artificial insemination	insémination artificielle	.6
Custom work	travail sur commande	.4
Total Cash Cost Items	Total des dépenses au comptant	45.0%

B 35%

Consumer Price Index (1981 = 100)

Indice des prix à la consommation (1981 = 100)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
I	77.9	85.3	95.7	106.7	114.8	120.8
II	80.0	87.6	98.7	110.0	116.4	121.8
III	81.5	90.1	101.6	112.3	118.3	—
IV	83.4	82.7	104.1	114.1	119.3	—

C 20%

Judgmental factor used to reflect producers' investment costs. It has remained at $5.00 per hectolitre as set in 1975 and is not indexed.

Facteur intuitif permettant de tenir compte des coûts d'investissement des transformateurs. Il est resté à 5 $ par hectolitre depuis 1975 et n'est pas indexé.

(1) Base: The $25.00 per hectolitre announced for April 1, 1975 is used as the Base Return.

(2) Items from the Statistics Canada "Farm Input Price Index" used as corresponding cash costs to producers.

(1) Base: Le prix de $25.00 l'hectolitre rendu public le 1er avril 1975 sert de revenu de base.

(2) Les éléments de la publication de Statistique Canada intitulée "Indice du prix des intrants agricoles" servent à établir des correspondances avec les coûts réels des producteurs.

expéditions de lait et de crème admissibles.

Le taux de la subvention est demeuré à 1,675 $ le kilo de matières grasses du beurre ou 6,03 $ l'hectolitre de lait ayant une teneur en matières grasses du beurre de 3,6 kilos. Le taux est constant depuis huit ans et, en juillet 1983, il équivalait à 13,8 p. cent du revenu visé par rapport à 24 p. cent en 1975. Cette subvention profite aux consommateurs parce qu'elle maintient les prix des produits laitiers en-dessous de ce qu'ils seraient sans la subvention.

Si le gouvernement ne versait plus cette subvention et si les producteurs devaient recevoir le même prix visé, les prix du marché des produits laitiers devraient augmenter en proportion. Cette subvention fait partie des revenus nécessaires aux producteurs efficaces pour couvrir leurs coûts et continuer à exploiter leur entreprise.

La subvention est versée chaque mois. Elle a été payée sur toutes les livraisons de crème et de lait de transformation jusqu'à concurrence de 95 p. cent du quota de mise en marché détenu par chacun des producteurs. Après avoir établi les besoins canadiens à la fin de l'année, on a procédé à des ajustements, au moment du versement final, pour verser une subvention sur 99,[illegible] p. cent de la production de crème et de lait permise par le quota de mise en marché de chaque province. Cette augmentation traduit l'augmentation des besoins intérieurs qui sont passés de 44,2 millions d'hectolitres au début de l'année à 45,3 millions d'hectolitres au 31 juillet 1984.

Les versements pour l'année laitière 1983-1984 ont totalisé 2[illegible] millions de dollars*. Les versements aux producteurs sont limités aux expéditions de 18 000 kilogrammes de matières grasses du beurre. Cependant, deux personnes possédant une exploitation laitière en copropriété et y travaillant à plein temps peuvent demander à la Commission de porter cette limite à 36 000 kilogrammes. Enfin, on peut tripler la limite de base si l'association comprend une troisième personne. Pendant l'année laitière 1983-1984, la Commission a approuvé 189 de ces demandes.

**Ne comprend pas les subventions aux producteurs de la Colombie-Britannique, car elles ont été portées au compte d'exportations (10,1 millions de dollars), cette province ayant décidé de se retirer du Plan national en 1982 pour le réintégrer en novembre 1984. Cette opération est expliqué à la note 11 aux états financiers à la page 64.*

En 1983-1984, la subvention moyenne versée aux 3[illegible] 138 producteurs laitiers a été de [illegible] 170 $ et de 1 253 $ pour celle qui a été versée aux 9 [illegible]4 producteurs de crème.

Rapports de production laitière

Au Canada, tous les producteurs qui vendent leur lait et leur crème sont enregistrés auprès de leur office de commercialisation provincial ainsi qu'auprès de la Commission canadienne du lait.

Les offices provinciaux de commercialisation du lait et les organismes provinciaux responsables de l'administration des quotas de mise en marché dans chaque province imputent aux quotas des producteurs concernés les expéditions de lait et de crème aux usines de transformation. Ces inscriptions servent à gérer les quotas et à déterminer le montant des retenues à prélever. Les offices provinciaux versent ces prélèvements à la Commission qui les utilise pour le paiement des frais d'exportation des produits laitiers.

En outre, les offices ou organismes provinciaux de commercialisation, ou les usines de transformation s'il n'y a pas d'organisme central de commercialisation dans la province, transmettent à la Commission les données mensuelles sur les expéditions de lait et

4 TOTAL SUBSIDY PAID / SUBVENTIONS TOTALES

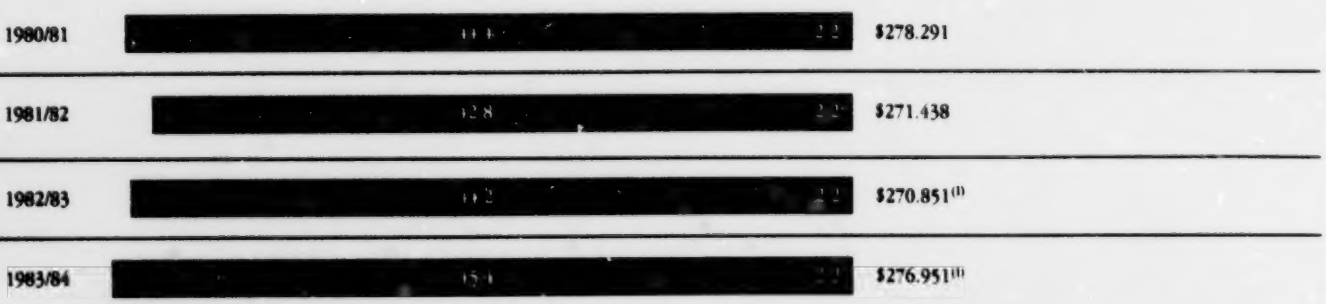

[redacted] + [redacted] × $6.03 = Government of Canada Subsidy Payments (thousand of dollars) / Subventions du Gouvernement du Canada (milliers de dollars)

Canadian Requirements (million hectolitres) / Besoins canadiens (millions d'hectolitres)

Export Program (million hectolitres) / Programme d'exportation (millions d'hectolitres)

Further details on the subsidy amounts paid by province are listed in table 5.

Le tableau 5 donne plus de détails sur les subventions versées à chacune des provinces.

(1) Does not include subsidy payable to British Columbia producers which was transferred to the export account: $10.1 million (1983 $8.5 million) as that province had withdrawn from the national system in 1982 but rejoined in November 1984. This is explained in Note 11 to the Financial Statements.

(1) N'inclut pas la subvention de 10,5 millions de dollars versée aux producteurs de Colombie-Britannique et qui a été portée au compte des exportations (8,5 millions de dollars en 1983) puisque cette province s'était retirée du plan national en 1982 pour y revenir en 1984. Voir l'explication à la Note 11 afférente aux états financiers.

products up to levels to meet domestic requirements. The carrying charges for products produced from milk in excess of Canadian requirements are paid by farmers. The program provides a target market price through which producers may achieve the Target Returns level. Individual provincial milk marketing boards and agencies set different price levels for various uses of industrial milk using the federal support prices as a guide.

The program also assists in the provision of plentiful supplies of fresh dairy products for consumers. This is achieved by the Commission holding sufficient stocks of butter (which still accounts for almost 50% of the end use of industrial milk) for resale to the market when needed, in particular during the winter when milk production is traditionally low.

In 1983/84, the magnitude of this program was such that the Commission purchased 24.7% of the butter and 64.2% of the skim milk powder produced in Canada. The level of butter purchases was again this year higher than normal due to the low market demand and high milk production during the first half of the year. It should be noted however that the Commission's butter stock accumulated at a much slower rate, 8.7% in 1983/84 as opposed to 105% in 1982/83.

The Commission uses a combination of purchasing and selling programs to support various butter marketing strategies. For exam-

5 SUBSIDY PAID TO DAIRY FARMERS ON INDUSTRIAL MILK AND CREAM[1]

(thousand of dollars)

SUBVENTIONS VERSÉES AUX PRODUCTEURS DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE CRÈME[1]

(milliers de dollars)

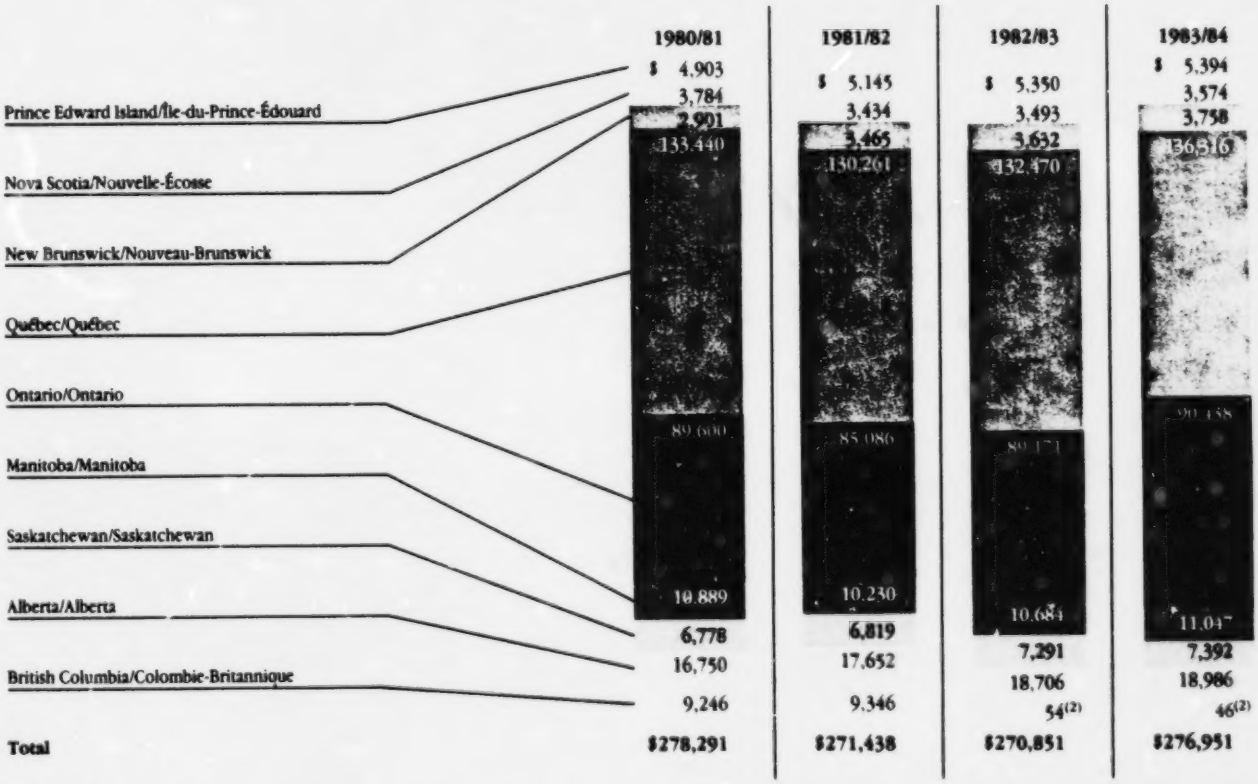

[1] Includes subsidy paid on roughly 2.2 million hectolitres of milk for the special Export Program for $3.68 million in 1980/81, 1981/82, 1982/83 and again in 1983/84 in those provinces participating in the program.

[2] The amount shown was subsidy paid to cream shippers. $10.1 million ($8.5 million in 1983) in subsidy pertaining to British Columbia milk shippers is not shown because the amount was applied against levy receivable from that province. See note 11 (note 10 in 1983) to the Financial Statements.

[1] Comprend une subvention versée pour environ 2.2 millions d'hectolitres de lait dans le cadre du programme spécial d'exportations de 3.68 millions de dollars en 1980-1981, 1981-1982, 1982-1983 et 1983-1984 dans les provinces participantes.

[2] Le montant indiqué correspond à la subvention versée aux producteurs de crème. La subvention de 10.1 millions de dollars (8.5 millions de dollars en 1983) applicable aux producteurs de lait de Colombie-Britannique n'est pas indiquée puisqu'elle a servi à payer les retenues que la province devait percevoir. Voir l'explication à la note 11 (note 10 en 1983) afférente aux états financiers.

de crème de chaque producteur. Ces expéditions et les données sur le quota de mise en marché servent au calcul de la subvention mensuelle versée directement aux producteurs par la Commission.

Afin de s assurer de la justesse de la production de lait qui lui est rapportée aux fins du paiement de la subvention et du prélèvement de la retenue, la Commission vérifie les livres des usines de transformation et les dossiers des organismes provinciaux de commercialisation.

Producteurs qui livrent du lait et de la crème

En 1983-1984, 46 912 producteurs laitiers ont livré de la crème ou du lait de transformation, par rapport à 49 936 producteurs au cours de l'année précédente, soit une diminution de 3 024. De ce total, 3 853 producteurs ont cessé toute production pendant l'année et 829 nouveaux producteurs se sont inscrits auprès de la Commission pendant la même période. On se rapportera au tableau 6 de la page 22 pour plus de détails par province.

PROGRAMME DE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS LAITIERS

Le gouvernement autorise la Commission à gérer un programme d'offre d'achat du beurre et du lait écrémé en poudre à des prix de soutien découlant du prix visé pour le lait. Ces prix plancher influent à leur tour sur les prix de gros pour tous les produits laitiers du Canada. Le gouvernement assure les coûts de financement, de manutention et d'entreposage de tout achat par la CCL de ces deux produits, et ce jusqu'à concurrence des niveaux correspondant aux besoins intérieurs. Les frais de financement des produits laitiers produits avec le lait excédant les besoins canadiens sont payés par les producteurs. Le programme fixe un prix de vente permettant aux producteurs d'obtenir le niveau de revenu visé. Chacun des offices et organismes provinciaux de commercialisation du lait établit un niveau de prix différent pour les divers usages du lait de transformation en se basant sur les prix de soutien fédéraux.

Le programme assure aux consommateurs un approvisionnement de produits laitiers frais, du fait que la Commission détient des stocks de beurre (qui comptent encore pour près de 50 p. cent de l'utilisation du lait de transformation) partout dans le pays pour utilisation immédiate lorsque nécessaire, en particulier pendant les mois d'hiver quand la production laitière est habituellement plus faible.

Weighing milk at small factory, 1929
Pesage du lait à une petite usine de transformation, 1929

En 1983-1984, l'importance de ce programme était telle que la Commission a acheté 24,7 p. cent du beurre et 64,2 p. cent du lait écrémé en poudre produits au Canada. Cette année encore, le niveau des achats de beurre a été plus élevé qu'à l'habitude à cause de la baisse de la demande intérieure et de la hausse de la production laitière au cours de la première moitié de l'année. Il importe de souligner cependant que l'accumulation de stocks de beurre par la Commission a grandement ralentie, s'établissant à 8,7 p. cent en 1983-1984 par rapport à 105 p. cent en 1982-1983.

Afin de soutenir ces différentes stratégies de mise en marché, la Commission utilise une combinaison de procédures d'achat et de vente. Par exemple, dans le cas du plan "A", le beurre de notation 40-93 est acheté au prix de soutien, tandis qu'on paie 2 ¢ de moins le kilogramme pour le beurre de notation 39-92. Habituellement, les achats de beurre sont interrompus entre le 1er novembre et le 31 mars parce que tout le lait produit, en plus faible quantité, sert à répondre à la demande des consommateurs en produits frais. Cette politique force les transformateurs à répondre directement à la demande plutôt que de se fier à la CCL pour la commercialisation des produits.

Dans le cas du plan "B", la Commission achète le beurre des fabricants et le leur revend à l'intérieur d'une période donnée. Cela incite les transformateurs à mieux connaître les préférences du consommateur et à mettre au point un produit recherché pour sa qualité et son empaquetage. Dans le cadre de ce programme, la Commission limite généralement ses achats à la période courante du 1er mai au 15 septembre et les transformateurs doivent racheter les produits entre le 1er octobre et le 31 mars. Le beurre en bloc du plan "B" (boîte de 25 kilogrammes en vrac) est acheté à 11 ¢ de moins le kilogramme que le beurre de notation 40-93 du plan "A". Celui du plan "B" en pain d'une livre est payé 4 ¢ de moins que celui en bloc du plan "B".

La Commission a prolongé le Plan "A" et la période d'achat, la production laitière ayant dépassé la demande du marché, en particulier au cours des premiers mois de 1983-1984.

Achat et vente de beurre et lait écrémé en poudre

La Commission a démarré l'année financière le 1er août 1983 avec 30,3 millions de kilogrammes de beurre et 15,2 millions de kilogrammes de lait écrémé en poudre en stock. Au cours de l'année, elle a acheté 26,6 millions de kilogrammes de beurre et 82 millions de kilogrammes de lait écrémé en poudre. Les ventes aux fabricants ont atteint 28 millions de kilogrammes de beurre et les exportations s'élevaient à 78,2 millions de kilogrammes de lait écrémé en poudre. À la fin de l'année financière, le 31 juillet 1984, il y avait donc 28,1 millions de kilogrammes de beurre et 14,7 millions de kilogrammes de lait écrémé en poudre en stock.

On trouvera au tableau 8 la liste des prix de soutien du beurre de notation 40-93 et du lait écrémé en poudre, Canada première catégorie, répondant aux normes de la Commission et livrés en wagonnée aux points d'achat désignés.

Les points d'achat désignés pour le beurre et le lait écrémé en poudre sont Charlottetown, Halifax, Saint John, Montréal, Toronto, Winnipeg, Yorkton, Edmonton et Vancouver.

Cheddar

Depuis quelques années, la Commission estime inutile d'acheter du fromage afin de soutenir le revenu visé pour le lait. Un prix de soutien nominal de 1,32 $ le kilo fut institué pour le cheddar, ce qui est de beaucoup inférieur au prix du marché, et par conséquent la Commission n'en a ni acheté, ni vendu en 1983-1984.

On trouvera au tableau 9 le détail des quantités de produits laitiers mises en marché en 1983-1984.

ple, under Plan "A", 40-93 score butter is purchased at the support price and 39-92 score at two cents less per kilogram. In a normal production year, purchasing is discontinued between November 1 and March 31, because the traditionally lower volume of milk produced in this period is all needed to ensure sufficient milk for the regular consumer demand. This policy forces processors to fill the market demand directly and not rely on the CDC to market products for them.

Under the Plan "B" program, the Commission purchases a manufacturer's butter and resells it back to him within a stated period of time. This encourages processors to develop customer preference and premiums for quality and packaging. The Commission usually restricts its purchases for this program to the period between May 1 and September 15, and processors must buy products back between October 1 and March 31. The Plan "B" solids (bulk 25 kilogram boxes) are purchased at eleven cents a kilogram less than 40-93 score Plan "A". Plan "B" in one pound prints are four cents less than Plan "B" solids.

The Commission extended the Plan "A" and purchase period as milk production was in excess of market requirements in particular during the early months of 1983/84.

Volumes of butter and skim milk powder handled

The Commission began the fiscal year August 1, 1983 with 30.3 million kilograms of butter and 15.2 million kilograms of skim milk powder in inventory. During the year, the Commission purchased 26.6 million kilograms of butter and 82.0 million kilograms of skim milk powder. Sales to manufacturers were 28.0 million kilograms of butter and exports were 78.2 million kilograms of skim milk powder, leaving a closing inventory of 28.1 million kilograms of butter and 14.7 million kilograms of skim milk powder as at July 31, 1984.

The support prices for butter (40-93 score) and skim milk powder in carlots, delivered to basing points, Canada First Grade quality, and meeting Canadian Dairy Commission specifications are listed in table 8.

6 PRODUCTION OF INDUSTRIAL MILK AND CREAM[1]

(thousand kilograms of butterfat)

PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE CRÈME[1]

(milliers de kilogrammes de matière grasse du beurre)

	1980/81			1981/82			1982/83		
	Fl./Ind. Cons./Tr.	Ind. Tr.	Total Total	Fl./Ind. Cons./Tr.	Ind. Tr.	Total Total	Fl./Ind. Cons./Tr.	Ind. Tr.	Total Total
Prince Edward Island Île-du-Prince-Édouard	594	2,346	2,940	[illegible]	2,617	3,394	[illegible]	2,538	3,285
Nova Scotia Nouvelle-Écosse	2,051	241	2,292	2,140	245	2,385	1,963	249	2,212
New Brunswick Nouveau-Brunswick	1,411	309	1,720	1,833	296	2,129	1,883	269	2,152
Québec Québec	29,629	51,119	80,746	37,640	46,715	84,355	40,661	42,964	83,625
Ontario Ontario	42,594	10,826	53,420	44,849	9,755	54,604	45,524	9,205	54,729
Manitoba Manitoba	5,381	1,220	6,601	5,441	1,140	6,581	5,477	1,215	6,692
Saskatchewan Saskatchewan	1,980	2,074	4,054	2,614	1,669	4,283	3,049	1,318	4,367
Alberta Alberta	6,424	[illegible]	10,129	[illegible]	[illegible]	11,094	8,247	[illegible]	11,141
British Columbia Colombie-Britannique	5,561	[illegible]	5,698	5,988	[illegible]	6,117	6,124	[illegible]	6,247
Canada	**95,623**	**71,977**	**167,600**	**109,076**	**65,866**	**174,942**	**113,675**	**60,775**	**174,450**

[1] "Fluid/Industrial" are dairy farmers holding quotas for both the fluid and industrial milk markets. "Industrial" are dairy farmers shipping industrial milk and/or cream.

[1] "Consommation/transformation": producteurs qui détiennent des quotas pour les marchés de lait de consommation et de transformation. "Transformation" producteurs qui livrent du lait de transformation ou de la crème ou les deux.

CONTRÔLE DES IMPORTATIONS

Le Canada contrôle les importations de produits laitiers afin de protéger son système national de gestion des approvisionnements du lait. En effet, la politique laitière canadienne est fondée, pour une bonne part, sur une gestion des approvisionnements à l'échelle nationale qui vise à ajuster la production laitière aux besoins du marché en produits laitiers, d'après la teneur en matières grasses du beurre. Les accords du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) permettent un tel contrôle des importations.

Le contrôle des importations est, de plus, justifié au Canada puisque les produits laitiers importés sont en général fortement subventionnés par les gouvernements des pays exportateurs, ce qui expose les producteurs de produits laitiers canadiens par une concurrence injuste. Au Canada, ce sont les producteurs qui doivent supporter les pertes à l'exportation.

Condensed milk, early 1900's
Lait concentré, début des années 1900

La plupart des produits laitiers sont soumis au contrôle des importations grâce à un contingentement assorti de mesures tarifaires. Les contrôles quantitatifs des importations exercés en vertu de la ***Loi sur les licences d'exportation et d'importation***, portent sur les fromages autres que les fromages d'imitation, la caséine et les caséinates, les aliments pour les animaux contenant plus de 50 p. cent de matière sèche dégraissée du lait, le lait entier en poudre, le lait écrémé en poudre et le babeurre en poudre, ainsi que le lait concentré et le lait concentré sucré. L'émission des permis d'importation de ces produits est liée aux situations suivantes :

Fromage : Le quota d'importation global pour l'année s'élève à 204 000 tonnes dont 60 p. cent sont réservés aux pays de la CEE.

Lait concentré sucré : Le quota annuel d'importation est de 258 000 livres, en provenance d'Australie.

Babeurre en poudre : Le quota d'importation annuel est de 907 000 kilogrammes, en provenance de la Nouvelle-Zélande.

Caséine et caséinates : Les permis d'importation de caséine sont délivrés sur demande, la production de ce produit étant nulle au Canada.

Aliments pour les animaux : Les contrôles d'importation ne touchent que les produits qui contiennent plus de 50 p. cent de matière dégraissée du lait et pour lesquels des permis ne sont généralement pas accordés.

Beurre : Seule la Commission canadienne du lait peut obtenir des permis d'importation de ce produit si la production canadienne de lait n'a pas suffi à la demande.

Lait sec écrémé, lait sec entier et lactosérum sec : L'importation de ces produits est soumise à des contrôles et on ne délivre pas de permis d'importation à moins que le produit demandé ne puisse être fabriqué à partir de la production canadienne.

Les importations de produits laitiers et de produits contenant des produits laitiers sont protégées par des tarifs douaniers. Celui touchant l'importation des fromages, couvert par les accords du GATT, est particulièrement important puisqu'il varie entre 2,2 et [illegible] ¢ le kilo. Il est à remarquer que ce tarif est nettement inférieur aux tarifs imposés par plusieurs autres pays producteurs de lait qui, en outre, imposent des quotas d'importation rigoureux.

Ces quantités limitées d'importations de produits laitiers ont encore un rôle à jouer. En ce qui concerne les fromages importés, les fromages fins importés ont contribué à développer le goût des consommateurs canadiens pour une plus grande variété de fromages dont plusieurs sont maintenant fabriqués ici. Les limites qu'imposent le quota aux importations, resté inchangé depuis 1978, ont permis à l'industrie canadienne de capter la hausse de la demande intérieure.

1983/84

Fl./Ind. Cons./Tr.	Ind. Tr.	Total Total
[illegible] 718	[illegible] 2,515	3,223
[illegible] 1 945	[illegible] 235	2,180
1 980	[illegible] 248	2,234
41 809	[illegible] 40,223	82,032
46 369	[illegible] 8,391	54,760
[illegible] 5 555	[illegible] 1,207	6,762
[illegible] 3 395	[illegible] 1,183	4,578
[illegible] 8 657	[illegible] 2,711	11,368
[illegible] 6 216	[illegible] 53	6,269
116,650	**56,766**	**173,406**

Designated basing points for purchases of butter and skim milk powder are Charlottetown, Halifax, Saint John, Montreal, Québec, Toronto, Winnipeg, Yorkton, Edmonton and Vancouver.

Cheddar cheese

The Commission has for some years considered it unnecessary to purchase cheese in order to support the Target Returns for milk. As a result, there is a nominal support price of $1.32 per kilogram for cheddar cheese which is far below the market price and again none was purchased or sold by the Commission in 1983/84.

A breakdown of the volume of dairy products marketed by the Commission in 1983/84 are provided in table 9.

IMPORT CONTROLS

Canada controls imports of dairy products in order to protect its national milk supply management system. The use of nationwide supply management to balance milk production in line with market requirements for dairy products on a butterfat basis is a fundamental part of Canadian dairy policy. Under GATT rules (the General Agreement on Tariffs and Trade), the control of imports for such a purpose is valid.

Further, in Canada controls are regarded as particularly appropriate as imports of dairy products are generally subsidized by the governments of the exporters, resulting in unfair competition for Canadian dairy farmers who must pay for their export losses themselves.

Most dairy products are subject to import controls which are exerted through a combination of quota and tariff measures. Quantitative import controls, applied through provisions of the ***Export and Import Permits Act*** cover cheese other than imitation cheese; casein and caseinates; animal feed containing more than 50 percent non-fat milk solids; whole milk powder, skim milk powder and buttermilk powder, and evaporated and condensed milk. Imports permits for these products are only issued in the following circumstances.

Cheese: An annual global import quota of 20.4 thousand tonnes with 60 percent reserved for the EEC.

Sweetened Condensed Milk: An annual import quota for 25.8 thousand pounds.

7 DAIRY FARMERS WHO SHIPPED INDUSTRIAL MILK AND CREAM(1)

PRODUCTEURS QUI ONT LIVRÉ DU LAIT DE TRANSFORMATION ET DE LA CRÈME(1)

	1980/81				1981/82			
	Fl./Ind. Cons./Tr.	Ind. Tr.	Cream Crème	Total Total	Fl./Ind. Cons./Tr.	Ind. Tr.	Cream Crème	Total Total
Prince Edward Island Île-du-Prince-Édouard	[illegible]	518	364	1,025	[illegible]	519	[illegible]	986
Nova Scotia Nouvelle-Écosse	[illegible]	14	401	1,012	[illegible]	4	286	959
New Brunswick Nouveau-Brunswick	[illegible]	0	[illegible]	956	[illegible]	0	362	909
Québec Québec	[illegible]	13,984	65	21,986	[illegible]	12,004	40	20,534
Ontario Ontario	[illegible]	1,922	2,692	14,757	[illegible]	1,598	2,719	14,471
Manitoba Manitoba	[illegible]	0	2,594	3,972	[illegible]	1	2,586	3,878
Saskatchewan Saskatchewan	[illegible]	263	[illegible]	5,051	[illegible]	140	[illegible]	4,448
Alberta Alberta	[illegible]	563	[illegible]	5,747	[illegible]	360	[illegible]	5,204
British Columbia Colombie-Britannique	[illegible]	46	[illegible]	1,227	[illegible]	23	[illegible]	1,178
Canada	**24,151**	**17,310**	**14,272**	**55,733**	**24,660**	**14,649**	**13,258**	**52,567**

(1) "Fluid/Industrial" are dairy farmers holding quotas for both the fluid and industrial milk markets. "Industrial" are dairy farmers shipping only industrial milk. "Cream" are dairy farmers shipping farm separated cream.

(1) "Consommation/transformation": producteurs qui détiennent des quotas pour les marchés de lait de consommation et de transformation. "Transformation": producteurs qui ne livrent que du lait de transformation. "Crème": producteurs qui livrent de la crème séparée à la ferme.

En 1983, les importations de fromage comptaient pour 9,4 p. cent de la consommation totale de fromages au Canada. Cette amélioration dans le rapport entre la consommation intérieure et les importations contribue à rapprocher le Canada des restrictions à l'importation imposées par les principaux pays producteurs de lait. En 1982, ce ratio était d'environ 3,2 p. cent pour les pays de la Communauté économique européenne (CEE) et respectivement de 5,7 et 6 p. cent pour les États-Unis en 1982 et 1983.

Au cours de l'année, la Fédération canadienne des producteurs de lait a continué à se préoccuper du niveau de ces importations. Elle a encore affirmé à la Commission que les importations devraient être ramenées à 15,9 milliers de tonnes. La Fédération a en particulier fait remarquer que les surplus canadiens de production laitière, et les coûts fort élevés d'exportation de ces surplus, auraient été réduits si les importations avaient été limitées.

La Fédération a de nouveau fait valoir que le quota d'importation de fromages du Canada est actuellement trop élevé et que la production canadienne peut répondre à la plus grande partie de la demande de fromages importés.

La Fédération s'est aussi inquiétée auprès du gouvernement de l'apparition possible d'imitations de produits laitiers, qu'il s'agisse d'importations ou de fabrication domestique. Si cette question a été examinée par le Comité consultatif de la CCL et que des représentations ont été faites auprès du gouvernement, aucune nouvelle mesure n'est toutefois entrée en vigueur au niveau fédéral —sur les importations ou l'étiquetage— ni au niveau provincial — sur la fabrication et la commercialisation.

La menace de voir ces imitations conquérir une part du marché des vrais produits laitiers est bien réelle et a de quoi inquiéter l'industrie laitière canadienne. On a en effet vu ¯ p. cent du marché américain des fromages accaparé par ces imitations. Il faut prendre les mesures qui s'imposent pour que cela ne se produise pas au Canada.

1982/83				1983/84			
Fl./Ind. Cons./Tr.	Ind. Tr.	Cream Crème	Total Total	Fl./Ind. Cons./Tr.	Ind. Tr.	Cream Crème	Total Total
140	514	296	950	140	504	275	919
650	2	254	906	636	1	213	850
546	—	318	864	526	0	261	787
8,551	11,260	39	19,850	8,759	10,420	31	19,210
10,025	1,458	2,617	14,100	9,910	1,280	2,412	13,602
1,23	—	2,539	3,770	1,234	0	2,148	3,382
2,756	106	2,815	3,677	353	81	2,256	3,090
1,509	332	2,814	4,655	1,455	305	2,140	3,900
1,115	16	33	1,164	1,086	9	24	1,119
24,523	**13,688**	**11,725**	**49,936**	**24,499**	**12,600**	**9,760**	**46,859**

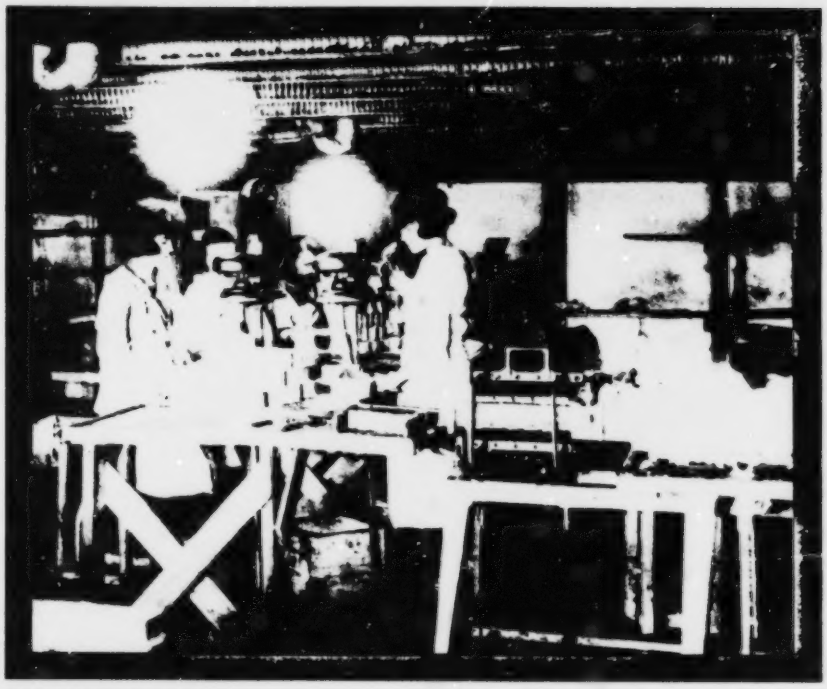

Making butter prints
Préparation du pain de beurre

Buttermilk Powder: An annual import quota of 907 thousand kilograms, product of New Zealand.

Casein and Caseinates: Import permits are issued on request for Casein as it is not produced in Canada at this time.

Animal Feeds: Import controls presently apply only when the non-fat milk solid content exceeds 50 percent, and import permits above this level are not normally issued.

Butter: If there has been insufficient production of milk to meet domestic requirements and imports are required, permits will only be issued to the Canadian Dairy Commission.

Dry skim milk, dry whole milk and dry whey: Are subject to import control, and may not be imported unless the product required is unavailable from Canadian production.

With respect to tariffs, there is a range of tariffs being levied on imports of dairy products and products containing dairy products. For example, the tariff on cheese imports which is bound in the GATT, ranges from 2.2 to 7.7 cents per kilogram. This is significantly below the tariffs applied by many other developed dairy nations, a number of which have strict import quota regimes in addition.

There continues to be a role for limited imports of dairy products. In the case of the cheese, imports of variety cheese have assisted in the development of Canadian consumer demand for new varieties. Many of these are now produced domestically. With the cheese import quota remaining the same level as established in 1978, it has enabled the increased domestic demand to be supplied entirely from Canadian production.

In 1983 cheese imports represented 9.4% of total domestic cheese consumption compared to 11% in 1978. The improvement in the ratio of cheese imports versus domestic consumption continues to bring Canada's ratio closer to that of other major dairy nations — for example roughly 3.2% in the European Economic Community (EEC) in 1983 and 5.7% and 6.0% respectively in 1982 and 1983 in the United States.

The level of cheese imports continues to be a matter of concern to Dairy Farmers of Canada who again presented to the Commission their longstanding view that these imports should be reduced to 15.9 thousand tonnes. In particular, this year they noted the surplus milk production in Canada and the very heavy cost to farmers to export that surplus could have been moderated by a reduction of imports.

Dairy farmers also expressed their concern to government over the possibility of introduction of imitation dairy products — both the domestic manufacture and imports. Although the perceived threat to the domestic dairy industry was examined by the Consultative Committee to the CDC and representations to government, no new measures were implemented at either the federal level in respect of imports and labelling or the provincial level in respect of manufacture and marketing.

The threat of imitation dairy products displacing from the market products made from milk is real and of serious concern to the Canadian dairy industry. Already imitations have taken over 7% of the cheese market in the United States. Appropriate measures must be taken to ensure that this does not happen in Canada.

MILK SUPPLY MANAGEMENT

Balancing industrial milk and cream production on a national basis to domestic and export market requirements is a principal goal of the federal dairy policy. Through a system of national, provincial and individual producer production quotas or targets, the 45,000 milk producing farms in Canada tailor milk production to nationally agreed upon targets in order to ensure plentiful supplies of milk for dairy products in Canada while minimizing the occurrence of costly surpluses of milk.

Although some individual provinces had various degrees of supply management in their fluid and industrial sectors, it wasn't until the period 1971 to 1974 that a comprehensive Canada-wide system came into being which effectively accounts for all milk production.

As a result of national supply management, milk production in Canada has, with very few exceptions, been very closely tailored to the domestic demand for dairy products plus, in recent years, the small planned export program.

Responsibility for the management of milk supplies rests with the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC). The Committee's authority and framework

8 FEDERAL SUPPORT PRICES FOR BUTTER AND SKIM MILK POWDER

(dollars per kilogram)

PRIX DE SOUTIEN FÉDÉRAUX POUR LE BEURRE ET LE LAIT ÉCRÉMÉ EN POUDRE

(dollars le kilogramme)

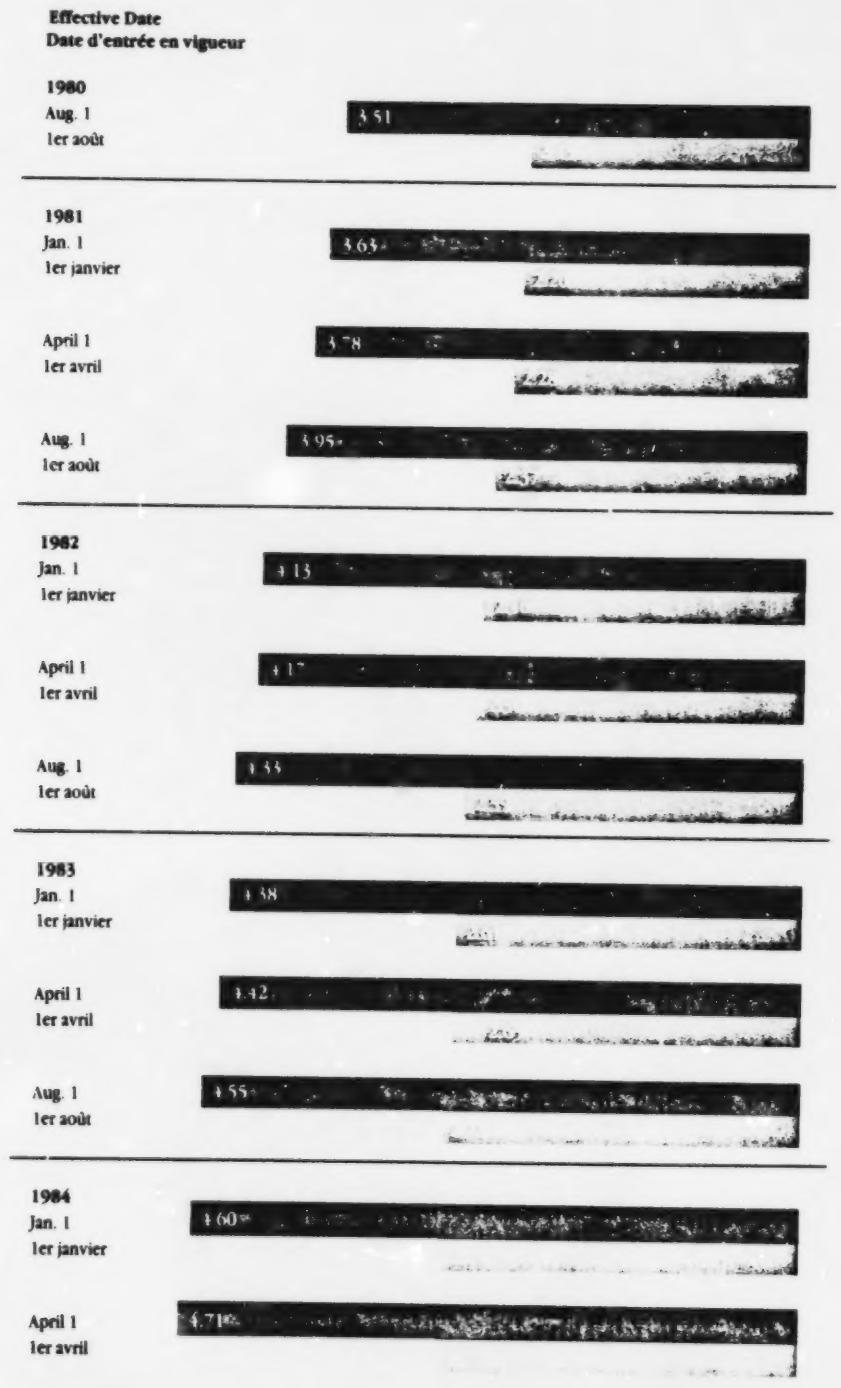

for its policy considerations has been the Interim Comprehensive Milk Marketing Plan and subsequent modifications agreed to by provinces. A new National Milk Marketing Plan is due to be introduced in the near future. Supply Management has enabled the industry to introduce many measures designed to improve the efficiency and fairness of the program across Canada and within provinces. Improvements in reducing seasonality of milk production and integration of industrial fluid milk producers within provinces are two notable successes.

Revision of the agreement on national milk marketing

National supply management as administered by the CMSMC is based on the Interim Comprehensive Milk Marketing Plan first signed in 1971 and a series of amendments agreed to since that time. Although a new National Milk Marketing Plan and Memorandum of Agreement were written and signed by provinces in 1983/84, putting the Plan into effect has been delayed while negotiations continued to have British Columbia return to the national system.

Interim Accommodation for British Columbia

British Columbia withdrew from national milk marketing arrangements at the beginning of the 1982/83 dairy year as the CMSMC could not reach an agreement on the B.C. request for more quota. British Columbia maintained that their share of the national MSQ has not grown sufficiently over time to allow the province to produce sufficient milk to service their fluid and semi-fluid industries which are growing due to increased provincial population. For 1983/84, the CMSMC, at year end, recognized a quota of 6 million kilograms for British Columbia as compared to the previous 5.202 million kilograms. As the province had not paid in quota or over quota levy during the year, and the federal government did not pay subsidy, the compromise was for British Columbia to pay, in a lump payment at year end, the shortfall of $1.5 million between the total levy payable and the federal subsidy payable, based on a quota of 6 million kilograms. Negotiations on the text of final wording of one or two sections in the Memorandum to the new National Milk Marketing Plan continue.

Canadian Milk Supply Management Committee

The production of industrial milk and cream in Canada is managed in relation to the market demand for dairy products by the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC). The Committee consists of representatives of provincial producer marketing boards, provincial government agencies and the Canadian Dairy Commission, a member of which chairs the meetings. The Committee administers the Interim Comprehensive Milk Marketing Plan signed by provinces producing milk (which is all provinces except Newfoundland where there is very little milk production) and the federal government. The new National Milk Marketing Plan which replaces the above mentioned Interim Plan will go into effect in 1984/85.

In order to balance industrial milk and cream production with the demand for dairy products, the CMSMC uses a system of Market Sharing Quota (MSQ) to share the national market requirements for industrial milk and cream among provinces. MSQ is also used as an equitable basis for collecting levies from farmers to finance export marketing costs.

Dairy farm, 1913
Ferme laitière, 1913

GESTION DES APPROVISIONNEMENTS DU LAIT

La politique laitière nationale a comme objectif essentiel d'ajuster à l'échelle du pays la production de crème et de lait de transformation à la demande intérieure et aux marchés d'exportation. Un système d'attribution de quotas, ou de niveaux cibles de production, à l'échelle nationale d'abord, puis à celles des provinces et enfin des producteurs de chacunes d'elles, permet d'adapter la production des quelques 45 000 fermes laitières au Canada à des objectifs qui ont fait l'objet d'une entente nationale. On peut ainsi assurer des approvisionnements suffisants de produits laitiers au Canada tout en minimisant le risque de surplus coûteux de lait.

Même si certaines provinces ont géré à des degrés divers leurs approvisionnements de lait de consommation et de lait de transformation par le passé, ce n'est qu'entre 1971 et 1974 qu'on a vu s'instaurer un système de gestion global, à l'échelle de tout le pays, pour l'ensemble de la production laitière.

Grâce à cette gestion nationale des approvisionnements, la production laitière canadienne correspond, à quelques exceptions près, à la demande intérieure en produits laitiers et à un modeste programme d'exportations.

La gestion des approvisionnements du lait relève du Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL). Le Plan provisoire de mise en marché est l'outil de travail du Comité. Celui-ci intègre également ensuite les modifications subséquentes aux premières propositions qui font l'objet d'ententes de la part des provinces. Un nouveau plan national de commercialisation du lait devrait être soumis dans un avenir proche. Cette gestion des approvisionnements a permis à l'industrie de faire adopter des mesures améliorant l'efficacité et l'équité du programme à travers tout le Canada. On peut en donner comme exemples importants la réduction du caractère saisonnier de la production du lait et l'intégration des producteurs de lait de transformation dans les provinces.

Révision de l'entente nationale de mise en marché du lait

La gestion nationale des approvisionnements, administrée par le CCGAL, se fait dans le cadre du plan provisoire de mise en marché du lait, signé en 1971 par les provinces et qui prévaut depuis avec les modifications qui y ont été apportées. Les travaux ont abouti à la mise au point d'un nouveau plan national de commercialisation du lait et à un protocole d'entente que les provinces ont signé en 1983-1984. Son application a toutefois été suspendue dans l'attente du retour de la Colombie-Britannique qui s'en était retirée.

Taking milk to factory
Lait en route pour l'usine de transformation

Modalités temporaires pour la Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique a annoncé son retrait du plan national de mise en marché du lait au début de l'année laitière 1982-1983 à la suite de l'échec des négociations entre la province et le CCGAL concernant une demande de quota supplémentaire. La province soutenait que sa part du QMM n'avait pas assez augmenté pour lui permettre de répondre à ses besoins en lait de consommation et de transformation, sa population ayant augmenté. Le CCGAL, à la fin de 1983-1984, reconnaissait à cette province pour l'année un quota de 6 millions de kilogrammes, contre 5,202 millions l'année précédente. La Colombie-Britannique n'ayant pas payé de retenues intra ou hors quotas au cours de l'année, et le gouvernement fédéral n'ayant pas versé de subvention, l'entente intervenue prévoyait que la province paierait, en un versement global, la différence de 1,5 million de dollars entre le total des retenues à payer et la subvention fédérale non versée, pour un quota de 6 millions de kilogrammes. Les négociations continuent sur le texte final d'un ou deux articles du Mémoire qui sera incorporé au Plan national de commercialisation du lait.

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL) est responsable de la gestion de la production de lait de transformation et de crème, en fonction de la demande du marché. Le Comité est formé des représentants des offices provinciaux de mise en marché, des agences gouvernementales provinciales et de la Commission canadienne du lait, dont un membre assure la présidence. Le Comité administre le Plan national provisoire de commercialisation du lait endossé par toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve où la production laitière est très faible, et par le gouvernement fédéral. Le nouveau Plan national de commercialisation du lait, qui remplace le plan provisoire vu ci-dessus, entrera en vigueur en 1984-1985.

Pour équilibrer la production de lait de transformation et de crème et la demande des produits laitiers, le CCGAL utilise un système de quotas de mise en marché afin de partager les besoins du marché entre les provinces. Ce système sert également de base au prélèvement des retenues servant à couvrir les frais de mise en marché des exportations.

Le Comité s'est réuni six fois au cours de l'année laitière 1982-1983.

1983	20 et 21 septembre	Québec
	17 et 18 novembre	Toronto
1984	25 et 26 janvier	Ottawa
	21 mars	Ottawa
	25 et 24 mai	Ottawa
	18 et 19 juillet	Ottawa

Quota national de mise en marché

Le quota national de mise en marché est la production totale de lait de transformation et de crème que les producteurs doivent, d'après la décision du CCGAL, s'efforcer de produire en un an. Ce quota tient compte des besoins intérieurs et du programme spécial d'exportations prévues, ainsi que d'une marge, c'est-à-dire un supplément qui donne une certaine souplesse de production. Cette marge est décrite ailleurs dans le rapport. Ce quota national est réparti entre les provinces, d'après les parts de marché sur lesquelles elles se sont entendues. À leur tour, les provinces ventilent leurs propres quotas entre les producteurs, en fonction des politiques d'attribution de quotas que chacune a mises au point. Ces politiques doivent cependant être approuvées par la Commission canadienne du lait, car elles forment la base des paiements de subventions dont la Commission est responsable.

9 MARKETING ACTIVITIES UNDER THE DAIRY PRODUCTS PRICE SUPPORT PROGRAM BY THE CDC
(million of kilograms)

ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION DE LA CCL EN VERTU DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS LAITIERS
(millions de kilogrammes)

Butter/Beurre

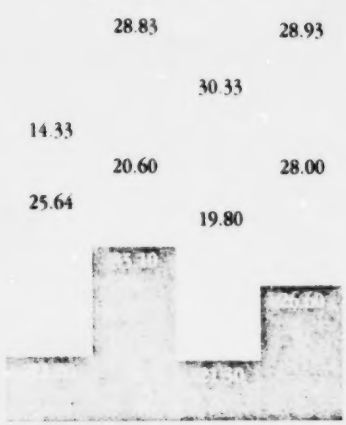

Skim milk powder/Lait écrémé en poudre

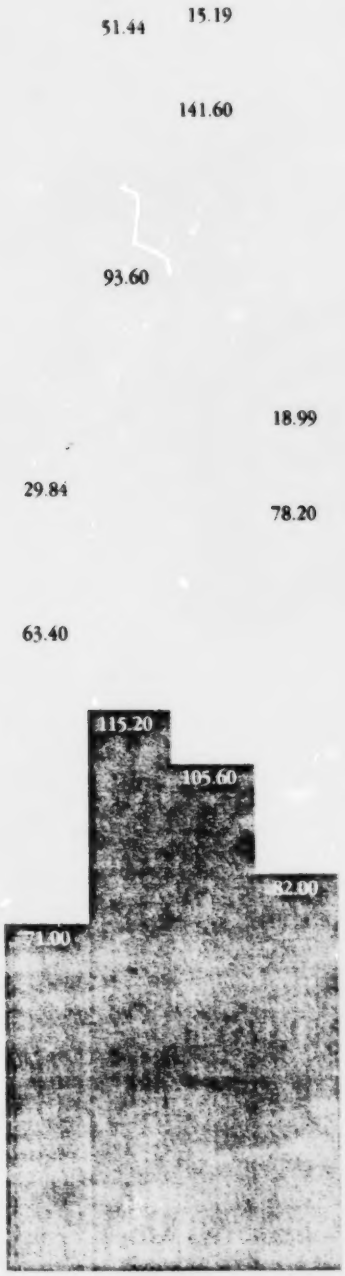

Purchases
Achats

Sales
Ventes

Stocks at year end
Stocks à la fin de l'année

Le 1er août 1983, le QMM était de 1"1 3"" millions de kilogrammes de matières grasses du beurre (4".6 millions d'hectolitres), une augmentation de 1,9 p. cent par rapport aux 168 183 millions de kilos (46." millions d'hectolitres) à la fin de 1982-1983. Ce quota a été conservé pendant toute l'année laitière 1983-1984.

On trouvera au tableau 10 le calcul qui a permis de fixer le quota national de mise en marché.

Programme spécial d'exportation

Ce programme d'exportations de produits du lait entier prévues d'avance permet aux provinces de produire plus de lait. Ces exportations spéciales sont destinées à répondre à des besoins précis du marché de l'exportation et permettent d'obtenir des rendements plus élevés qu'avec le beurre et le lait écrémé en poudre. Ces deux derniers produits sont en effet excédentaires sur le marché mondial et ont donc des cours inférieurs. Les provinces décident si elles veulent ou non participer à ce programme.

Le gouvernement fédéral subventionne, avec ce programme, l'exportation de 2,2 millions d'hectolitres au taux de 6,03 $ l'hectolitre. En 1983-1984, toutes les provinces y ont participé et ont contribué aux exportations pour la totalité de la part qui était la leur.

La marge

La marge est une part du quota de mise en marché attribuée à chaque producteur en plus de sa part des besoins canadiens estimatifs en lait. Elle était conçue, à l'origine, pour permettre une certaine souplesse aux producteurs pour remplir entièrement leur part des besoins canadiens et garantir qu'à l'échelle nationale, la production de lait réponde aux besoins intérieurs et à ceux des marchés d'exportation. En fixant cet objectif de production, on s'assure que les producteurs puissent combler les manques à produire d'autres producteurs attribuables à la maladie d'un troupeau, à la mauvaise température, à l'état des récoltes, etc. On a toutefois constaté au cours des dernières années que la plupart des producteurs fournissaient la totalité de leur quota. C'est pourquoi le CCGAL n'a pas attribué de quotas pour la marge en 1983-1984.

10 COMPONENTS OF NATIONAL MARKET SHARING QUOTA (MSQ)

Example: actual figures July 31, 1984

DÉTERMINATION DU QUOTA NATIONAL DE MISE EN MARCHÉ (QMM)

Exemple : données réelles au 31 juillet 1984

		Hectolitres of milk / Hectolitres de lait (millions)	Kilograms of butterfat / Kilogrammes de matière grasse (millions)
Domestic Requirements = Domestic Consumption of Dairy Products[1]	**Besoins intérieurs** = Consommation intérieure de produits laitiers[1]		160.2
Canadian Requirements = Domestic Requirements + 1/3 Special Export Program (2.2 million hl) + 2/3 Special Export Program (2.2 million hl)	**Besoins canadiens** = Besoins intérieurs + 1/3 du lait requis pour le programme spécial d'exportations (2,2 millions d'hl) + 2/3 du lait requis pour le programme spécial d'exportation (2,2 millions d'hl)		160.2 +2.6 +5.3
			168.1
National Milk Sharing Quota = Domestic Requirements + 1/3 Special Export Program (2.2 million hl) + Sleeve[2] + 2/3 Special Export Program (2.2 million hl)	**Quota national de mise en marché** = Besoins intérieurs + 1/3 du lait requis pour le programme spécial d'exportation (2,2 millions d'hl) + marge[2] + 2/3 du lait requis pour le programme spécial d'exportation (2,2 millions d'hl)		160.2 +2.6 +3.3 +5.3
			171.4

[1] Includes historical cheese exports to U.S.A. and EEC under quota

[2] If the CMSMC decides no sleeve is necessary for a given year, then National MSQ = Canadian Requirements

[1] Comprend les exportations traditionnelles de fromage vers les États-Unis et la CEE en vertu de quotas.

[2] Si le CCGAL estime que la marge n'est pas nécessaire pour une année donnée, le Quota national de mise en marché = les besoins canadiens.

The Committee met six times during the 1983/84 dairy year.

1983	Sept. 20 & 21	Quebec City
	Nov. 17 & 18	Toronto
1984	Jan. 25 & 26	Ottawa
	March 21	Ottawa
	May 23 & 24	Ottawa
	July 18 & 19	Ottawa

National Market Sharing Quota

The national MSQ represents the total amount of industrial milk and cream production the CMSMC has decided dairy farmers should target to produce in a year. This quota includes the estimate of requirements for the domestic market and Special Export Program as well as a sleeve, an extra amount to provide production flexibility, described later. The national MSQ is allocated among the provinces according to their agreed upon shares. In turn, provinces share their provincial allotments among their producers according to quota policies developed independently in each province. These policies are subject to Canadian Dairy Commission approval because they form the basis of the federal government's subsidy payments for which the Commission is responsible to Parliament.

The MSQ on August 1st, 1983 was established at 171.377 million kilograms of butterfat (47.6 million hectolitres), an increase of 1.9% from the 168.183 (46.7) in the system at the end of 1982/83. The 171.377 million kilograms of butterfat or 47.6 million hectolitres was maintained throughout the 1983/84 dairy year.

Table 10 illustrates the quantities of production associated with the various elements of the National MSQ.

Special Export Program

This program of preplanned whole milk product exports provides an opportunity for provinces to produce more milk. These special exports are produced for specific export market requirements and achieve higher returns than for butter and skim milk powder which are in a surplus situation on the world

11 PROVINCIAL SHARES OF NATIONAL MARKET SHARING QUOTA(1)

(a) million kilograms of butterfat
(b) million hectolitres of milk

ALLOCATION DES QUOTAS DE MISE EN MARCHÉ(1)

(a) millions de kilogrammes de matière grasse du beurre
(b) millions d'hectolitres de lait

	Date of entry into Plan / Date d'adhésion au plan	MSQ Entitlement July 31, 1983(2) / Allocation du QMM 31 juillet 1983(2) (a)	(b)	MSQ Entitlement August 1, 1983(4) / Allocation du QMM 1er août 1983(4) (a)	(b)	(%)
Prince Edward Island / Île-du-Prince-Édouard	Dec. 1, 1971 / 1er déc. 1971	3.218	804	3.246	812	1.894
Nova Scotia / Nouvelle-Écosse	Apr. 1, 1974 / 1er avril, 1974	2.123	530	2.164	541	1.263
New Brunswick / Nouveau-Brunswick	Apr. 1, 1974 / 1er avril, 1974	2.220	555	2.262	565	1.320
Québec / Québec	Dec. 1, 1970 / 1er déc. 1970	80.751	20.188	82.233	20.558	47.984
Ontario / Ontario	Dec. 1, 1970 / 1er déc. 1970	52.454	13.114	53.540	13.385	31.235
Manitoba / Manitoba	Jul. 1, 1972 / 1er juil. 1972	6.568	1.642	6.693	1.673	3.905
Saskatchewan / Saskatchewan	Jul. 1, 1972 / 1er juil. 1972	4.471	1.118	4.455	1.114	2.600
Alberta / Alberta	Apr. 1, 1972 / 1er avril 1972	11.276	2.819	11.492	2.873	6.706
British Columbia / Colombie-Britannique	Oct. 1, 1973 / 1er oct. 1973	5.202	1.300	5.302	1.325	3.094
Canada		**168.183**	**46.718**	**171.377**	**47.605**	**100**

(1) Since 1979/80, Market Sharing Quota includes milk needed for Canadian Requirements plus the preplanned special Export Program (2.2 million hectolitres) plus the Sleeve.

(2) CMSMC decision of December 6, to reduce Market Share by 1.0% and sleeve by 1.0%.

(3) Manitoba and Saskatchewan participated in the optional export fund in January 1983.

(4) August 1, 1983 to July 31, 1984.

(1) Depuis 1979-1980, les quotas de mise en marché comprennent le lait nécessaire aux besoins canadiens, plus le lait nécessaire pour le programme spécial d'exportations convenues à l'avance (2.2 millions d'hectolitres), plus la marge (5.8 pour cent).

(2) Fait suite à une décision du CCGAL, le 6 décembre, de réduire le quota de 1 pour cent et la marge de 1 pour cent.

(3) Le Manitoba et la Saskatchewan ont participé au fonds facultatif d'exportations en janvier 1983.

(4) Du 1er août 1983 au 31 juillet 1984

12 SEASONAL DISTRIBUTION OF MILK PRODUCTION BETWEEN SUMMER AND WINTER MONTHS

(percentage)

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE ENTRE LES MOIS D'ÉTÉ ET D'HIVER

(pourcentage)

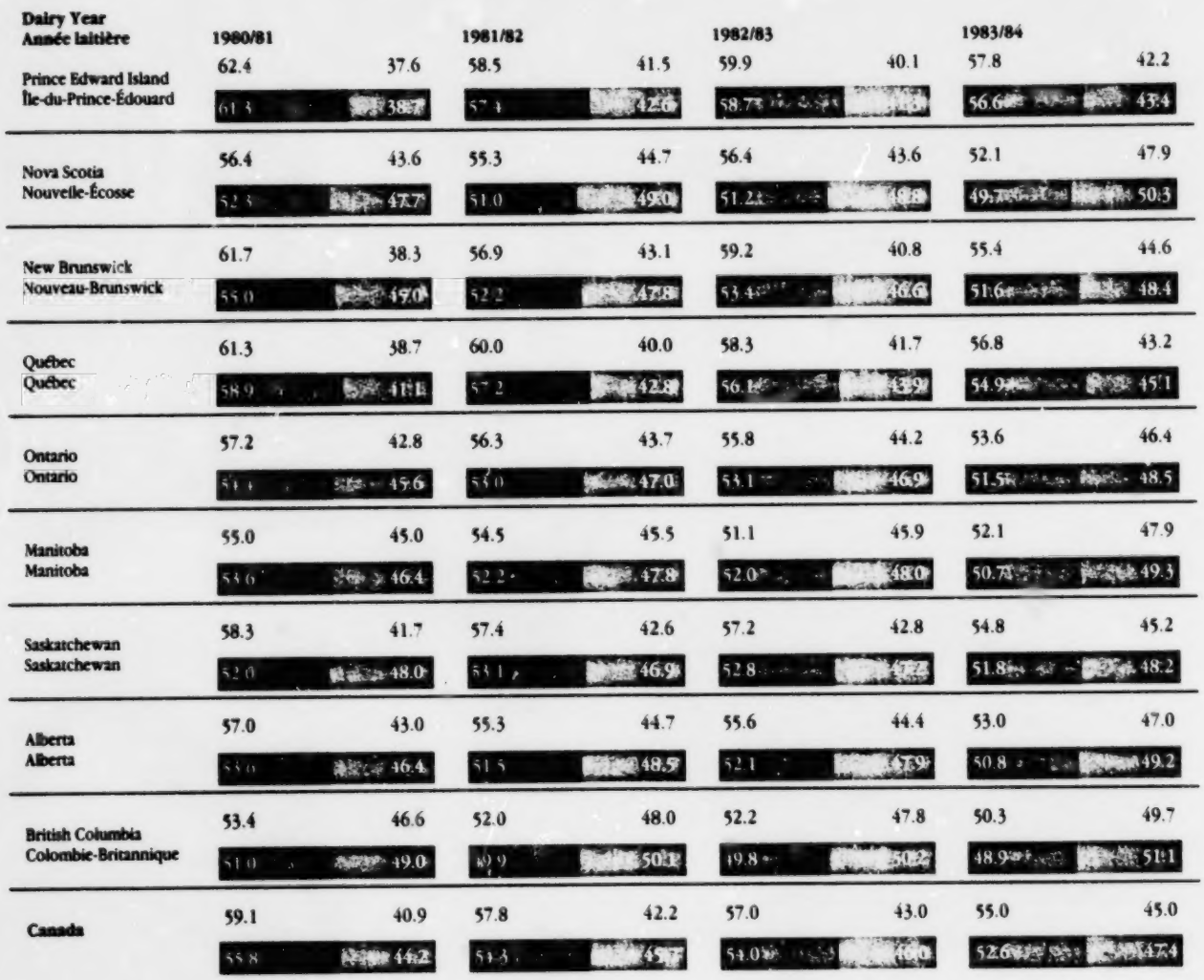

Industrial milk and cream only

Production de lait de transformation et de crème seulement

All milk and cream, fluid and industrial

Tout le lait et la crème de transformation et de consommation

Summer —
April to September
Été —
Avril à septembre

Winter —
October to March
Hiver —
Octobre à mars

market and therefore sell for less. Participation in the program by provinces is optional.

The federal government does provide an export subsidy for this program of 2.2 million hectolitres at a rate of $6.03 per hectolitre. In 1983/84 all provinces participated and produced their full share of milk for the program.

The Sleeve

The sleeve is an amount of MSQ allocated to individual producers over and above the estimated Canadian Requirements for milk. Originally, it was introduced to provide some flexibility for individual producers to produce their share of Canadian requirements and to ensure that on a national basis there is sufficient milk produced to meet Canadian requirements. By targeting to produce this amount, some producers make up for any lost milk production by other producers due to herd sickness, unfavorable weather, crop conditions, etc. However, in recent years,

13 PROGRESS IN INTEGRATION[1]

A comparison of milk producers and shipments

ÉVOLUTION DE L'INTÉGRATION[1]

Comparaison entre les producteurs laitiers et les livraisons de chacun des groupes

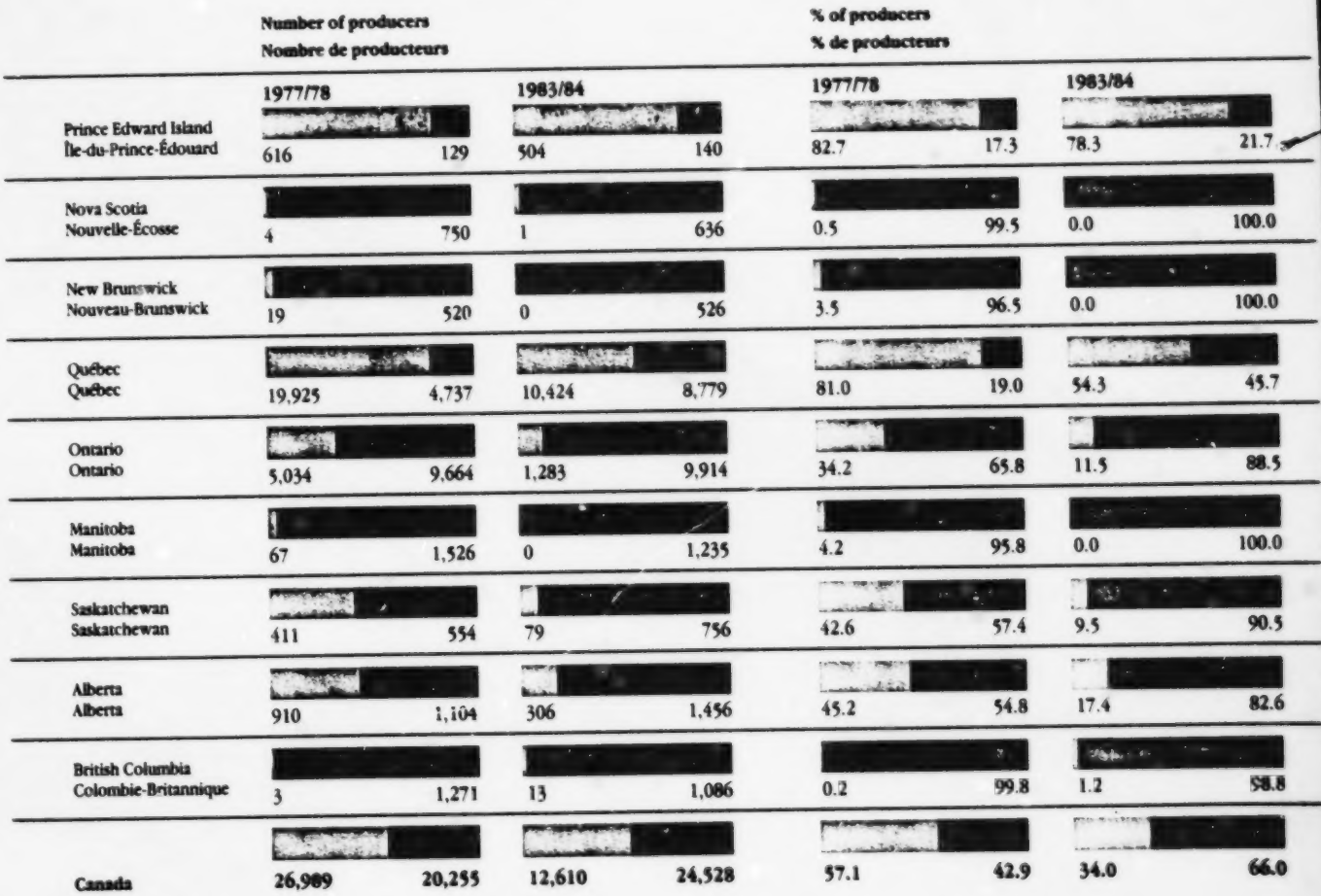

[1] Does not include cream producers as very few switch to bulk milk deliveries or integrate.

"Fluid/Industrial" are dairy farmers holding quotas for both the fluid and industrial milk markets.

"Industrial" are dairy farmers shipping only industrial milk.

[1] N'inclut pas les producteurs de crème, puisque très peu ont transformé leurs installations pour livrer en vrac ou ont choisi de s'intégrer.

"Consommation/transformation": producteurs qui détiennent des quotas pour les marchés du lait de consommation et de transformation.

"Transformation": producteurs qui ne livrent que du lait de transformation.

Production et besoins en 1983-1984

La demande intérieure des produits laitiers a, en 1983-1984, augmenté de 2,7 p. cent en passant de 44,2 millions à 45,4 millions d'hectolitres. Les exportations de produits du lait entier ont atteint 3,4 millions d'hectolitres. La production réelle de lait qui a été de 48,2 millions d'hectolitres a représenté 98,8 p. cent des demandes intérieures et pour le programme spécial d'exportations. (2,2 millions). Ce fut donc une diminution par rapport aux 48,5 millions d'hectolitres de l'an dernier. Il y a eu, en 1983-1984, dépassement de 0,6 million d'hectolitres (1,3 p. cent) de la demande pour la consommation intérieure et de 2,2 millions d'hectolitres pour le quota d'exportation.

En 1983-1984, le CCGAL a décidé d'inciter à réduire la production laitière à 98 p. cent du QMM afin de pouvoir écouler

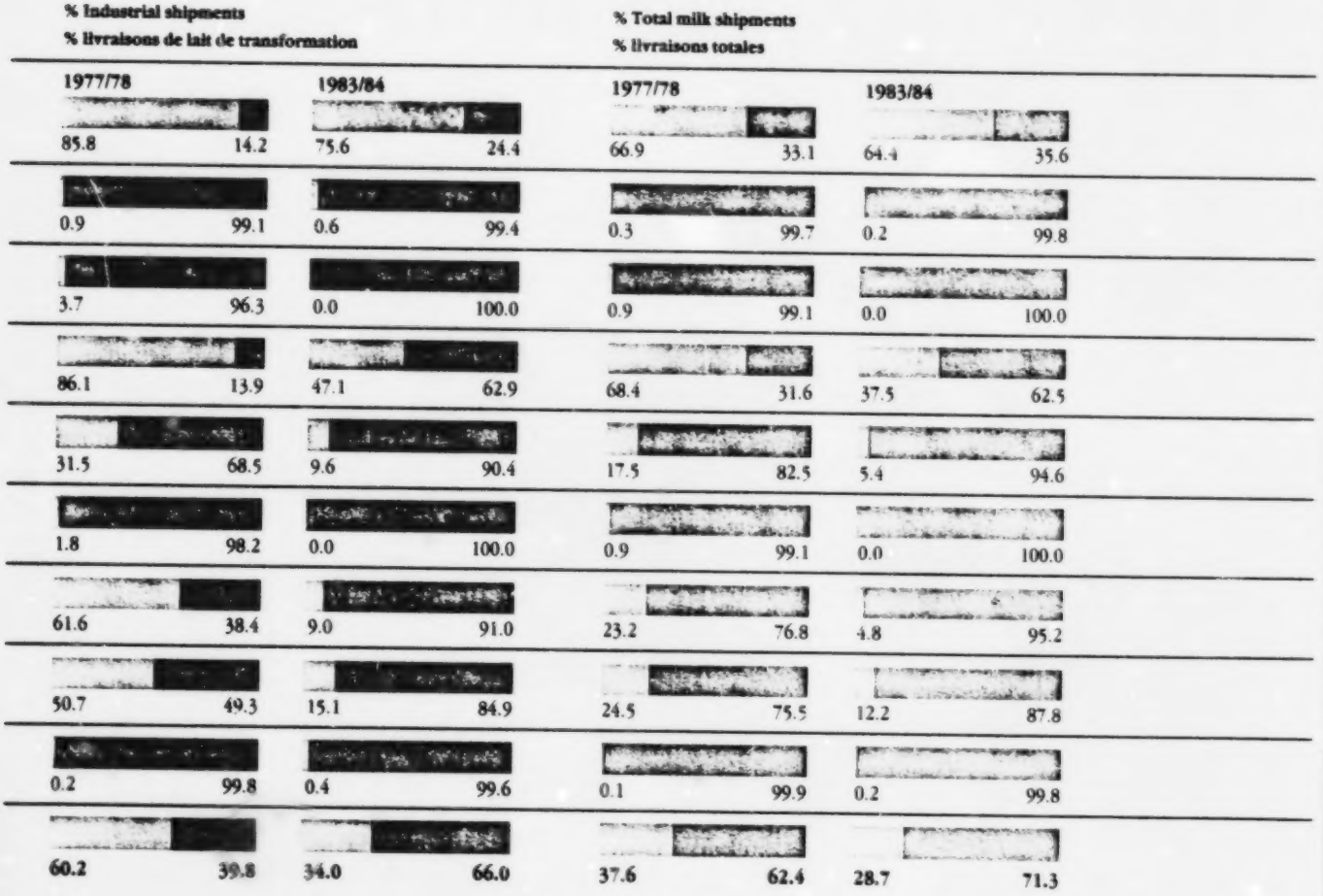

most producers have been filling their quotas completely and as a result the CMSMC did not allocate quota for the sleeve in 1983/84.

Production and Requirements in 1983/84

In 1983/84, domestic demand for dairy products rose by 2.7% from 44.2 million hectolitres to 45.4 million. Exports of whole milk products totalled 3.4 million hectolitres. Actual milk production at 48.2 million represented 98.8 percent of domestic and special export program requirements (2.2 million hectolitres) and was less than the previous year of 48.5 million hectolitres. This was 1.3% or 0.6 million hectolitres more than milk requirements for domestic consumption and the 2.2 million hectolitre export quota in 1983/84.

For 1983/84 because the Canadian Milk Supply Management Committee agreed to encourage a reduction of milk production to 98% of allotted Market Sharing Quota in order to use up some of the surplus butter accumulated in the previous years, the choice of methods to implement this was up to each province, at year end each province was financially responsible for any milk produced in the 98-100% range at a cost of the over quota levy rate minus carrying charges.

This undertaking prevented a further build-up of surplus stocks from within quota milk production. In anticipation of plentiful milk production, no sleeve had been built into the 1983/84 national quota.

Seasonality of milk production

To meet the relatively constant year round demand for fresh dairy products by consumers, dairy farmers have been encouraged to organize their milk production on a year round basis. In addition to spreading out income for farmers over the year, it reduces the need for larger processing capacity to meet the short peak milk production season and reduces storage and interest costs on products which must be stored for later resale.

To assist in providing year round milk production, annual production quotas are allocated on August 1st after the peak milk production season.

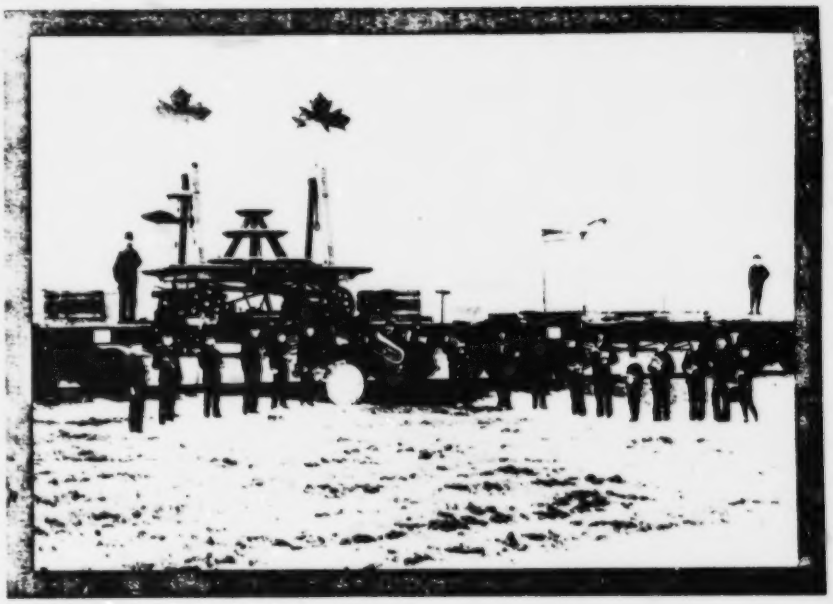

World's largest cheese, 22,000 lbs., Canada, 1892
Le plus gros fromage au monde, 22 000 livres, Canada, 1892

When measuring improvements in this regard, it is appropriate to note total milk production as well as the separation into fluid and industrial as illustrated in table 12. For comparison, the production year is divided into the usually lower production months of winter, October to March, and the peak production of summer, April to September. The ratio of summer to winter production is now 55:45.

Integration into milk pooling

The process whereby industrial milk producers are brought into fluid milk pools is referred to as integration. In the past, farmers shipped milk for either fluid or industrial purposes. Depending on the end use of the milk, the delivery and quality standards were different and so were the prices for the milk. As the quality and production by farmers has become more uniform, in order to increase the efficiency of milk collection as well as to equitably share the returns for milk meeting the same high quality standards, pooling has been encouraged.

As there is a significant difference in prices for the milk used in the two markets, while some provinces are now fully integrated, in others, progress continues gradually. As indicated in table 13, the number of integrated producers rose from 64.2% last year to 66% in 1983/84.

LEVIES FROM MILK PRODUCERS

Dairy farmers pay the costs associated with the exports of dairy products not required for domestic consumption and for the operation of other marketing programs administered by the Canadian Dairy Commission on their behalf. The funds required for these purposes are collected by provincial Boards and Agencies through levies deducted from milk payments to producers. These levies are subsequently remitted to the Commission each month.

Prior to the beginning of the dairy year, the Commission prepares a marketing budget which is submitted to the Canadian Milk Supply Management Committee for approval. On the basis of the estimated marketing costs,

une partie des surplus de stocks de beurre accumulés au cours des années précédentes. Il incombait à chaque province de prendre les mesures de son choix pour atteindre l'objectif qui lui était fixé. Chaque province était d'ailleurs financièrement responsable, en fin d'exercice, des quantités de lait produites entre ces 98 p. cent et 100 p. cent puisqu'elle devait assumer l'écart entre le taux de retenue hors quota et les frais de mise en marché.

Cette mesure a empêché de gonfler encore les surplus de stocks de beurre avec la production laitière intra quota. Comme on prévoyait une production laitière à capacité, aucune marge n'avait été prévue dans le quota national en 1983-1984.

Caractère saisonnier de la production laitière

La demande de produits frais du lait étant à peu près constante toute l'année, on a incité les agriculteurs à étaler leur production tout au long de l'année. Cela offre l'avantage de répartir les revenus des agriculteurs tout au long de l'année, mais aussi de réduire les besoins en grosse capacité de production pendant la période de pointe de la demande. On réduit aussi ainsi les coûts d'entreposage et les coûts d'intérêts des produits stockés pour être vendus ultérieurement.

Pour permettre cet étalement de la production, les quotas annuels sont attribués le 1er août de l'année, soit après la période de forte production.

Quand on veut évaluer les progrès réalisés à ce chapitre, il faut tenir compte de la production totale de lait, mais aussi de la distinction entre le lait de transformation et le lait de consommation, comme on le voit au tableau 12. Précisons à titre de référence qu'on fait généralement la différence entre les mois de production plus faible en hiver — octobre à mars— et ceux de production plus forte —avril à septembre. Le rapport "été" sur "hiver" est maintenant de 55 sur 45.

Intégration dans les pools de lait de consommation

Le processus permettant aux producteurs de lait de transformation d'être admis chaque année dans les pools de lait de consommation est ce qu'on appelle l'intégration. Par le passé, les agriculteurs expédiaient leur lait indifféremment pour la consommation ou la transformation. Les normes de livraisons et de qualité étaient différentes selon l'utilisation finale du lait et elles déterminaient le prix. La qualité et la production étant devenues plus uniformes, on a encouragé la participation à des pools pour augmenter l'efficacité du ramassage et pour partager plus équitablement les revenus de laits ayant le même niveau élevé de qualité.

L'écart de prix entre les deux marchés du lait étant important, si l'intégration est complète dans certaines provinces, elle continue graduellement dans d'autres. Comme on le constate au tableau 13 le nombre de producteurs intégrés est passé de 64.2 p. cent l'an dernier à 66 p. cent en 1983-1984.

RETENUES DES PRODUCTEURS LAITIERS

Les frais encourus par la Commission canadienne du lait, au nom des producteurs, pour l'exportation de produits laitiers et la mise en oeuvre de ses divers programmes de commercialisation sont recouvrés par le biais de retenues prélevées auprès des producteurs de lait par les offices et agences provinciaux de mise en marché et remises chaque mois à la Commission.

Avant le début de l'année laitière, la Commission soumet un budget de mise en marché au Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait. Sur la base d'estimations des coûts de mise en marché, de la production laitière, des conditions de mise en marché et d'autres facteurs exposés dans le rapport, on établit ensuite les taux de retenues pour l'année laitière commençant le 1er août. Il incombe à chaque province de verser sa part de retenues.

Le 1er août 1983, le total de la retenue intra quota et de la retenue spéciale à l'exportation n'a pas été modifié par rapport au total de la fin de l'année précédente. Les coûts associés aux différentes retenues ont toutefois changé. L'élément intra quota a diminué de 13 ¢ alors que celui d'exportation augmentait du même montant.

Dans le cas de la réduction de la retenue intra quota, elle s'explique dans une large mesure par la disparition de la marge pour cette année. Toutes les provinces remplissant leurs propres quotas, nul besoin n'était de cette marge de tolérance de production. Quant à l'augmentation de la retenue du quota spécial d'exportation, elle tient à la baisse des prix des produits du lait entier sur les marchés mondiaux.

Toutes les provinces ont encore participé au programme d'exportation, ce qui explique que les producteurs n'aient pas constaté de variation du taux de retenue qu'ils ont payé.

Le taux de la retenue intra quota sur la production a été fixé à 31,79 $ l'hectolitre, ce qui comprenait 3,25 $ l'hectolitre pour couvrir les frais de mise en marché du beurre et de la poudre de lait écrémé produits à partir du lait hors quota et qui devaient être vendus sur le marché international. L'importante augmentation par rapport au taux de 1981-1982 (27,95 $ au 1er janvier 1983) s'explique par la chute des prix du beurre et de la poudre de lait écrémé sur les marchés mondiaux.

milk production, the prevailing marketing conditions and other related factors, levy rates are established for the upcoming dairy year commencing August 1. Provinces are individually responsible for providing their share of levies.

On August 1, 1983 the combined total of the in-quota and export quota rates did not change from the total at the end of the previous year. However, the costs associated with the separate levies did change. The in-quota portion decreased by 13 cents while the export quota increased by that same amount.

In the case of the reduction of the in-quota levy, it was largely due to the reduction of the sleeve to zero for the year. Because provinces were all filling their individual quotas, there was no need to provide this production tolerance zone. The increase in the special export quota levy was due to lower world market prices for whole milk products.

As all provinces again participated in the export program, individual producers would not have noticed a change in the rate of levy they paid.

The over-quota levy rate was established at $31.79 per hectolitre which included a cost of $3.25 per hectolitre to cover carrying charges on butter and skim milk powder produced from over quota milk and required to be sold on world markets. The substantial increase over the 1982/83 rate (27.95 as of January 1, 1983) was due to falling world market prices for butter and skim milk powder.

The amount of levy collected by the provinces and remitted to the Commission on 1983/84 production was $233.418 million, plus an additional $6.883 million representing the holdback on milk for fluid use, was recovered from subsidy payments (exception — Nova Scotia which paid directly) for total revenues of $240.301 million in the export fund.

See table 14 for levy rates and table 15 for details by province.

14 LEVIES REMITTED TO THE CDC BY PROVINCES

(thousands of dollars)

RETENUES REMISES À LA CCL PAR LES PROVINCES

(milliers de dollars)

	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
Prince Edward Island Île-du-Prince-Édouard	$2,190	$3,428		$4,067
Nova Scotia Nouvelle-Écosse	2,014	3,209		3,168
New Brunswick Nouveau-Brunswick	1,284	1,722		2,932
Québec Québec	67,520	85,929		117,605
Ontario Ontario	42,242	50,308		80,788
Manitoba Manitoba	4,520	5,157		8,618
Saskatchewan Saskatchewan	2,407	3,000		6,431
Alberta Alberta	7,100	8,715		15,203
British Columbia Colombie-Britannique	5,373	8,447		1,389
Total	**$134,650**	**$169,915**	**$270,840[1]**	**$240,301**

[1] This does not include levies amounting to $10.1 million ($8.5 million in 1983) pertaining to British Columbia which were offset against subsidy payable of the same amount.

[1] Ce montant n'inclut pas des retenues totalisant 10,1 millions de dollars (8,5 millions de dollars en 1983) que la Colombie-Britannique devait percevoir et qui ont été prélevées à même la subvention d'un montant équivalent.

Le montant des retenues sur la production de 1983-1984 remises à la Commission par les provinces s'élevait à 233,418 millions de dollars. À cette somme, il faut ajouter les 6,883 millions de dollars représentant la retenue de garantie sur le lait de consommation prélevée à même le paiement des subventions, à l'exception de la Nouvelle-Écosse qui a payé directement, pour des revenus totaux de 240,301 millions de dollars dans le fonds des exportations.

Le détail des taux de retenues et des retenues par province est donné au tableaux 14 et 15.

Golden Gems Buttercup, 1912
Golden Gems Buttercup, 1912

15 LEVY RATES
(dollars per hectolitre of milk)

TAUX DES RETENUES
(dollars de l'hectolitre de lait)

Dairy year Année laitière	In-quota Intra quota[3]	Export Exportations[1][4]	Skim off Écrémage[2]	Over quota Hors quota
1980/81 August 1 1er août		0.16	0.30	18.15
1981/82 August 1 1er août		0.25	0.30	17.13
April 1 1er avril		0.25	0.30	20.21
1982/83 August 1 1er août		0.33	0.30	20.21
January 1 1er janvier		0.44	0.30	27.95
1983/84 August 1 1er août		0.57	0.30	31.79

[1] Introduced in 1979/80.

[2] Introduced in 1977/78.

[3] Since 1982, one third of the special export levy is incorporated into the in-quota levy rate.

[4] Since 1982, the export quota-levy covers only two thirds of the costs; one third is incorporated into the in-quota levy rate.

[1] Entré en vigueur en 1979-1980.

[2] Entré en vigueur en 1977-1978.

[3] Depuis 1982, le taux de la retenue intra quota comprend le tiers de la retenue spéciale d'exportation.

[4] Depuis 1982, la retenue spéciale d'exportation ne couvre que les deux tiers des coûts; l'autre tiers est incorporé à la retenue intra quota.

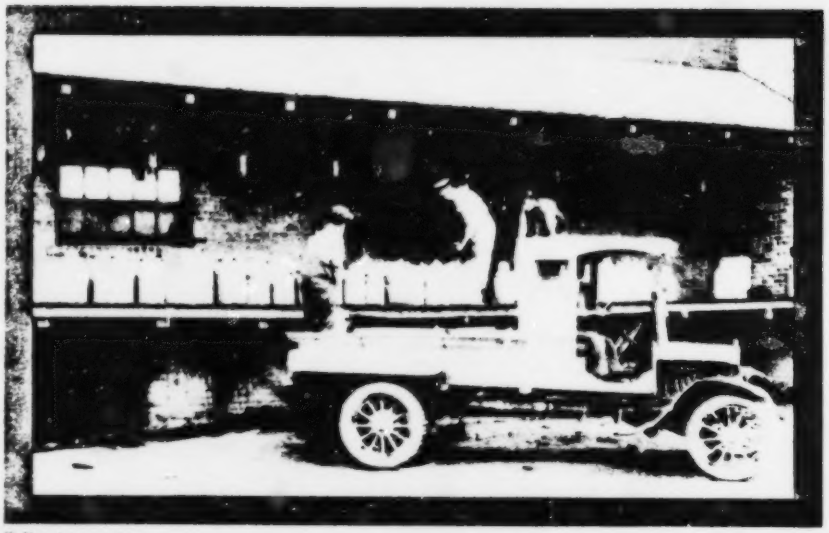

Delivering cream
Livraison de crème

The Commission's marketing activities focus on two main areas: market price support to provide a major portion of the Target Returns level paid to farmers for their industrial milk and cream and, secondly, the export from the domestic market of dairy products produced in excess of domestic requirements. Some of the activities are carried out by the CDC on behalf of the federal government while others result from decisions of the Canadian Milk Supply Management Committee. From an operations standpoint, the marketing function is divided between domestic and international operations.

DOMESTIC MARKETING

In the domestic market, the Commission's primary activity is to support the Target Market Price for industrial milk and cream by offering to purchase butter and skim milk powder at predetermined support levels as described earlier under Dairy Support Operations.

This program resulted in the Commission purchasing about 24.7% of Canadian butter production and 64.2% of skim milk powder production in 1983/84. In 1983/84, out of 107.7 million kilograms of butter produced in Canada, the Commission bought 26.6 million kilograms and sold 28.0 million kilograms. Of 127.7 million kilograms of skim milk powder produced, the Commission purchased directly 82.0 million kilograms. Further details are provided in Schedule E of the audited Financial Statements.

In general, it is Commission policy to resell all butter purchased under the offer-to-purchase program on the domestic market. Butter which is produced from surplus milk may be exported if advantageous. For many years it has been preferable to sell surplus butterfat in the form of evaporated milk and other whole milk products. In the case of skim milk powder, the product purchased by the Commission is all surplus to domestic market requirements and, with the exception of a small quantity sold for domestic animal feed, it is all exported.

Research program

The objective of the research program is to increase the consumption and utilization of dairy products. Since 1979, 79 projects have been approved for funding. In recent years, the changeover to cost sharing by manufacturers in returns for limited periods of confidentiality of research results illustrates the increased awareness of the value of such research by processors. It is felt the program has developed lasting cooperation between manufacturers and the research community.

Program goals were developed in consultation with the industry and emphasize the need for research with economic and market potential, placing emphasis on applied as opposed to pure research. The program promotes new product development, market analysis, manufacturing, efficiency and nutritional quality of dairy products.

Summaries of all the research completed at this time and information on obtaining copies are available directly from the Commission.

Priority of milk use

The dairy industry meets the essential goal of ensuring plentiful supplies of dairy products are available for consumers by establishing a priority on the dairy supplies of milk from the farm. The manner of supporting this priority varies from province to province and the mechanisms involve price or plant quotas.

To ensure the more perishable products are always available, in general milk is first made available to the table milk and cream market which utilizes about 37% of all milk. The other 63% of milk is available for processing into products such as yogurt, soft cheese, cheddar and finally butter, etc. Butter is generally the product produced last because it stores very well and plentiful stocks are always available.

In some previous years the Commission suspended its offer-to-purchase program, or delayed payment for purchases of butter produced during the winter months, thereby encouraging processors to utilize milk in the production of fresh dairy products. This practice has been discontinued because there is now more all year round milk production, resulting in more winter milk, and because of measures taken by some provinces to divert milk when necessary.

Skim milk powder for animal feed

Due to improved processing technology, there is very little low grade skim milk powder produced in Canada today. As supplies of this grade are insufficient to meet domestic demand for animal feed use, the Commission with the approval of dairy farmers, makes skim milk powder available from its stock of surplus powder which is normally exported. The powder is denatured to ensure it isn't subsequently used for human consumption which would undermine the support program for this commodity.

When used for animal feed the price charged for denatured skim milk powder is higher than when exported but substantially lower than the domestic support price in Canada. The difference is financed by dairy farmers. Canadian feed manufacturers as a result of this program are able to obtain supplies of skim milk powder at a price level comparable to those in other countries.

Les objectifs des activités de mise en marché de la Commission relèvent de deux grands objectifs. Le premier est de soutenir les prix du marché pour se rapprocher le plus possible des niveaux visés payés aux agriculteurs pour leur lait de transformation et leur crème; le second est de permettre de retirer du marché intérieur la quantité de produits laitiers qui dépasse le niveau de la demande des consommateurs. Certaines de ces activités sont menées au nom du gouvernement fédéral alors que d'autres relèvent du Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait. D'un point de vue fonctionnel, les fonctions de la Commission se présentent à la manière de volets distincts : les activités intérieures et les activités internationales.

SITUATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR

Sur le marché intérieur, la principale activité de la Commission est de soutenir le revenu visé pour le lait de transformation et de la crème, en offrant d'acheter du beurre et du lait écrémé en poudre, à des niveaux de soutien déterminés d'avance, comme on l'a vu au chapitre sur le "Soutien financier du secteur laitier".

Ce programme a eu pour résultat que la Commission a acheté à peu près 24.7 p. cent de la production canadienne de beurre et 64.2 p. cent de la production de lait écrémé en poudre en 1983-1984. Cette année, la Commission a acheté 26,6 millions de kilogrammes de beurre produit au Canada sur une production totale de 107.7 millions de kilogrammes et elle en a vendu 28 millions de kilogrammes. La Commission a en outre acheté directement 82 millions de kilogrammes de lait écrémé en poudre sur les 127.7 millions de kilogrammes produits. On trouvera d'autres détails à l'Annexe E des états financiers vérifiés.

En règle générale, la politique de la Commission est de revendre sur le marché intérieur tout le beurre acheté dans le cadre du programme d'offre d'achat. Le beurre produit à partir des surplus de production laitière peut être exporté si cela est avantageux. Il a été plus intéressant pendant de nombreuses années de vendre les surplus de matières grasses du beurre sous la forme de lait concentré et d'autres produits du lait entier. Dans le cas du lait écrémé en poudre, tout ce que la Commission achète est en sus des besoins du marché intérieur et, à l'exception d'une petite quantité vendue au secteur de l'alimentation des animaux, tout est exporté.

Programme de recherche

L'objectif du programme de recherche est d'augmenter la consommation et l'utilisation des produits laitiers. Le financement de 79 projets a été approuvé depuis 1979. Afin d'inciter les transformateurs à y participer davantage, un élément de partage du financement a été introduit dans le programme en échange de périodes limitées de confidentialité des résultats de la recherche. Une telle modalité illustre le fait que les transformateurs ont davantage pris conscience de l'intérêt de cette recherche. On a de plus la conviction que ce programme a sérieusement renforcé les liens entre les transformateurs et les chercheurs.

Les objectifs du programme sont élaborés conjointement avec l'industrie. Ils mettent l'accent sur la nécessité d'entreprendre des travaux de recherche présentant un intérêt économique ou commercial, en insistant sur la recherche appliquée par opposition à la recherche pure. Le programme s'intéresse surtout à la mise au point de nouveaux produits, aux analyses de marché, à l'efficacité des procédés de transformation et aux qualités nutritives des produits laitiers.

On peut se procurer les résumés des travaux de recherche terminés en s'adressant à la Commission, ainsi que se faire communiquer les modalités pour obtenir des copies de ces travaux.

Priorité d'utilisation du lait

L'industrie laitière doit satisfaire l'objectif primordial d'assurer aux consommateurs des approvisionnements de produits laitiers en bonne quantité et de haute qualité. La façon dont cet objectif est mis en oeuvre varie d'une province à l'autre; les mécanismes utilisés touchent les prix et les quotas pour les usines.

Le lait doit d'abord servir à la préparation de produits laitiers frais. De façon générale, il faut commencer par satisfaire à la demande de lait de consommation, nommément la crème et le lait frais, à tous les jours, ce qui représente environ 37 p. cent de toute la production laitière de l'année. Le reste de la production de lait (63 p. cent) est destiné à la transformation et entre dans les produits laitiers comme le yaourt, les fromages mous, et le cheddar et enfin le beurre, etc. Quand on a répondu à cette demande, le lait sert à la production de beurre puisqu'il se conserve bien en entreposage et que des stocks abondants sont toujours disponibles.

La Commission canadienne du lait s'est, par le passé, efforcée d'encourager la production de produits frais pendant les mois d'hiver en suspendant alors son programme d'offre d'achat ou en retardant le paiement du beurre produit pendant ces mois. Elle a cessé cette pratique car la production laitière s'est régularisée tout au long de l'année, donnant un approvisionnement suffisant en lait en hiver. Elle a aussi été aidée en cela par certaines provinces qui détournent le lait vers d'autres utilisations au besoin.

Lait écrémé en poudre destiné à l'alimentation animale

Les approvisionnements en lait écrémé en poudre de qualité inférieure et de coût moindre destinée à entrer dans l'alimentation animale ne suffisent pas à la demande canadienne pour toute sortes de raisons, principalement à cause de l'amélioration des techniques de transformation. Quand il y a pénurie, la Commission libère, avec l'approbation des producteurs, du lait écrémé en poudre provenant de ses stocks ou obtenu à prix réduit de fabricants et préalablement dénaturé afin qu'éventuellement il ne serve pas à la consommation humaine, ce qui nuirait à son programme de soutient pour ce produit.

Miss Lobb feeding calf
Mademoiselle Lobb nourrissant un veau

16 PER CAPITA DISAPPEARANCE (CONSUMPTION) OF DAIRY PRODUCTS IN CANADA, 1974-1983

DISPARITION (CONSOMMATION) DE PRODUITS LAITIERS PAR HABITANT AU CANADA, DE 1974 À 1983

		1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Fluid or table milk & cream Lait de consommation et crème	Litres/Litres										
Butter Beurre	Kilograms/Kilogrammes	5.86	5.25	5.08	4.59	4.47	4.46	4.53	4.42	4.28	4.49
Cheddar cheese[1] Cheddar[1]		1.94	1.79	1.69	1.39	1.47	1.93	1.92	1.96	1.60	1.75
Processed cheese[2] Fromage fondu[2]		1.90	1.87	1.96	2.01	2.17	2.05	2.14	2.18	2.20	2.19
Specialty cheese[1] Fromages fins[1]		2.58	2.46	2.69	2.96	3.30	3.51	3.57	3.77	3.93	3.93
Total cheese Total des fromages		6.42	6.12	6.34	6.36	6.94	7.49	7.63	7.91	7.73	7.87
Evaporated whole milk Lait entier concentré		4.11	3.74	3.71	3.95	4.32	2.47	2.20	2.17	2.49	2.83
Condensed whole milk Lait entier concentré sucré		0.36	0.31	0.29	0.35	0.37	0.38	0.53	0.51	0.46	0.55
Skim milk powder Lait écrémé en poudre		2.57	2.09	2.79	3.51	0.92	2.19	1.79	1.99	2.47	1.66
Cottage cheese Fromage cottage		1.03	1.02	1.07	1.11	1.15	1.17	1.20	1.27	1.29	1.28
Ice Cream Crème glacée	Litres/Litres										
Yogurt Yaourt											

[1] Does not include cheese used in "processed cheese".

[2] Cheese equivalent of processed cheese (assumed to be 73% cheese by volume). Starting in 1975, 95% assumed to be of cheddar, and the balance of variety.

Source: Statistics Canada, Agriculture Canada

[1] Ne comprend pas le fromage utilisé dans la fabrication du fromage fondu.

[2] Le total du fromage fondu exprimé en équivalent de fromage (en moyenne 73% de fromage par volume). Depuis 1975, environ 95% du fromage utilisé est du cheddar, le reste étant des fromages variés.

Source: Statistique Canada, Agriculture Canada

Le prix réduit demandé est plus élevé que si le produit était exporté pour consommation humaine, mais inférieur au prix de soutien pour le lait écrémé en poudre au Canada. Les producteurs laitiers supportent la différence. Ce programme permet aux fabricants d'aliments pour animaux d'obtenir des approvisionnements de poudre de lait écrémé à des prix comparables à ceux en vigueur dans d'autres pays.

Le lait écrémé en poudre utilisé pour l'alimentation animale sert d'abord à la production de succédanés du lait pour les veaux. Ce programme a favorisé la croissance et la stabilité de l'industrie de l'élevage du veau.

Le volume de poudre vendu dans le cadre de ce programme est passé de 1 424 035 million de kilogrammes —à un coût de 1 711 880 million de dollars— en 1982-1983 à 4 766 322 millions de kilogrammes —à un coût de 8 086 035 millions de dollars— en 1983-1984. Le taux de la subvention versée aux agriculteurs a grimpé de 1,70 $ le kilogramme à 1,84 $ en septembre 1984.

SITUATION DU MARCHÉ INTERNATIONAL

En 1983-1984, les prix des produits laitiers ont continué de faiblir sur le marché international pour la troisième année consécutive. Après une stabilité relative des prix en 1980 et 1981, ceux-ci ont chuté sous la pression d'une production mondiale de lait croissante et sous celle de l'accumulation des stocks de produits laitiers.

La production de lait a en particulier augmenté de 3 p. cent par année en 1982 et en 1983 dans les pays de la Communauté économique européenne. Cela a eu, entre autres, pour résultat une production excédentaire sur la consommation de 700 000 tonnes métriques de beurre en 1983, alors que le dépassement n'était que de 250 000 tonnes métriques entre 1978 et 1981. On retrouve la même situation pour le lait écrémé en poudre malgré les mesures drastiques prises par la CEE pour en augmenter la consommation dans les pays membres.

La situation aux États-Unis a aussi exercé des pressions à la baisse sur le marché mondial. Au cours des quatre dernières années, la production a augmenté de 13,4 p. cent dans ce pays, générant des surplus annuels de 150 000 tonnes métriques de beurre et de 300 000 tonnes métriques de lait écrémé en poudre et de fromage.

Il faut ajouter à cela que l'Union soviétique a accru sa production de 6 p. cent en 1983, augmentant ainsi son degré d'autosuffisance et réduisant ses importations traditionnelles de produits laitiers provenant des surplus de la CEE. L'évolution de la situation aux États-Unis et dans les pays de la CEE, qui fournissent les deux tiers de la production mondiale de lait, illustre la confusion qui règne sur le marché mondial des produits laitiers.

Lait écrémé en poudre

Les stocks mondiaux de lait écrémé en poudre ont continué à augmenter en 1983-1984. Ils ont atteint environ 2 millions de tonnes

17 CDC EXPORTS OF SKIM MILK POWDER IN 1983/84

(thousand tonnes)

EXPORTATIONS DE LAIT ÉCRÉMÉ EN POUDRE DE LA C.C.L. EN 1983/84

(milliers de tonnes)

Mexico	Mexique	20.0
Canadian International Development Agency	Agence canadienne de développement international	18.5
Peru	Pérou	14.0
Algeria	Algérie	10.0
Other major countries or organizations (Venezuela, Philippines, Dominican Republic and Trinidad)	Autres pays importants ou organisations (Vénézuela, Philippines, République Dominicaine et Trinidad)	6.1
Others[1]	Autres[1]	9.6
Total	**Total**	**78.2**

[1] Principally manufacturers of nutritional mixes to United States, Bangladesh, Barbados, Panama, Bahamas, Guatemala, Virgin Islands, Bermuda, Chile, Saudi Arabia, Honduras, Yugoslavia, Bolivia and Haiti.

[1] Principalement les manufacturiers de mélanges nutritionnels pour les États-Unis, le Bangladesh, la Barbade, le Panama, les Bahamas, le Guatemala, les Îles Vierges, les Bermudes, le Chili, l'Arabie Saoûdite, le Honduras, la Yougoslavie, la Bolivie et l'Haïti.

The primary use for skim milk powder in animal feed is in the manufacture of milk replacers for calves. The program has increased growth and greater stability in the veal industry.

The volume of powder sold under this program increased from 1,424,035 million kilograms at a cost of $1,711,880 in 1982/83 to 4,766,322 million kilograms at a cost of $8,086,035 in 1983/84. The rate of subsidy paid by farmers was increased from $1.70 to $1.84 per kilogram in September 198-

INTERNATIONAL MARKETING

During 1983/84 prices received on the international market for dairy products declined for the third year in a row. Following relatively stable prices in 1980 and 1981, prices have continued to fall under the pressure of increased worldwide milk production and the accumulation of dairy product stocks.

In particular, milk production in the European Economic Community increased more than 3% annually during 1982 and 1983. This resulted, among other things, in the situation where butter production exceeded consumption by 700,000 metric tonnes in 1983 compared to an excess of around 250,000 metric tonnes annually between 1978-81. The same situation exists for skim milk powder, and this is in spite of exceptional measures taken by the EEC to increase consumption within the Community.

The situation in the USA was also partly responsible for the depressed prices on the world market. American milk production increased 13.4% during the last four years, exceeding the balance between production and consumption by an an annual surplus of about 150,000 metric tonnes of butter and 300,000 metric tonnes of skim milk powder and cheese.

Further, an increase of 6% in milk production in the Soviet Union during 1983 increased their self-sufficiency resulting in decreased imports of dairy products traditionally from surplus EEC stocks. The changes in the United States and the countries of the EEC, where two thirds of the World's milk production takes place, highlighted the confusion in the world export markets.

Skim Milk Powder

World stocks of skim milk powder continued to grow in 1983-84 and reached about 2 million metric tonnes at the end of July 1983, almost double normal size.

However, a decrease in skim milk powder tendered to the CDC during the year eased the pressure somewhat. At 82,000 metric tonnes in 1983-84, this represented a reduction of 22.3% compared to 1982-83 and 28.8% compared to 1981-82. The CDC continued to sell to its traditional markets in Mexico, Peru, the Carribean and central and Latin America.

Throughout the year, the CDC was able to maintain stocks at reasonable levels of 15,000 to 25,000 metric tonnes. Commission prices ranged between $750 U.S. per metric tonne, FAS a Canadian port, at the beginning of the dairy year to a price of $690 U.S. at the end of the year which compared to European sale prices of between $710 U.S. and $660 for the same period. Being virtually out of stocks at the beginning of August 1984 also allowed the CDC to increase its sale price above the $700 U.S. level and to continue to get a premium compared to what it believes were prices received by New Zealand and the Europeans.

Although Mexico did not buy as much Canadian powder as in the past, it remained a major Commission customer purchasing 20,000 metric tonnes which was all delivered between January and July 1984. Delays in the negotiation of a contract with Mexico prompted the Commission to make two important sales outside our usual markets at the beginning of 1983/84 because of the very strong possibility of a decrease in the world market price. These together with the sale to Mexico which was eventually concluded at the end of 1983 meant virtually all the powder available for export in 1983/84 was sold or reserved for regular customers.

As a result of the reduction in price and an increase in its budget for food aid, the Canadian International Development Agency was able to increase its purchases of skim milk powder from the Commission to about 18,500 metric tonnes. This was an increase of roughly 30% over the previous year.

Peru remained the other major client of the Commission with purchases in excess of 14,000 metric tonnes. The reduction by roughly 20% in the quantity of powder sold to this country in 1983/84 was mainly due to a reduction in consumption in that country caused by a down-turn in their economy.

Among the other clients for Canadian powder, are Venezuala, the Philippines, Nicuaragua, the Dominican Republic, Trinidad and sales to the USA for processing and re-export. In all, the CDC sold 78,200 metric tonnes of skim milk powder during the year.

During 1984/85 it is expected that world market prices will stabilize for skim milk powder at a price of around $700 U.S. per metric tonne FAS. Possible reductions in powder stocks in the United States and in Europe should contribute to this stabilization. The CDC has contracts in hand with Mexico and Peru for delivery during August to December 1984 at prices equivalent to about $700 U.S. per metric tonne. The quantities to be sold by the Canadian Dairy Commission should be in the same order of that sold in 1983/84 which would be about 80,000 metric tonnes.

Butter

World market prices for butter declined to a greater degree than prices for skim milk powder. During the last two years, the international price of butter dropped from $2,100 U.S. to about $1,300 U.S. per tonne or almost 40 percent. Although the CDC was successful in completing a sale of 4,000 tonnes for export before the price dropped too far,the falling prices discouraged further exports.

Domestic stocks of butter were reduced from a level of 31,400 metric tonnes on the 1st of August 1983 to 28,700 metric tonnes at July 31, 1984. However, 10,000 tonnes in CDC inventories were in excess of normal levels and were surplus to domestic needs. A planned program to hold dovn milk production and to promote Canadian demand for butter was considered to be a less costly manner of reducing surpluses than selling on the international market. One such initiative was the first ever special sale of butter from CDC inventories in February 1984.

The sale of 9.5 million kilograms from Commission stocks allowed the CDC to rotate and freshen its stocks quickly. It also spurred additonal market activity which it is felt increased butter sales between 1 and 1.9 million kilograms.

métriques à la fin de juillet 1983, soit le double de ce qu'ils sont normalement.

Comme il y a toutefois eu une diminution des quantités de lait écrémé en poudre offertes à la CCL pendant l'année, cela a relâché dans une certaine mesure les pressions auxquelles il était soumis. Avec 82 millions de tonnes métriques en 1982-1983, on enregistre une réduction de 22,3 p. cent par rapport à 1982-1983 et de 28,8 p. cent par rapport à 1981-1982. La CCL a continué à vendre sa poudre sur les marchés traditionnels pour elle, c'est-à-dire au Mexique, au Pérou, aux Caraïbes, à l'Amérique Centrale et à l'Amérique Latine.

La CCL a pu maintenir, tout au long de l'année, ses stocks à un niveau raisonnable oscillant entre 15 et 25 000 tonnes métriques. Les prix de la Commission ont varié entre 750 $US la tonne métrique, franco à quai dans un port canadien, au début de l'année laitière, et 690 $US à la fin de l'année, ce qui se comparait au prix de vente européen de 710 $US et de 660 $US pour la même période. Comme les stocks de la Commission étaient presqu'épuisés au début d'août 1984, cela lui a permis d'augmenter son prix de vente au-dessus du niveau des 700 $US et de continuer à vendre plus cher que ne le faisait à notre avis la Nouvelle-Zélande et les Européens à cette époque.

Si le Mexique n'a pas acheté autant de poudre canadienne que par le passé, il reste un client très important de la Commission, ayant acheté 20 000 tonnes métriques qui ont été livrées entre janvier et juillet 1984. Les retards apportés à la négociation d'un contrat avec le Mexique ont incité la Commission à réaliser deux ventes importantes en dehors de ses marchés habituels au début de 1983-1984, car il était alors fort possible qu'on connaisse une diminution du prix sur le marché mondial. Ces ventes, plus celles faites au Mexique à la fin de 1983, ont permis d'écouler pratiquement toute la poudre disponible pour l'exportation en 1983-1984 et qui était réservée pour nos clients habituels.

La réduction des prix et l'augmentation de son budget pour l'aide alimentaire ont permis à l'Agence canadienne de développement international d'augmenter ses achats de lait écrémé en poudre auprès de la Commission pour les porter à environ 18 500 tonnes métriques. Il s'agissait là d'une augmentation d'environ 30 p. cent par rapport à l'année antérieure.

Le Pérou est resté l'autre grand client de la Commission avec des achats dépassant 14 000 tonnes métriques. La réduction d'environ 20 p. cent des quantités de poudre vendues à ce pays en 1983-1984 s'explique par la réduction de la consommation imputable à un ralentissement de l'économie dans ce pays.

18 CHEESE EXPORTS AND IMPORTS

(tonnes)

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE FROMAGE

(tonnes)

Cheese Exports	Exportations de fromage	Dairy Year Année laitière 1983-84	Calendar Year Année civile 1983
Aged Cheddar Cheese, to:	**Cheddar vieilli vers:**		
United Kingdom	Royaume-Uni	2,713	2,750
United States	États-Unis	849	833
Other Countries	Autres pays	14	15
Other cheese, to:	**Autres fromages à destination de:**		
United States	États-Unis	1,165	1,181
Other countries	Autres pays	189	177
Total Exports	**Total des exportations**	**4,930**	**4,956**
Cheese Imports	**Importations de fromage**		
All varieties, from:	**Toutes les variétés en provenance de:**		
Economic European Community (EEC)	Communauté économique européenne (CEE)	12,668	12,165
Non-EEC	autres pays	9,278	8,388
Total Imports	**Total des importations**	**21,946**	**20,553**

Canada's annual global cheese import quota of 20.4 thousand tonnes is administered on a calendar year basis.

Source: Statistics Canada

Le quota global d'importation de fromages de 20,4 mille tonnes par an est réparti sur l'année civile.

Source: Statistique Canada

Evaporated milk

The major competition to Canadian evaporated milk is from the European Economic Community. Of the 35 million cases of evaporated milk sold on the world market in 1983/84, the European Economic Community and in particular the Netherlands and Germany exported about 30 million cases and Canada exported the balance which represents about 15% of the market. Although roughly 100 countries import evaporated milk, 3 countries alone annually import more than 50% of the 35 million cases which make up world market demand for this product. The three countries are Nigeria, Algeria and Libya. Other important importers are Saudi Arabia, the Ivory Coast, the United Arab Emirates, Morocco and Kuwait who all together imported around 6 million cases.

The Canadian Dairy Commission has identified and works to keep certain key markets. Even though Central and Latin America are much closer markets to Canada, the roughly 2 million cases that are imported to this region every year are spread among 20 countries. This is a more fragmented and costly market to service than is Africa and the Middle East.

The major uncertainty encountered by the CDC in marketing evaporated milk in 1983/84 was the increasing value of the U.S. dollar versus European currencies. Although the Canadian dollar was low compared to the strong American dollar it followed the U.S. currency closely. On the other hand, because the European currencies fared poorly against the U.S. dollar, they could reduce their export prices which are set in American dollars and even after the currency exchange they could still obtain the same or greater revenues in their national currencies.

Although prices received for Canadian exports were positively affected by the decline in the value of the Canadian dollar against the American dollar, the Canadian dollar gained considerably in value compared to the German mark or the Dutch floren. As it is the Europears who have the greatest influence on world prices with their export subsidy, one result of the reduced values of European currencies vis a vis the U.S. dollar was a lowering in the price the CDC had to accept for its export sales—a reduction which was not felt by our European competitors.

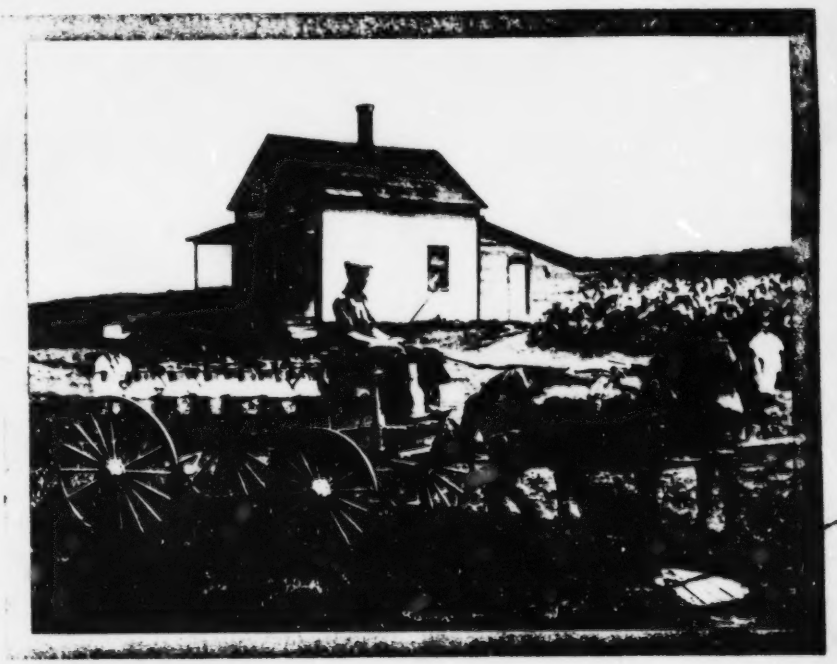

Pick-up time
L'heure de la cueillette

As a result, CDC returns were reduced by around 12% in 1983/84. Reduced selling prices were the main reason for the decline in revenue from Commission sales of evaporated milk, from $110.8 million in 1982/83 to $94.2 million in 1983/84. Algeria continued to be the Commission's major client with purchases of 3 million cases and an option for an additional million cases at the beginning of the 1984/85 dairy year. Although continuing to be very important, the evaporated milk market in Algeria has not expanded in several years due to increased utilization of instantized whole milk, a product which has gained acceptance by Algerian consumers and the consumption of which is encouraged by their government.

Nigeria continued to be caught up in economic difficulties. However, changes in their import controls at the end of 1983 were helpful in the CDC securing a major contract with the Nigerian government. In April 1984, the CDC signed a contract to supply 3.6 million cases of evaporated milk between August 1984 until March 1985 and as a result, effectively became the only supplier of evaporated milk to Nigeria. The use by Nigeria of the Commission's Canada Best label is very important. As a result of a publicity program, the Canada Best label has become well recognized by Nigerian consumers and is one of the most requested by private distributors in Nigeria.

The consumption of evaporated milk in Libya has been very stable for several years, at about 2.5 million cases. The Canadian Dairy Commission's share is about 40% as a result of a contract for 1 million cases concluded in January 1984. Deliveries are scheduled every two months from March to December 1984.

Whole Milk Powder

The new whole milk powder plant at St-Alexandre operated without interruption throughout 1983/84. The delivery of the Algerian contract for 570,000 cases which was signed in 1982/83 was completed in April 1984. This contract was followed by the signing of another contract for 275,000 cases for delivery between April and September 1984.

Au nombre des autres clients de la poudre de lait canadienne, on peut citer le Vénézuéla, les Philippines, le Nicuaragua, la République dominicaine, Trinidad ainsi que des ventes aux États-Unis pour la transformation et la ré-exportation. La CCL a vendu en tout 78 200 tonnes métriques de lait écrémé en poudre au cours de l'année.

On s'attend à ce que, au cours de 1984-1985, les prix du lait écrémé en poudre sur les marchés mondiaux se stabilisent à environ 700 $US la tonne métrique franco à quai. Des réductions possibles des stocks de poudre aux États-Unis et en Europe contribueraient à cette stabilisation. La CCL a des contrats fermes avec le Mexique et le Pérou pour la livraison, entre août et décembre 1984, à des prix équivalent à environ 700 $US la tonne métrique. Les quantités que la CCL vendra devraient être du même ordre qu'en 1983-1984, soit d'environ 80 000 tonnes métriques.

Le beurre

Les prix du beurre sur le marché mondial ont diminué dans une plus grande mesure que pour le lait écrémé en poudre. Ce prix international du beurre est tombé, au cours des deux dernières années, de 2 100 $US à environ 1 300 $US la tonne, soit une chute d'environ 40 p. cent. Si la CCL a réussi à réaliser une vente à l'exportation de 4 000 tonnes avant que les prix ne tombent trop bas, l'effondrement des prix a par la suite découragé d'autres exportations.

Les stocks intérieurs de beurre ont été réduits d'un niveau de 31 400 tonnes métriques au 1er août 1983 à 28 700 tonnes métriques au 31 juillet 1984. Il y avait cependant un excédent de 10 000 tonnes dans les stocks de la CCL par rapport aux niveaux normaux qui constituaient des surplus par rapport aux besoins intérieurs. On a jugé qu'il était moins coûteux de s'efforcer de réduire la production de lait et de stimuler la demande canadienne de beurre pour réduire les surplus que de vendre sur le marché international. C'est pourquoi on a procédé, en février 1984, à la première vente spéciale de beurre jamais réalisée à partir des stocks de la CCL.

La vente de 9,5 millions de kilogrammes de beurre à même les stocks de la Commission lui a permis de les faire tourner et de les rafraîchir rapidement. Cela a aussi ajouté à l'activité du marché et on croit que les ventes ont ainsi été gonflées de 1 à 1,9 million de kilogrammes.

Lait concentré

Le principal concurrent du lait concentré canadien est celui provenant de la Communauté économique européenne. Trente-cinq millions de caisses de lait concentré ont été vendues sur le marché mondial en 1983-1984 et environ 30 millions provenaient des pays membres de la CEE et en particulier de la Hollande et de l'Allemagne. Le Canada a exporté le reste, soit environ 15 p. cent du marché. Même si quelque 100 pays importent du lait concentré, trois pays absorbent à eux seuls annuellement 50 p. cent de ces 35 millions de caisses qui constituent la demande mondiale pour ce produit. Il s'agit du Nigéria, de l'Algérie et de la Libye. Les autres gros importateurs sont l'Arabie Saoudite, la Côte d'Ivoire, les Émirats Arabes unis, le Maroc et le Kuwait qui en importent à eux tous environ 6 millions de caisses.

La Commission canadienne du lait a identifié certains marchés importants et s'efforce de les garder. Même si l'Amérique centrale et l'Amérique latine sont des marchés beaucoup plus proches du Canada, les 2 millions de caisses qui sont importées par cette région chaque année sont réparties entre une vingtaine de pays. C'est là un marché beaucoup plus fragmenté et beaucoup plus coûteux à desservir que le marché africain ou celui du Moyen-Orient.

La principale inconnue à laquelle la CCL a fait face en commercialisant le lait concentré en 1983-1984, a été l'augmentation de la valeur du dollar américain par rapport aux devises européennes. Si le dollar canadien a été faible par rapport au dollar américain, il suivait toutefois l'évolution de son cours. Par contre, les devises européennes étant très faibles par rapport au dollar américain, les pays d'Europe pouvaient réduire leurs prix à l'exportation, en dollars américains et, grâce à ce taux de change défavorable, obtenir des revenus identiques ou supérieurs dans leurs devises nationales.

Si les prix touchés pour les exportations canadiennes ont bénéficié de la diminution de la valeur du dollar canadien contre le dollar américain, le dollar canadien s'est apprécié considérablement par rapport au mark allemand ou au florin hollandais. Comme ce sont les Européens qui exercent la plus grande influence sur les prix mondiaux avec leur subvention à l'exportation, l'effet de la réduction de la parité des devises européennes par rapport au dollar américain était de baisser le prix que la CCL devait accepter pour ses ventes à l'exportation, une réduction que nos concurrents européens n'avaient pas à subir.

Cela a entraîné une diminution des rendements de la CCL d'environ 12 p. cent en 1983-1984. La diminution des prix de vente a été la principale raison de la diminution des revenus générés par les ventes de lait concentré de la Commission, passant de 110,8 millions de dollars en 1982-1983 à 94,2 millions de dollars en 1983-1984. L'Algérie a continué à être le principal client de la Commission avec des achats de 3 millions de caisses et une option pour un autre million de caisses au début de l'année laitière 1984-1985. Même si le marché du lait concentré continue à être très important en Algérie, il ne s'est pas accru depuis plusieurs années à cause de l'utilisation croissante de lait en poudre instantané, un produit auquel les consommateurs algériens se sont habitués et dont leur gouvernement encourage la consommation.

Le Niger est toujours confronté à des difficultés économiques. Toutefois, des modifications de leurs contrôles à l'importation à la fin de 1983 ont aidé la CCL à obtenir un important contrat avec le gouvernement nigérian. La CCL signait en effet, en avril 1984, un contrat de 3,6 millions de caisses de lait concentré à livrer entre août 1984 et mars 1985. Nous devenions ainsi le seul fournisseur de lait concentré du Niger. L'utilisation par le Niger de l'étiquette de la Commission « Canada première catégorie » est très important. Grâce à un programme de publicité, cette étiquette "Canada première catégorie" est devenue bien connue des consommateurs nigérians et est une des plus en demande auprès des distributeurs privés du Niger.

La consommation de lait concentré en Libye a été très stable au cours des dernières années, à environ 2,5 millions de caisses par année. La Commission canadienne du lait accapare environ 40 p. cent de ce marché grâce à un contrat de 1 million de caisses passé en janvier 1984. Les livraisons sont échelonnées tous les deux mois de mars à décembre 1984.

Lait entier en poudre

La nouvelle usine de lait entier en poudre de Saint-Alexandre a fonctionné sans interruption en 1983-1984. Le contrat avec l'Algérie de 570 000 caisses qui avait été signé en 1982-1984 était rempli en avril 1984. Ce contrat fut suivi de la signature d'un autre pour 275 000 caisses prévoyant la livraison entre avril et septembre 1984.

In all, the CDC shipped 10,400 tonnes during 1983/84, somewhat less than in the previous year. Prices for whole milk powder trended downwards in line with the reductions in the price of butter and skim milk powder. Prices were higher for instantized products in consumer cans than for product in bulk. New types of containers are being considered which should help to increase the sales value of this product.

Cheese

International trade in cheese is divided into two major categories: trade between nations with developed dairy industries, usually subject to quantitative and/or tariff quotas, at prices which approach internal cheese market prices; and exports of cheese to countries without developed dairy industries. Exports to the latter markets are usually volatile in terms of volumes and returns are generally low due to the structural milk surplus in most dairying nations resulting in strong competition for limited markets.

Canada has two major export markets for cheese, the United Kingdom and the United States. Exports of aged cheddar to the United Kingdom were substantial, about 15,000 tonnes annually in the years prior to that country joining the European Economic Community in 1973. Due to the application of the EEC variable levy on cheddar, Canadian exports became uncompetitive, and sales were only marginal from 1973 to 1979. In 1979 Canada negotiated a bilateral arrangement with the EEC, as part of the Tokyo Round of the Multilateral Trade Negotiations, which provides for a current access for 2,750 tonnes at a favourable fixed levy.

The other major market for Canadian cheese is the United States. Exports to this country are primarily under quotas established in 1980. Canada has access for 833 tonnes of aged cheddar, 1,141 tonnes of specialty cheese and 70 tonnes of swiss cheese. Certain Italian type specialty cheese and soft varieties are exempt from US import quotas.

Canada, along with most other dairy nations, restricts cheese imports in support of the national supply management system for industrial milk. Since 1978 the global cheese import quota has been 20.4 thousand tonnes annually. Since 1980, 60 percent of this total has been reserved for the EEC.

The trade in cheese is summarized in table 18.

Dairy Product Assistance Program

This program covers financial assistance to Canadian exporters and processors of dairy products and products containing skim milk powder such as baby foods. This program is an important addition to the efforts of the Canadian Dairy Commission to sell dairy products on the world market. The animal feed program described earlier in this report also involves a subsidy paid to processors for skim milk powder used in Canada in animal feed production and is administered under the Export Assistance Program.

This program encourages exporters and processors to sell dairy products directly to foreign clients. In this manner dairy products surplus to domestic requirements are exported directly thereby eliminating costs of interest, storage and transport which the Commission would incur if it purchased the products and exported them. The direct sales of dairy products by the Commission on export markets are limited principally to bulk contracts negotiated with countries who want to deal on a government to government basis.

The export of Canadian cheese to the EEC, the United States and other markets is left entirely to the private sector which receives export assistance to facilitate such sales.

The financial assistance offered by this program totaled $22.7 million during the year, an increase of over 100 percent compared to $11.1 million in 1982/83. The increase was principally due to the development of the domestic market for animal feeds. As a result of the increase in assistance, the use of skim milk powder in animal feeds has increased 4.8 million kilograms.

Export assistance is financed by dairy farmers from their levies. The amount of assistance is determined for each product on the basis of the solids non-fat and butterfat content percentage of the product and after evaluation of the market conditions for the products being exported.

Dairy product assistance[1]	(in 000s)
Butter	$ 29
Skim milk powder	
— animal feed	8,086
— regular	6,676
Evaporated milk	22
Whole milk powder	297
Others	
— cheese	7,304
— UHT	315
Total	**$22,729**

[1] Other than skim milk powder for domestic animal feed, the funds were for export assistance

Specific export assistance rates on cheese during 1983/84

United States:

July 1, 1983 — February 29, 1984	= $0.77/kg. cheddar
March 1, 1984 — August 31, 1984	= $1.00/kg. cheddar
July 1, 1983 — February 29, 1984	= $0.77/kg. other
March 1, 1984 — August 31, 1984	= $1.36/kg. other

United Kingdom:

Variable rate adjusted for Pound Sterling fluctuation

Example: level of export would be $2.30 per kilogram with the Pound Sterling at $1.46 Canadian

Export assistance was also paid on cheese exports to other countries.

Tout compris, la CCL a expédié 10 400 tonnes en 1983-1984, sensiblement moins que l'année précédente. Les prix du lait entier en poudre ont suivi une tendance à la baisse en même temps que les diminutions de prix du beurre et du lait écrémé en poudre. Les prix étaient plus élevés pour les produits instantanés en boîte de format convenant au consomateur qu'en gros. On songe à utiliser de nouveaux types d'emballage qui aideraient à augmenter la valeur des ventes de ce produit.

Le fromage

Le marché international du fromage est divisé en deux grandes catégories : le commerce entre pays dotés d'une bonne industrie laitière, généralement soumis à des quotas tarifaires, à des prix qui se rapprochent des prix en vigueur sur le marché intérieur du fromage, et l'exportation de fromages vers les pays qui ne disposent pas d'une industrie laitière développée. Ces exportations sont généralement irrégulières et les revenus peu élevés à cause des surplus dont disposent la plupart des nations productrices de lait, situation qui donne lieu à une forte concurrence pour l'obtention de marchés limités.

Le Canada a deux principaux marchés d'exportation pour le fromage : le Royaume-Uni et les États-Unis. Avant l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE en 1973, les exportations de cheddar vieilli étaient substantielles, atteignant 15 000 tonnes par année. Cependant, l'application par la CEE d'une retenue variable sur le cheddar canadien l'a rendu peu concurrentiel et les ventes ont été marginales de 1973 à 1979. En 1979, le Canada a négocié avec la CEE, dans le cadre du Tokyo Round sur les échanges multilatéraux, une entente bilatérale prévoyant l'imposition d'une retenue fixe sur un volume accessible de 2 750 tonnes de fromage.

L'autre marché important pour le fromage canadien est les États-Unis. Les exportations vers ce pays se font également dans le cadre de la négociation de quotas fixés en 1980. Le Canada place sur ce marché 833 tonnes de cheddar vieilli, 1 141 tonnes de fromages fins et 70 tonnes de fromage suisse. Certaines variétés de fromages italiens fins et mous ne sont pas assujetties aux quotas d'importations.

Le Canada, comme la plupart des autres pays producteurs de lait, limite ses importations de fromage conformément au système national de gestion des approvisionnements du lait de transformation. Depuis 1978, le quota global d'importation de fromages est établi à 20 400 tonnes par an. Depuis 1980, 60 p. cent de ce total sont réservés à la Communauté économique européenne.

Le commerce international du fromage se résume au tableau 18.

Programme d'aide aux produits laitiers

Ce programme fournit une aide financière aux exportateurs et aux transformateurs canadiens de produits laitiers et de produits contenant du lait écrémé en poudre, comme les aliments préparés pour bébé. Ce programme est une addition importante aux efforts de la Commission canadienne du lait pour vendre les produits laitiers sur le marché mondial. Le programme des aliments pour animaux, décrit plus tôt dans ce rapport, fait aussi appel à une subvention versée aux transformateurs pour le lait écrémé en poudre servant au Canada à la production d'aliments pour animaux et gérée dans le cadre du programme d'aide à l'exportation.

Ce programme encourage aussi les exportateurs et les transformateurs à vendre des produits laitiers directement à des clients étrangers. De cette façon, les surplus de produits laitiers par rapport aux besoins intérieurs sont exportés directement, éliminant ainsi les coûts d'intérêt, d'entreposage et de transport que la Commission devrait autrement supporter si elle achetait ces produits et les exportait elle-même. Les ventes directes de produits laitiers par la Commission sur les marchés d'exportation sont limitées essentiellement aux contrats de gros négociés avec des pays qui veulent traiter sur une base de gouvernement à gouvernement.

Les exportations des fromages canadiens vers la CEE, les États-Unis et d'autres marchés relèvent entièrement du secteur privé, soutenues en cela par une aide à l'exportation.

L'appui financier offert par ce programme a totalisé 22,7 millions de dollars au cours de l'année, une augmentation de 100 p. cent par rapport au 11,1 millions de dollars de 1982-1983. Cette augmentation s'explique essentiellement par le développement du marché intérieur des aliments pour animaux. À la suite de l'augmentation de l'aide fournie, la consommation de lait écrémé en poudre entrant dans les aliments pour animaux a augmenté de 4,8 millions de kilogrammes.

L'aide à l'exportation est financée par les producteurs laitiers à partir de leurs retenues. Le montant d'aide est déterminé pour chaque produit en fonction du pourcentage de contenu de solides dégraissés et de matières grasses du beurre du produit et après évaluation de la situation du marché pour le produit exporté.

Aide sur les produits laitiers[1]	**(en 000s)**
Beurre	$ 29
Lait écrémé en poudre	
— aliments pour animaux	8,086
— régulier	6,676
Lait concentré	22
Lait entier en poudre	297
Autres	
— fromage	7,304
— UHT	315
Total	**$22,729**

[1] Pour les produits autres que le lait écrémé en poudre destiné à l'alimentation des animaux au pays, les fonds étaient affectés à l'aide à l'exportation.

Taux d'aide à l'exportation appliqués aux fromages en 1983-1984

États-Unis:

du 1er juillet 1983 au 29 février 1984	= 0,775 $/kg pour le cheddar
du 1er mars 1984 au 31 août 1984	= 1,005 $/kg pour le cheddar
du 1er juillet 1983 au 29 février 1984	= 0,775 $/kg autres fromages
du 1er mars 1984 au 31 août 1984	= 1,365 $/kg autres fromages

Royaume-Uni :

Taux variable ajusté en fonction des fluctuations de la livre sterling

Exemple : Lorsque la valeur de la livre est à 1,46 $Can, le taux correspond à 2,30 $ le kilogramme.

Les exportations de fromages à destination d'autres pays ont également bénéficié d'aide à l'exportation.

CONSULTATIVE COMMITTEE TO THE CANADIAN DAIRY COMMISSION

The Consultative Committee is appointed by the Minister of Agriculture to provide the Canadian Dairy Commission with advice on dairy product processing and marketing. The nine member Committee includes representation from farmers, processors, retailers and consumers.

Four meetings were held in 1983/84 during which the Committee focussed on a number of subjects within the scope of its mandate and made several recommendations to the Commission.

Activity continued from the previous year with respect to examining the food service industry for potential growth in dairy product utilization. The nutritional attributes of dairy products were also considered further and consideration was given to the development of information for consumers.

The Committee also studied and made recommendations to the Commission with respect to dairy product compositional standards particularly as they pertain to ice cream and calorie reduced butter. An extensive review was also undertaken with respect to Canadian import controls on dairy products and the lack of such controls on imitation dairy products. In addition to making recommendations to the Commission, the Committee also met with the Minister of Agriculture to discuss dairy product standards and import controls.

The Commission's research program was also examined and follow-up action was recommended with respect to a research project funded by the Commission pertaining to the marketing and distribution of specialty cheeses in Canada.

Chairman:
Claude Chevalier

Members:
Victoria Billingsley
Jacques Boucher
Raynald Giroux
Neil Gray
Kenneth McKinnon
Eugene Vallée
Raymond Lafrance
Gilbert Vienneau

PERSONNEL

There are three (3) commissioners with a support staff compliment of seventy-one (71). The offices are located in Ottawa.

Commissioners	
Chairman	Gilles Choquette
Vice Chairman	Elwood Hodgins
Commissioner	Clifford McIsaac
Senior Commission Personnel	
Senior Policy Advisor	Charles Birchard
Chief Economist	Erik Kramar
Director, Finance	Paul Simard
Audit Manager	Laval Pagé
Director, International Marketing	Jocelyn Comtois[1]
Director, Domestic Marketing	Denis Renaud[2]
Director, Marketing Operations	Lorne Marcellus
Director, Subsidy Operations	Richard Labossière
Director, Legal Services	Jean-Paul Fortin
Director, Information Services	Rowan Lalonde
Executive Assistant to the Chairman	Denyse Dignard

[1] *Left April 1984*
[2] *Left September 1984*

COMITÉ CONSULTATIF DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

Le Comité de neuf membres nommés par le ministre de l'Agriculture est chargé de conseiller la CCL en matière de transformation et de mise en marché des produits laitiers. Ce Comité comprend des représentants des producteurs, des transformateurs, des grossistes, des détaillants et des consommateurs.

Quatre réunions ont eu lieu en 1983-1984. Elles ont porté sur toute une gamme de sujets relevant du mandat du Comité et se sont traduites par plusieurs recommandations à la Commission.

Le Comité s'est beaucoup intéressé, comme lors des années antérieures, à l'industrie de l'alimentation et il a cherché les moyens d'accroître la consommation et l'utilisation de produits dans ce secteur. Il s'est aussi penché sur la valeur nutritionnelle des produits laitiers et a envisagé de diffuser des renseignements de cet ordre aux consommateurs.

Le Comité a aussi étudié les normes sur la composition des produits laitiers, en particulier la crème glacée et le beurre à faible teneur en calories. Il a fait des recommandations à la Commission sur ce sujet. Il a aussi approfondi la question du contrôle canadien des importations de produits laitiers et de l'absence de tels contrôles sur les imitations de produits laitiers. En plus de faire des recommandations à la Commission, le Comité a aussi rencontré le Ministre de l'Agriculture pour parler des normes sur les produits laitiers et les contrôles à l'importation.

Enfin, le Comité a examiné le programme de recherche et recommandé le suivi d'un projet de recherche financé par la Commission et s'intéressant à la commercialisation et à la distribution de fromages fins au Canada.

Président :
Claude Chevalier

Membres :
Victoria Billingsley
Jacques Boucher
Raynald Giroux
Neil Gray
Kenneth McKinnon
Eugène Vallée
Raymond Lafrance
Gilbert Vienneau

PERSONNEL

La Commission compte trois (3) commissaires et un personnel de soutien de soixante-et-onze (71) personnes. Ses bureaux sont situés à Ottawa.

Commissaires	
Président	Gilles Choquette
Vice-président	Elwood Hodgins
Commissaire	Clifford McIsaac
Cadres supérieurs de la Commission	
Conseiller sénior en politique laitière	Charles Birchard
Économiste en chef	Erik Kramar
Directeur des finances	Paul Simard
Chef de la vérification	Laval Pagé
Directeur de la mise en marché international	Jocelyn Comtois[1]
Directeur de la mise en marché intérieure	Denis Renaud[2]
Directeur des transactions commerciales	Lorne Marcellus
Directeur, administration des subsides	Richard Labossière
Directeur, services juridiques	Jean-Paul Fortin
Directeur de l'information	Rowan Lalonde
Adjointe exécutive du président	Denyse Dignard

[1] *Quitté Avril, 1984*
[2] *Quitté Septembre, 1984*

FINANCIAL REVIEW

The Financial Statements which follow were prepared by the Commission and audited by the Auditor General of Canada.

The Commission's operations are financed by the Government of Canada and the dairy farmers of Canada. Accordingly, to highlight the sources of financing, two operating statements, both on a dairy year basis, have been prepared to account for these funds and related expenditures.

i) The statement of Dairy Support Program Operations highlights the total financing provided by the Government of Canada which amounted to $303.5 million for the current year compared to $309.9 million for 1982/83. These funds were used to finance payment of direct subsidies of $276.9 million to dairy producers, $20.6 million to finance expenses related to the price support program which is made up of interest on loans, storage, handling and transportation charges for the products bought under this program. The decrease in expenses of $12.4 million from the 1982/83 level is mainly due to the decrease in interest charges which were attributable to lower loan levels and interest rates. Other expenses amounting to $6 million were mainly made up of salaries, office expenses, travel, and the dairy product and market research program.

ii) The statement of Marketing Operations accounts for the cost incurred in disposing of surplus dairy products on the domestic market (butter only) and or world markets (mainly skim milk powder and whole milk products). The costs of disposing of surplus products are financed by the dairy producers through the payment of levies. This year the total cost of exports of surplus dairy products amounted to $271.1 million compared to $256.1 million for 1982/83, reflecting an increase of $15.0 million which is attributable directly to the increased cost of export sales of surplus dairy products and lower world prices of skim milk powder and whole milk products.

Levies collected by provinces and remitted to the CDC amounted to $240.3 million during the year compared to $270.8 million for 1982/83, a decrease of $30.5 million. The deficiency during the year amounted to $20.7 million which was reduced to $13.6 million due to $7.1 million surplus carried forward from the previous year.

FINANCIAL POSITION

The overall financial position stabilized this year compared to the previous year.

Trade accounts receivable decreased to $40.9 million compared to $51.8 million last year. The decrease of $10.9 million is basically due to decreased sales, better monitoring of credit sales collection and reduced extended credit terms.

Receivables from the Government of Canada decreased to $73.6 million compared to $79.0 million in the preceding year. The difference of $5.4 million is attributable to decrease in financing of carrying charges during the year compared to the previous year.

Levies receivable from producers decreased to $59.4 million as compared to $98.0 million for the preceding year. The decrease is mainly due to the reduction in overall levies for the current fiscal year.

Inventories of $128.6 million remained almost the same as last year.

The loan from the Government of Canada has decreased to $180.4 million compared to $231.8 million as of July 31, 1983. The reduction of $51.4 million is mainly due to fewer purchases and better collections.

The notes and schedules A to E have been attached to the Financial Statements to further supplement the various financial information.

ACCOUNTABILITY AND INTERNAL CONTROLS

The Commission maintains internal controls which are designed to provide the orderly and efficient conduct of its operations, including the safeguard of assets, the reliability of accounting records, the timely preparation of reliable financial information and the adherence to Commission policies and statutory requirements. The Commission has an internal audit unit which carries out audits to determine whether the controls are operating effectively. The audit committee of the Commission meets regularly to review audit reports and seek management commitments and feed back on the implementation of suggested controls and procedures. The installation of a mini-computer has improved overall controls and efficiency. A credit and collection service has been established to monitor credit, sales, collection of accounts on a timely basis and cash management.

Les états financiers qui suivent ont été préparés par la Commission et vérifiés par le Vérificateur général du Canada.

Les activités de la Commission sont financées par le Gouvernement du Canada et par les producteurs laitiers du Canada. C'est pourquoi deux états financiers distincts, établis d'après l'année laitière, ont été préparés pour rendre compte des revenus et des dépenses rattachées à chaque source de financement.

i) Le sommaire des activités du programme d'aide aux producteurs laitiers fait état de l'ensemble du financement fourni par le Gouvernement du Canada, c'est-à-dire 303,5 millions de dollars pour l'année courante, comparativement à 309,9 millions de dollars en 1982-1983. Ces fonds ont servi à financer le paiement de subventions directes s'élevant à 276,9 millions de dollars aux producteurs laitiers et à financer des dépenses de 20,6 millions de dollars relatives au programme de soutien des prix comprenant l'intérêt sur les prêts, l'entreposage, la manutention et les frais de transport des produits achetés en vertu du programme d'offre d'achat. La diminution des dépenses de 12,4 millions de dollars par rapport à 1982-1983 provient surtout de la diminution des frais d'intérêt associée à des prêts moins importants à des taux plus faibles. D'autres dépenses atteignant 6 millions de dollars comprennent les salaires, les dépenses de bureau, les déplacements et le programme de recherche sur les produits laitiers et les marchés.

ii) Le sommaire des activités de mise en marché rend compte des coûts de liquidation des stocks de produits laitiers sur le marché intérieur (beurre seulement) et sur les marchés mondiaux (surtout le lait écrémé en poudre et les produits de lait entier). Ces coûts sont financés par les producteurs laitiers à qui on impose des retenues. Cette année, le coût total d'exportation des surplus de produits laitiers s'est élevé à 271,1 millions de dollars comparativement à 256,1 millions de dollars en 1982-1983. L'augmentation de 15 millions de dollars est directement attribuable à l'accroissement des coûts des ventes à l'exportation des surplus de produits laitiers et à des prix mondiaux plus bas pour le lait écrémé en poudre et les produits de lait entier.

Les retenues prélevées par les provinces et versées à la C.C.L. ont rapporté 240,3 millions de dollars par rapport 270,8 millions de dollars en 1982-1983, soit une diminution de 30,5 millions de dollars. Le déficit de l'année a atteint 20,7 millions de dollars et a été réduit à 13,6 millions de dollars grâce au surplus de 7,1 millions de dollars reporté de l'exercice précédent.

SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière générale s'est stabilisée cette année par rapport à l'an dernier.

Les comptes-clients ont diminué pour atteindre 40,9 millions de dollars contre 51,8 millions l'an dernier. Cette diminution de 10,9 millions de dollars est imputable pour l'essentiel à la diminution des ventes, au meilleur contrôle du crédit, à une meilleure perception des comptes et à une réduction des délais de crédit consentis.

Les comptes à recevoir du Gouvernement du Canada ont diminué à 73,6 millions de dollars alors qu'ils étaient à 79 millions de dollars l'année précédente. La différence de 5,4 millions de dollars s'explique par la diminution du financement des frais de mise en marché au cours de l'année par rapport à l'année antérieure.

Les retenues à recevoir des producteurs ont diminué à 59,4 millions de dollars alors qu'elles atteignaient 98 millions de dollars l'an dernier. Cette diminution s'explique pour l'essentiel par la réduction de l'ensemble des retenues pour l'année financière en cours.

La valeur des stocks est restée sensiblement la même que l'an dernier, soit à 128,6 millions de dollars.

Le prêt du Gouvernement du Canada a diminué à 180,4 millions de dollars alors qu'il atteignait 231,8 millions de dollars au 31 juillet 1983. Cette réduction de 51,4 millions de dollars tient pour l'essentiel à des achats plus faibles et à une meilleure perception des comptes.

Les notes et les annexes A à E ont été jointes aux états financiers en complément des divers renseignements de nature financière.

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLES INTERNES

La Commission utilise des contrôles internes qui sont conçus pour assurer le fonctionnement ordonné et efficient de ses activités, y compris la protection des actifs, la fiabilité des livres comptables, la préparation à temps de renseignements financiers fiables et le respect des politiques de la Commission et des obligations légales. Il y a au sein de la Commission une unité de vérification interne qui s'assure que les contrôles fonctionnent efficacement. Le Comité de vérification de la Commission se réunit régulièrement pour étudier les rapports de vérification, connaître les engagements pris par la direction et ses réactions face à l'implantation des méthodes et des contrôles suggérés. L'installation d'un miniordinateur a amélioré l'ensemble des contrôles et l'efficacité. Un service de crédit et de perception a été créé pour assurer le contrôle du crédit, des ventes, la perception des comptes et pour gérer l'encaisse.

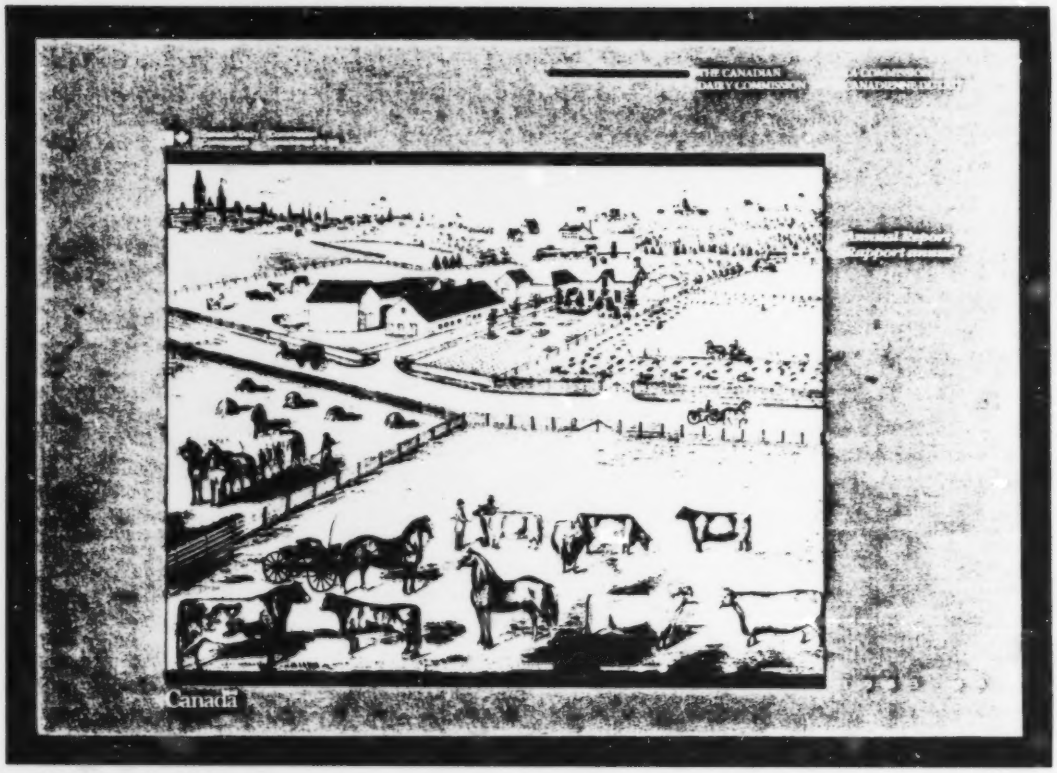
THE CANADIAN
DAIRY COMMISSION
Canada

FINANCIAL STATEMENTS 1983/84

Report to the Minister of Agriculture on the examination of the accounts and financial statements of the Canadian Dairy Commission for the year ended July 31, 1984

AUDITOR'S REPORT

The Honourable John Wise, P.C., M.P.
Minister of Agriculture

I have examined the balance sheet of the Canadian Dairy Commission as at July 31, 1984 and the statements of dairy support program operations financed by Government of Canada, marketing operations financed by producers, deficit and changes in financial position for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

These financial statements reflect in accounts receivable and Government of Canada financing of marketing operations an amount of $10.05 million. At the date of my report, the Government of Canada has declined to accept liability for this amount. Therefore the valuation of accounts receivable is not in accordance with generally accepted accounting principles. If this amount had not been recognized, accounts receivable would have been reduced by $10.05 million and the deficiency of financing over cost of marketing operations and the deficit at the end of the year would have been increased by $10.05 million.

In my opinion, except that accounts receivable of $10.05 million have been recognized as described in the preceding paragraph, these financial statements give a true and fair view of the financial position of the Commission as at July 31, 1984 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

I further report that, in my opinion, proper books of account have been kept by the Commission, the financial statements are in agreement therewith and the transactions that have come under my notice have been within its statutory powers.

D.L. Meyers, C.A.
Deputy Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
November 16, 1984

ÉTATS FINANCIERS 1983–84

Rapport au ministre de l'Agriculture sur la vérification des comptes et des états financiers de la Commission canadienne du lait pour l'exercice terminé le 31 juillet 1984

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

L'honorable John Wise, C.P., député
Ministre de l'Agriculture

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 1984 ainsi que l'état des résultats du programme de soutien laitier financé par le gouvernement du Canada, l'état des résultats de la commercialisation financée par les producteurs, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

Ces états financiers présentent dans les comptes débiteurs et dans les résultats de la commercialisation financée par le gouvernement du Canada une somme de $10.05 millions. À la date de mon rapport, le gouvernement du Canada a écarté l'acceptation du passif pour cette somme. Par conséquent, l'évaluation des comptes débiteurs n'est pas conforme aux principes comptables généralement reconnus. Si cette somme n'avait pas été comptabilisée, les comptes débiteurs auraient été diminués de $10.05 millions et l'insuffisance du financement sur le coût des opérations de la commercialisation et le déficit à la fin de l'exercice auraient été augmentés de $10.05 millions.

À mon avis, à l'exception des comptes débiteurs de $10.05 millions qui ont été comptabilisés ainsi qu'il est décrit au paragraphe précédent, ces états financiers présentent un aperçu juste et fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 1984 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, je déclare que la Commission, à mon avis, a tenu des livres de comptabilité appropriés, que les états financiers sont conformes à ces derniers et que les opérations dont j'ai eu connaissance ont été effectuées dans le cadre de ses pouvoirs statutaires.

Pour le vérificateur général du Canada
D.L. Meyers, C.A.
Sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 16 novembre 1984

BALANCE SHEET

as at July 31, 1984

BILAN

au 31 juillet 1984

(in/en 000s)

Assets	Actif	1984	1983
Accounts receivable	Débiteurs		
Trade (Note 3)	Clients (note 3)	$ 40,911	$ 51,778
Government of Canada	Gouvernement du Canada	73,632	79,041
Producer levies	Cotisations des producteurs	59,395	97,981
Inventories (Note 4)	Stocks (note 4)	128,614	129,508
Prepaid expense	Frais payés d'avance	1,453	2,182
		$ 304,005	$ 360,490
Liabilities and Surplus	**Passif et Surplus**		
Accounts payable and accrued liabilities	Créditeurs et passif couru	$ 63,131	$ 57,255
Allowance for losses on commitments (Note 5)	Provision pour les pertes sur les engagements (note 5)	13,561	7,849
Subsidies payable to producers	Subventions à payer aux producteurs	60,472	56,486
Loans from Government of Canada (Note 6)	Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 6)	180,422	231,767
		317,586	353,357
(Deficit) surplus	(Déficit) surplus	(13,581)	7,133
		$ 304,005	$ 360,490

Approved:

Approuvé:

Chairman — le Président — Gilles Choquette

Vice-Chairman — le Vice-président — Elwood Hodgins

Director of Finance — le Directeur des finances — Paul Simard

STATEMENT OF DAIRY SUPPORT PROGRAM OPERATIONS FINANCED BY GOVERNMENT OF CANADA

for the year ended July 31, 1984

ÉTAT DES RÉSULTATS DU PROGRAMME DE SOUTIEN LAITIER FINANCÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1984

(in/en 000s)

		1984	1983
Subsidies to producers of industrial milk and cream (Schedule A)	Subventions aux producteurs de lait et de crème utilisés à des fins industrielles (tableau A)	$ 276,951	$ 270,851
Expenses related to marketing operations	Frais liés aux opérations de la commercialisation		
Interest	Intérêt	14,138	30,819
Freight	Fret	4,890	4,588
Storage	Entreposage	3,758	5,547
Handling	Manutention	1,183	1,221
Miscellaneous	Frais divers	423	1,107
		24,392	43,282
Deduct: Expenses transferred to marketing operations (Note 7)	Déduire: Frais virés aux opérations de la commercialisation (note 7)	3,792	10,282
		20,600	33,000
Administrative expenses (Schedule B)	Frais d'administration (tableau B)	4,267	4,339
Research	Recherche	1,699	1,694
Cost of dairy support program operations	Coût des opérations du programme de soutien laitier	$ 303,517	$ 309,884
Financing by Government of Canada (Note 7)	Financement par le gouvernement du Canada (note 7)		
Agricultural Stabilization Board	Office de stabilisation des prix agricoles	$ 297,551	$ 303,851
Parliamentary appropriation	Crédit parlementaire	5,702	5,769
Government departments which provided services without charge	Services fournis gratuitement par des ministères du gouvernement	264	264
		$ 303,517	$ 309,884

STATEMENT OF MARKETING OPERATIONS FINANCED BY PRODUCERS

for the year ended July 31, 1984

ÉTAT DES RÉSULTATS DE LA COMMERCIALISATION FINANCÉE PAR LES PRODUCTEURS

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1984

(in/en 000s)

		1984	1983
Sales	Ventes	$ 320,290	$ 393,151
Cost of goods sold	Coût des ventes	553,416	611,958
Loss on sales	Perte sur les ventes	233,126	218,807
Expenses and assistance	Frais et aide		
Export and domestic assistance	Aide à l'exportation et aide domestique	22,729	11,107
Agents' commissions (Note 9)	Commissions à des agents (note 9)	4,478	4,803
Carrying charges	Frais de mise en marché	4,392	4,919
Advertising and promotion (Note 12)	Annonces et réclame (note 12)	2,724	789
Capital assistance (Note 8)	Aide en capital (note 8)	571	6,126
Capital assistance recoveries (Note 8)	Recouvrements d'aide en capital (note 8)	(747)	(719)
		34,147	27,025
Add: Expenses transferred from dairy support program operations (Note 7)	Ajouter: Frais virés des opérations du programme de soutien laitier (note 7)	3,792	10,282
		37,939	37,307
Cost of marketing operations before financing	Coût des opérations de la commercialisation avant le financement	271,065	256,114
Financing by Producers' Levies (Note 7)	Financement à même les cotisations des producteurs (note 7)		
Industrial milk (Schedule C)	Lait industriel (tableau C)	233,418	264,041
Fluid milk (Schedule D)	Lait à l'état naturel (tableau D)	6,883	6,799
		240,301	270,840
Government of Canada (Notes 7 and 11)	Gouvernement du Canada (notes 7 et 11)	10,050	8,548
		250,351	279,388
(Deficiency) excess of financing over cost of marketing operations (Schedule E)	(Insuffisance) excédent du financement sur le coût des opérations de la commercialisation (tableau E)	$ (20,714)	$ 23,274

STATEMENT OF DEFICIT

for the year ended July 31, 1984

ÉTAT DU DÉFICIT

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1984

(in/en 000s)

		1984	1983
Balance (deficit) at beginning of year	Solde (déficit) au début de l'exercice	$ 7,133	$ (16,141)
(Deficiency) excess of financing over cost of marketing operations	(Insuffisance) excédent du financement sur le coût des opérations de la commercialisation	(20,714)	23,274
(Deficit) balance at end of year	(Déficit) solde à la fin de l'exercice	$ (13,581)	$ 7,133

STATEMENT OF CHANGES IN FINANCIAL POSITION

for the year ended July 31, 1984

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1984

(in/en 000s)

Source of funds	Provenance des fonds	1984	1983
Excess of financing over cost of marketing operations	Excédent du financement sur le coût des opérations de la commercialisation	$ —	$ 23,274
Loans from Government of Canada	Emprunts auprès du gouvernement du Canada	457,639	425,479
Decrease in accounts receivable	Diminution des comptes débiteurs	54,862	—
Increase in other liabilities	Augmentation des autres montants créditeurs	15,574	16,311
Decrease in inventories	Diminution des stocks	894	45,712
Decrease in prepaid expense	Diminution des frais payés d'avance	729	—
		$ 529,698	$ 510,776

Application of funds	Utilisation des fonds		
Deficiency of financing over cost of marketing operations	Insuffisance du financement sur le coût des opérations de la commercialisation	$ 20,714	$ —
Loans repaid to Government of Canada	Emprunts remboursés au gouvernement du Canada	508,984	400,652
Increase in accounts receivable	Augmentation des comptes débiteurs	—	107,942
Prepaid expense	Frais payés d'avance	—	2,182
		$ 529,698	$ 510,776

Funds are defined as assets less liabilities and deficit.

Les fonds se définissent comme étant l'actif moins le passif et le déficit.

1. OBJECTIVES AND OPERATIONS

The objectives of the Commission, as established by the Canadian Dairy Commission Act 1966-67, are "to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment and to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality".

Producers are responsible for the cost of disposal of surplus products, including all losses on special export production under the export quota program, and for marketing costs attributable to surplus production.

Any surplus in marketing operations up to $10 million is not to be refunded to producers nor taken into account when setting levy rates for the following year. The treatment of any excess over $10 million is to be determined by the Canadian Milk Supply Management Committee.

OBJECTIFS ET OPÉRATIONS

Les objectifs de la Commission, ainsi qu'établis par la Loi sur la Commission canadienne du lait de 1966-1967, sont "d'offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité".

Les producteurs sont responsables du coût de l'aliénation des produits en surplus, y compris toutes les pertes reliées à la production spéciale pour l'exportation en vertu du programme du quota à l'exportation, et des coûts de commercialisation attribuables à la production excédentaire.

Tout surplus des opérations de la commercialisation jusqu'à concurrence de $10 millions ne peut être remboursé aux producteurs et ne peut être pris en compte lors de l'établissement du taux des cotisations de l'exercice suivant. La disposition de tout surplus excédentaire à $10 millions doit être établie par le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Foreign currency conversion

Each asset, liability, revenue or expense arising from a foreign currency transaction is translated into Canadian dollars at the exchange rate in effect at the date of transaction. Monetary items denominated in a foreign currency at the balance sheet date are adjusted to reflect the exchange rate in effect at that date. Any exchange loss or gain, arising on translation or settlement of a foreign currency item, is charged to marketing operations financed by producers.

Inventories

Inventories are valued at the lower of cost and net realizable value.

Fixed assets

Acquisition of furniture and equipment is charged to administrative expenses in the year of purchase.

Purchase commitments

Losses on commitments to purchase surplus butter and skim milk powder at Canadian support prices and other dairy products at negotiated contract prices, which are usually higher than export prices, are charged to marketing operations financed by producers at the time the commitment is made.

CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Conversion en devises étrangères

Tout élément d'actif, de passif, de revenu ou dépense provenant d'une opération en devises étrangères est converti en dollars canadiens au taux du change en vigueur le jour de l'opération. Les effets monétaires en devises étrangères à la date du bilan sont rajustés au taux du change en vigueur à cette date. Tout gain ou perte au change résultant de la conversion ou du règlement d'effets en devises étrangères est imputé aux opérations de la commercialisation financées par les producteurs.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

L'acquisition de mobilier et de matériel est imputée aux frais d'administration de l'exercice d'achat.

Engagements envers l'achat

Les pertes provenant des engagements envers l'achat des surplus de beurre et de poudre de lait écrémé au prix canadien de soutien et les autres produits laitiers à des prix négociés par contrat, qui sont normalement plus élevés que les prix à l'exportation, sont imputées aux opérations de la commercialisation financées par les producteurs, à la date où l'engagement est pris.

3. ACCOUNTS RECEIVABLE / COMPTES DÉBITEURS

An account receivable of $8.3 million resulting from sales to Nigeria will be collected in fourteen quarterly instalments commencing October 1986, with interest at U.S. prime + 1% payable in quarterly instalments starting October 5, 1984.

Un compte débiteur de $8.3 million qui résulte des ventes au Nigeria sera recouvré en quatorze versements trimestriels à partir d'octobre 1986 avec l'intérêt au taux préférentiel (États-Unis) + 1% à payer en versements trimestriels à partir du 5 octobre 1984.

(in/en 000s)

4. INVENTORIES / STOCKS

		1984	1983
Cost	Coût		
Butter	Beurre	$ 128,327	$ 126,459
Skim milk powder	Lait écrémé en poudre	51,627	39,548
Other dairy products	Autres produits laitiers	14,854	15,110
		194,808	181,117
Less provision for write down	Déduire la provision pour la moins-value		
Butter	Beurre	30,080	24,711
Skim milk powder	Lait écrémé en poudre	31,900	24,391
Other dairy products	Autres produits laitiers	4,214	2,507
		(66,194)	(51,609)
		$ 128,614	$ 129,508

Inventories which are carried at standard cost have been adjusted as the prices for surplus butter, skim milk powder and other dairy products (includes evaporated milk, whole milk powder and unsalted butter) on the export market are lower than on the domestic market resulting in net realizable value being less than the Canadian support prices and costs. The provision for inventory write down has been charged to marketing operations (cost of sales) financed by producers.

Les stocks qui sont comptabilisés au coût standard ont été rajustés vu que les prix du surplus de beurre, du lait écrémé en poudre et des autres produits laitiers (y compris le lait évaporé, le lait entier en poudre et le beurre non salé) sur le marché à l'exportation sont inférieurs à ceux du marché domestique, ce qui entraîne une valeur de réalisation nette moindre que les coûts et les prix canadiens de soutien. La provision pour la moins-value des stocks a été imputée aux opérations de la commercialisation (coût des ventes) financées par les producteurs.

5. COMMITMENTS / ENGAGEMENTS

As at July 31, 1984, the Commission was committed to purchase butter and skim milk powder at Canadian support prices and other dairy products at negotiated contract prices produced prior to July 31, 1984, for approximately $23.4 million (1983 – $14.6 million). Losses which may result from these purchases at higher than export prices have been estimated at approximately $13.6 million (1983 – $7.8 million) requiring an increase in the provision during the year of $5.7 million (1983 – reduction $5.4 million) which has been charged to marketing operations (cost of sales) financed by producers.

Au 31 juillet 1984, la Commission s'était engagée à acheter du beurre et du lait écrémé en poudre à des prix canadiens de soutien et d'autres produits laitiers fabriqués avant le 31 juillet 1984 à des prix négociés par contrats, pour environ $23.4 millions (1983 – $14.6 millions). Les pertes qui pourraient découler de ces achats, à des prix supérieurs aux prix d'exportation, ont été estimées à environ $13.6 millions (1983 – $7.8 millions), nécessitant une augmentation de la provision pendant l'exercice de $5.7 millions (1983 – réduction de $5.4 millions), ce qui a été imputé aux opérations de la commercialisation (coût des ventes) financées par les producteurs.

6. LOANS FROM GOVERNMENT OF CANADA

These loans are to finance the purchase of dairy products and bear interest rates varying from 9.625% to 13.00% per annum (1983 – 9.25% to 9.625%). There are no specific terms of repayment and interest, calculated on a simple basis, is paid at the time of any principal repayment.

EMPRUNTS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Ces emprunts servent à financer l'achat de produits laitiers et portent des taux d'intérêt qui varient de 9.625% à 13.00% par année (1983 – 9.25% à 9.625%). Les modalités de remboursement ne sont pas précisées. L'intérêt, calculé comme intérêt simple, est versé au moment de tout remboursement du capital.

7. FINANCING

Government of Canada

The Agricultural Stabilization Board, through Vote 15, provides financing to the Commission for the benefit of producers for the purpose of stabilizing the price of industrial milk and cream. During the year ended July 31, 1984, financing for this purpose amounted to $307.60 million, of which $297.55 million was credited to dairy support program operations and $10.05 million (see Note 11) was credited to marketing operations.

Administrative and research expenses are financed by Agriculture Vote 35 which lapsed $617,000 (1983 – $365,000). Some government departments also provided services without charge.

Producers

Costs incurred by the Commission in the disposal of surplus dairy products and other marketing programs, including animal feed, export and capital assistance; and interest expense and carrying charges in excess of the government's maximum commitment of $20.6 million are financed by the producers through payment of levies which are collected by the provincial marketing boards and agencies and remitted to the Commission. Levies are calculated based on shipments of industrial milk.

FINANCEMENT

Gouvernement du Canada

L'Office de stabilisation des prix agricoles, au moyen du crédit 15, effectue le financement de la Commission pour le bénéfice des producteurs afin de stabiliser le prix du lait industriel et de la crème. Pendant l'exercice terminé le 31 juillet 1984, le financement pour cette fin s'est élevé à $307.60 millions, dont $297.55 millions ont été crédités aux opérations du programme de soutien laitier et $10.05 millions (voir la note 11) ont été crédités aux opérations de la commercialisation.

Les frais d'administration et de recherche sont financés par le crédit 35 — Agriculture dont $617,000 sont devenus périmés (1983 – $365,000). Certains ministères du gouvernement ont aussi fourni gratuitement des services.

Producteurs

Les coûts encourus par la Commission lors de l'aliénation des produits laitiers en surplus et les autres programmes de commercialisation, comprenant l'alimentation animale et l'aide à l'exportation et à l'investissement ainsi que les frais d'intérêt et les frais reliés à la commercialisation au-delà du maximum de $20.6 millions, auquel le gouvernement s'est engagé, sont financés par les producteurs au moyen de cotisations prélevées par les agences et les bureaux provinciaux de commercialisation et remises à la Commission. Les cotisations sont calculées sur les livraisons de lait industriel.

8. CAPITAL ASSISTANCE

In a program to export whole milk products, up to a maximum of 10% of Canadian requirements or a maximum of 4.4 million hectolitres of milk as agreed by the Canadian Milk Supply Management Committee and Government, the Commission has contributed to the construction of two processing plants for evaporated milk and one processing plant for instantized whole milk powder.

The capital assistance, totalling $22.7 million, commenced in 1980. This cost is estimated to be reduced to $17.7 million over a period of six years from 1980 through the recovery of the residual value of the plant and equipment, including a reduction in price for a maximum number of cases to be purchased, and grants from the Government of Canada. Recoveries to date amount to $2.9 million.

AIDE EN CAPITAL

À l'intérieur d'un programme visant l'exportation de produits de lait entier, jusqu'à un maximum de 10% des besoins canadiens ou un maximum de 4.4 millions d'hectolitres de lait et à la suite de l'accord du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait et du gouvernement, la Commission a contribué à la construction de deux usines de transformation pour le lait évaporé et une usine de transformation pour le lait entier en poudre dit "instant".

L'aide en capital de $22.7 millions a débuté en 1980. Ce coût selon l'estimation effectuée sera réduit à $17.7 millions sur une période de six ans à compter de 1980 grâce à la récupération de la valeur résiduelle des usines et du matériel, y compris une réduction du prix d'achat pour un maximum de caisses à acheter, et les octrois en provenance du gouvernement du Canada. Les recouvrements à ce jour s'élèvent à $2.9 millions.

9. AGENTS' COMMISSIONS

The Commission has used the services of agents for sales in connection with marketing of dairy products on the export market and commissions were as follows:

COMMISSIONS À DES AGENTS

La Commission a employé les services d'agents de ventes relativement à la commercialisation de produits laitiers sur le marché d'exportation et les commissions furent celles qui suivent:

(in/en 000s)

		1984	1983
Coop Fédérée de Québec, Canada	Coop Fédérée du Québec, Canada	$ 2,578	$ 3,804
L&M Exports Inc., Canada	L & M Exports Inc., Canada	943	54
Gestion Y. Dessarrollo — Commercial S.A. Peru	Gestion Y. Dessarrollo — Commercial S.A. Pérou	395	510
Intercontinental, Mexico	Intercontinental, Mexique	355	223
Canada Expa (1980) Inc., Canada	Canada Expa (1980) Inc., Canada	184	212
Gerber Agri-Export	Gerber Agri-Export	23	—
		$ 4,478	$ 4,803

10. CONTINGENT LIABILITY

An account receivable amounting to $13.5 million plus interest due over a nine month period has been discounted with a commercial bank with recourse. Accordingly, the Commission will be liable, under the terms of the discount contract, to the bank for the amount of receivable discounted in the event that the customer does not meet its commitment. However, in the opinion of management, the likelihood that the customer will not meet its obligation is remote, as the payments are now being received in accordance with an agreed schedule.

PASSIF ÉVENTUEL

Un compte débiteur s'élevant à $13.5 millions plus les intérêts portant sur une période de neuf mois a été escompté auprès d'une banque commerciale avec un droit de recours. Par conséquent, selon les termes du contrat d'escompte, la Commission sera passible envers la banque du montant à recevoir ainsi escompté, dans l'éventualité où le client ne respecterait pas son engagement. Toutefois, la direction est d'avis que cette éventualité est éloignée, d'autant plus que les paiements se font présentement selon les échéances convenues.

11. BRITISH COLUMBIA MILK BOARD

In July 1982, the British Columbia Milk Board notified the Commission of its intention to withdraw from the Comprehensive Milk Marketing Plan. During the year ended July 31, 1984, the Board did not remit levies to the Commission. Levies on milk production in British Columbia would have amounted to $11.50 million. An amount of $10.05 million, equivalent to subsidies which would have been paid on milk production in British Columbia, has been credited to marketing operations financed by producers. The balance of $1.45 million is receivable from the province.

BUREAU LAITIER DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE

En juillet 1982, le Bureau laitier de la Colombie britannique signifiait à la Commission son intention de se retirer du plan commun de mise en marché du lait. Pendant l'exercice terminé le 31 juillet 1984, le Bureau n'a pas remis de cotisations à la Commission. Les cotisations applicables à la production laitière de la Colombie britannique se seraient élevées à $11.50 millions. Une somme de $10.5 millions, soit l'équivalent des subventions qui auraient été payées sur la production de lait en Colombie britannique, a été créditée aux opérations de la commercialisation financées par les producteurs. Le solde de $1.45 million est recouvrable de la province.

12. ICE CREAM AND CREAM PROMOTION

The Commission has been authorized by the Canadian Milk Supply Management Committee to contribute up to $4.5 million towards the promotion of ice cream and cream undertaken by the Dairy Bureau of Canada. To date, $3.5 million has been paid and charged to marketing operations financed by producers.

RÉCLAME POUR LA CRÈME ET LA CRÈME GLACÉE

La Commission a été autorisée par le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait à contribuer jusqu'à $4.5 millions à la réclame pour la crème et la crème glacée entreprise par le Bureau laitier du Canada. À ce jour, $3.5 millions ont été versés et imputés aux opérations de la commercialisation financées par les producteurs.

SCHEDULE A

SUBSIDIES TO PRODUCERS OF INDUSTRIAL MILK AND CREAM

for the year ended July 31, 1984

TABLEAU A

SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS DE LAIT ET DE CRÈME UTILISÉS À DES FINS INDUSTRIELLES

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1984

		Eligible Shipments Livraisons admissibles (in/en 000s kg)		Subsidies Subventions (in/en 000s)	
		1984	1983	**1984**	1983
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	**3,220**	3,194	**$ 5,394**	$ 5,350
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	**2,134**	2,085	**3,574**	3,493
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	**2,244**	2,168	**3,758**	3,632
Quebec	Québec	**81,383**	79,087	**136,316**	132,470
Ontario	Ontario	**53,993**	53,236	**90,438**	89,171
Manitoba	Manitoba	**6,595**	6,379	**11,047**	10,684
Saskatchewan	Saskatchewan	**4,413**	4,353	**7,392**	7,291
Alberta	Alberta	**11,335**	11,168	**18,986**	18,706
British Columbia (Note 11)	Colombie-Britannique (note 11)	**6,027**	6,261	**46**	54
		171,344	167,931	**$ 276,951**	$ 270,851

SCHEDULE B

ADMINISTRATIVE EXPENSES

for the year ended July 31, 1984

TABLEAU B

FRAIS D'ADMINISTRATION

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1984

(in/en 000s)

		1984	1983
Salaries	Traitements	**$ 1,979**	$ 1,781
Professional and special services	Services professionnels et spéciaux	**659**	895
Transportation and communications	Transport et communications	**345**	482
Data processing and cheque issue services	Services de traitement des données et d'émission des chèques	**264**	264
Other personnel costs	Autres coûts au titre du personnel	**287**	195
Remuneration of members of the Commission	Rémunération des membres de la Commission	**190**	182
Rentals	Locations	**190**	161
Acquisition of furniture and equipment	Acquisitions de mobilier et de matériel	**163**	139
Audit Services Bureau fees	Honoraire du Bureau des services de vérification	**72**	99
Utilities, materials and supplies	Services d'utilité publique, fournitures et approvisionnements	**75**	89
Repairs and maintenance	Réparations et entretien	**41**	13
Miscellaneous	Frais divers	**2**	39
		$ 4,267	$ 4,339

SCHEDULE C

PRODUCER LEVIES ON INDUSTRIAL MILK

for the year ended July 31, 1984

TABLEAU C

COTISATIONS DES PRODUCTEURS SUR LE LAIT INDUSTRIEL

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1984

		Milk Shipments Livraison de lait (in/en 000s litres)		Producer Levies Cotisations des producteurs (in/en 000s)	
				In Quota À l'intérieur du quota	
		1984	1983	**1984**	1983
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	**78,355**	80,478	**$ 3,581**	$ 3,806
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	**52,385**	53,151	**2,394**	2,468
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	**52,897**	50,651	**2,417**	2,253
Quebec	Québec	**2,250,749**	2,292,874	**102,859**	106,750
Ontario	Ontario	**1,311,443**	1,352,847	**59,933**	62,726
Manitoba	Manitoba	**150,858**	150,690	**6,894**	7,190
Saskatchewan	Saskatchewan	**100,421**	95,147	**4,590**	4,665
Alberta	Alberta	**280,655**	268,419	**12,826**	12,365
British Columbia (Note 11)	Colombie-Britannique (note 11)	**158,479**	166,916	**118**	550
		4,436,242	4,511,173	**$ 195,612**	$ 202,773

SCHEDULE D

PRODUCER LEVIES ON FLUID MILK

for the year ended July 31, 1984

TABLEAU D

COTISATIONS DES PRODUCTEURS SUR LE LAIT À L'ÉTAT NATUREL

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1984

		Sales Ventes (in/en 000s litres)		Producer Levies* Cotisations des producteurs* (in/en 000s)	
		1984	1983	**1984**	1983
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	**13,396**	13,109	**$ 40**	$ 40
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	**114,659**	112,285	**346**	350
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	**70,509**	69,239	**213**	209
Quebec	Québec	**654,018**	641,433	**1,917**	1,876
Ontario	Ontario	**972,777**	955,372	**2,986**	2,936
Manitoba	Manitoba	**103,702**	102,362	**315**	311
Saskatchewan	Saskatchewan	**98,425**	96,969	**289**	285
Alberta	Alberta	**256,175**	261,372	**777**	792
British Columbia (note 11)	Colombie-Britannique (note 11)	**303,509**	304,135	**—**	—
		2,587,170	2,556,276	**$ 6,883**	$ 6,799

*Calculated at 5% of subsidy rate of $6.03 per hectolitre of sales.

*Calculées à 5% du taux de subvention de $6.03 par hectolitre de ventes.

Producer Levies
Cotisations des producteurs
(in/en 000s)

Export Exportation		Over Quota Hors-quota		Total Total	
1984	1983	**1984**	1983	**1984**	1983
$ 446	$ 301	**$ —**	$ 517	**$ 4,027**	$ 4,624
299	194	**129**	668	**2,822**	3,330
302	201	**—**	—	**2,719**	2,454
12,829	8,502	**—**	22,263	**115,688**	137,515
7,475	4,968	**10,394**	17,503	**77,802**	85,197
860	571	**549**	960	**8,303**	8,721
572	374	**980**	—	**6,142**	5,039
1,600	1,055	**—**	—	**14,426**	13,420
—	—	**1,371**	3,191	**1,489**	3,741
$ 24,383	$ 16,166	**$ 13,423**	$ 45,102	**$ 233,418**	$ 264,041

SCHEDULE E

MARKETING OPERATIONS FINANCED BY PRODUCERS

for the year ended July 31, 1984

TABLEAU E

RÉSULTATS DE LA COMMERCIALISATION FINANCÉE PAR LES PRODUCTEURS

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1984

1984
(in/en 000s)

		Domestic / Domestique	Export / Exportation			
		Butter / Beurre	Skim Milk Powder / Lait écrémé en poudre	Evaporated Milk / Lait évaporé	Other Products* / Autres produits*	Total / Total
Sales	Ventes	$ 124,761	$ 77,978	$ 94,236	$ 23,315	$ 320,290
Cost of goods sold	Coût des ventes	125,344	232,481	146,090	49,501	553,416
Loss on sales	Perte sur les ventes	583	154,503	51,854	26,186	233,126
Expenses and assistance	Frais et aide					
Export and domestic assistance	Aide à l'exportation et aide domestique	29	14,762	22	7,916	22,729
Agents' commissions	Commissions à des agents	—	750	3,125	603	4,478
Carrying charges	Frais de mise en marché	—	1,566	2,395	431	4,392
Advertising and promotion	Annonces et réclame	—	—	—	2,724	2,724
Capital assistance	Aide en capital	—	—	571	—	571
Capital assistance recoveries	Recouvrements d'aide en capital	—	—	(264)	(483)	(747)
		29	17,078	5,849	11,191	34,147
Add: Expenses transferred from dairy support program operations	Ajouter: Frais virés des opérations du programme de soutien laitier	$ 612	$ 171,581	$ 57,703	$ 37,377	267,273 3,792
Cost of marketing operations before financing	Coût des opérations de la commercialisation avant le financement					271,065
Financing	Financement					250,351
(Deficiency) excess of financing over cost of marketing operations	(Insuffisance) excédent du financement sur le coût des opérations de la commercialisation					$ (20,714)

		Volume (in/en millions)			
		Kilograms / Kilogrammes	Kilograms / Kilogrammes	Cases / Caisses	Kilograms / Kilogrammes
Sales	Ventes	28.0	78.2	5.3	10.4
Purchases	Achats	26.6	82.0	5.2	10.0

* Includes whole milk powder and cheese

* Les autres produits comprennent le lait entier en poudre et le fromage.

1983
(in/en 000s)

Total Total	Domestic Domestique Butter Beurre	Export Exportation Skim Milk Powder Lait écrémé en poudre	Evaporated Milk Lait évaporé	Other Products* Autres produits*
$ 393,151	$ 85,744	$ 158,817	$ 110,760	$ 37,830
611,958	91,220	319,285	141,940	59,513
218,807	5,476	160,468	31,180	21,683
11,107	33	5,854	63	5,157
4,803	—	720	3,428	655
4,919	—	1,895	2,663	361
789	—	—	—	789
6,126	—	—	1,609	4,517
(719)	—	—	(236)	(483)
27,025	33	8,469	7,527	10,996
245,832	$ 5,509	$ 168,937	$ 38,707	$ 32,679
10,282				
256,114				
279,388				
$ 23,274				

Volume
(in/en millions)

	Kilograms Kilogrammes	Kilograms Kilogrammes	Cases Caisses	Kilograms Kilogrammes
	19.8	141.6	5.6	14.0
	21.3	105.6	5.7	11.9

Milking time
L'heure de la traite

Should you require further information on the operations of the Commission of the industry, we would be pleased to assist you in obtaining it.

Canadian Dairy Commission
219" Riverside Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0Z"
Tel. (613) 998-9490

This publication is also available in Canada through

Canadian Government Publishing Center
Supply and Services Canada
Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

Catalogue No. CC 101-1984
ISBN 0-662-54096-4

Credits

Design and production
Banfield-Seguin Ltd.

Filmwork by
Hadwen Graphics Ltd.

Printed by
Dollco Printing

Printed in Canada

Si vous désirez de plus amples informations touchant la Commission canadienne du lait ou l'industrie laitière canadienne, nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Commission canadienne du lait
219", Promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0Z2
Tél. (613) 998-9490

Cette publication est aussi disponible par l'entremise du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnement et Services Canada
Hull (Québec) Canada K1A 0S9

N° de catalogue CC 101-1984
ISBN 0-662-54096-4

Collaboration

Graphisme et montage
Banfield-Seguin Ltd.

Fabrication des films
Hadwen Graphics Ltd.

Imprimé par
Dollco Printing

Imprimé au Canada